



Assemblée générale

Distr. générale
21 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019*

Titre XIII Compte pour le développement

Chapitre 35 Compte pour le développement

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	5
Orientation générale	5
Vue d'ensemble des ressources	9
Annexes	
I. Projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2018-2019.	10
A. Politiques et programmes pour jeunes handicapés en Amérique latine	10
B. Comblen les déficits de capacités de certains petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre du Programme 2030	12
C. Renforcer la cohérence des politiques au service des objectifs de développement durable en favorisant des évaluations intégrées et le renforcement institutionnel en Afrique	14
D. Renforcement de la gestion de l'information géospatiale dans les pays en développement aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030	16
E. Collecte et utilisation de données migratoires internationales dans l'optique du Programme 2030	18
F. Aider les pays les moins avancés à réaliser des progrès économiques en vue de l'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés	20

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/72/6/Add.1](#).



G.	Mécanismes institutionnels pour l'intégration des politiques, la coordination et la mobilisation des parties prenantes lors de la mise en œuvre et de l'examen des objectifs de développement durable en Afrique, en Asie et dans le Pacifique	23
H.	Cadres visant à faciliter l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable et la viabilité des entreprises en Afrique et en Amérique latine	25
I.	Améliorer l'élaboration des politiques touchant le commerce des services afin d'intégrer l'Afrique aux chaînes logistiques régionales au service du Programme 2030	27
J.	Renforcer la capacité des pays africains de rassembler et de diffuser des statistiques sur les flux financiers illicites	29
K.	Stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes fondées sur des données factuelles et cohérentes sur le plan des politiques	31
L.	Renforcer la cohérence et l'intégration des politiques afin de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et en Asie	33
M.	Faciliter les investissements dans les secteurs concernés par les objectifs de développement durable dans les pays en développement	36
N.	Accélérer la formation professionnelle dans le domaine du commerce électronique en Asie du Sud-Est dans le cadre du Programme 2030	38
O.	Remédier aux incidences négatives sur l'environnement des interventions humanitaires menées à la suite de déplacements de populations dans des pays sélectionnés	40
P.	Favoriser les pratiques durables de passation des marchés publics afin d'assurer le passage à une économie verte sans exclusive en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale	42
Q.	Assurer la mise en œuvre cohérente des aspects environnementaux des objectifs de développement durable	45
R.	Renforcement des politiques et stratégies du logement participatives et fondées sur les faits	47
S.	Ne laisser aucun endroit de côté : resserrement des liens entre milieux urbain et rural en Afrique	49
T.	Renforcer la résilience urbaine dans le sud-est de l'Afrique	51
U.	Améliorer l'accès des femmes à l'assistance juridique en Afrique de l'Ouest	54
V.	Mieux lutter contre le trafic de drogues en Amérique latine	56
W.	Renforcer les mesures reposant sur des données probantes prises pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) en Afrique et de leur suivi	58
X.	Mesurer, suivre et améliorer les résultats en matière d'intégration régionale au sein des régions de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	60
Y.	Renforcer les capacités d'analyse et soutenir l'action des pays africains en vue d'éliminer les flux financiers illicites	62

Z.	Dividende démographique et problématique hommes-femmes : point de départ pour atteindre les objectifs de développement durable en Afrique, en Asie et dans le Pacifique	65
AA.	Améliorer la surveillance et l'évaluation environnementales à l'appui du Programme 2030 en Europe de l'Est, en Asie centrale et dans le Caucase	67
AB.	Gestion intégrée de l'énergie et des ressources en eau à l'appui du développement durable en Europe du Sud-Est en et en Asie centrale	69
AC.	Mesures de facilitation du commerce fondées sur des faits dans les pays en transition	71
AD.	Renforcement de la cohérence et de la viabilité des politiques et modèles nationaux de production et de consommation dans le cadre des échanges de produits agricoles Nord-Sud et Sud-Sud	73
AE.	Gouvernance environnementale fondée sur des faits et politiques écologiques viables à l'appui du Programme 2030 en Europe du Sud-Est	75
AF.	Renforcer les cadres institutionnels dans les Caraïbes afin de mettre en œuvre le Programme 2030 et les priorités des petits États insulaires en développement selon une démarche intégrée	77
AG.	Les liens entre milieux rural et urbain au service d'un développement sans exclusion en Colombie	80
AH.	Observatoire régional de l'énergie durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes	82
AI.	Ne pas faire de laissés-pour-compte en Amérique latine et dans les Caraïbes : renforcer les institutions pour assurer la cohérence et l'intégration des politiques sociales afin de favoriser l'égalité	85
AJ.	Coordination, cohérence et efficacité dans la mise en œuvre du volet environnemental du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes	88
AK.	Aborder les dimensions transfrontières du Programme 2030 au moyen de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	90
AL.	Aider les pays de la région de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers à mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre du Programme 2030	92
AM.	Stimuler un développement durable sans exclusive en favorisant la participation des petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur mondiales dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral d'Asie	95
AN.	Élaborer une politique d'innovation fondée sur les faits aux fins de la mise en œuvre efficace du Programme 2030 dans la région de l'Asie et du Pacifique	97
AO.	Inscrire les objectifs de développement durable dans l'action menée à l'échelon local en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique	99
AP.	Renforcement de la résilience et de la viabilité de l'agriculture dans la région arabe	101
AQ.	Programme de formation en ligne sur les politiques des pouvoirs publics destinées aux pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) : renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques et de dispositions législatives	104
AR.	Vers l'horizon arabe 2030 : améliorer l'intégration de la planification nationale du développement dans la région arabe	106

AS. S'attaquer aux problèmes que rencontrent les personnes déplacées de force et leurs communautés d'accueil dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	108
AT. Améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel et le secteur des services dans la région arabe	110
Appendice	
Liste récapitulative des projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2018-2019	113
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	116

Vue d'ensemble

Tableau 35.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2016-2017	28 398 800
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 ^a	28 398 800

^a Aux taux révisés de 2016-2017.

Orientation générale

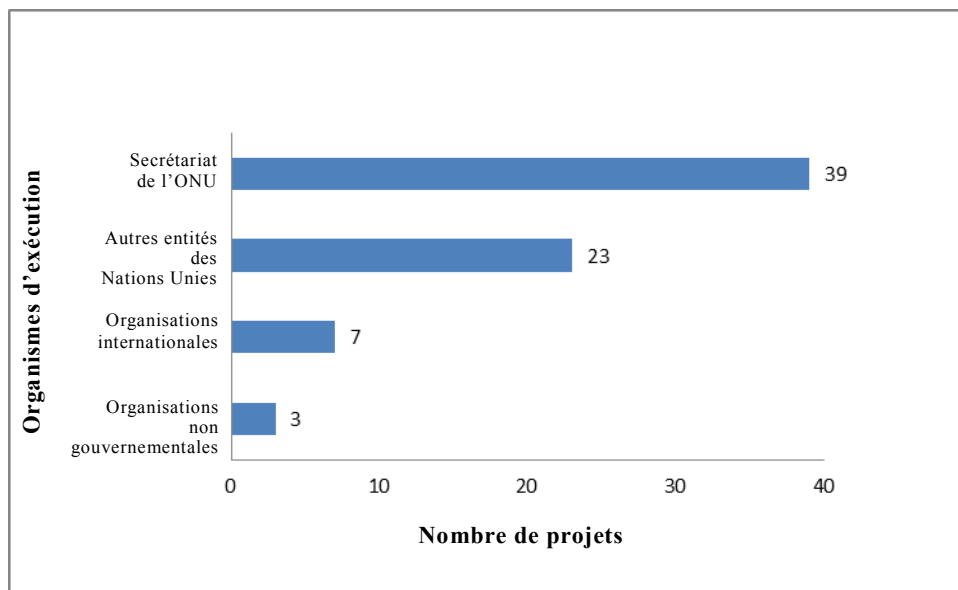
- 35.1 Le chapitre 35 regroupe les ressources demandées au titre du Compte pour le développement. Les activités ainsi financées répondent aux objectifs et aux réalisations escomptées correspondantes en matière de renforcement des capacités établis pour divers programmes du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1) englobant des projets du Compte pour le développement.
- 35.2 Comme suite à la proposition présentée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950 et Corr.1 et Add.5), l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 52/12 B, de créer, dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, un compte pour le développement. Dans sa résolution 52/221 A, elle a décidé d'ouvrir un crédit de 13 065 000 dollars pour ce compte au chapitre 34 du budget-programme de l'exercice 1998-1999.
- 35.3 En application de la résolution 52/235 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait un rapport détaillé sur la viabilité du Compte pour le développement, les modalités de sa mise en œuvre, les fins précises auxquelles les ressources seraient utilisées et les critères de rendement connexes, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les modalités de fonctionnement du Compte (A/53/945). Après avoir examiné ce rapport et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.12), l'Assemblée a décidé, dans sa résolution 54/15, de créer un compte spécial pluriannuel pour financer des activités supplémentaires relatives au développement sur la base des programmes du plan à moyen terme approuvé. Pour les 10 derniers exercices biennaux (1998-1999, 2000-2001, 2002-2003, 2004-2005, 2006-2007, 2008-2009, 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017), l'Assemblée a approuvé le financement de 358 projets au moyen du Compte pour le développement.
- 35.4 Dans sa résolution 60/246, l'Assemblée a décidé que les montants prévus au titre du Compte pour le développement seraient recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette décision s'est traduite par une augmentation de 889 100 dollars du crédit initialement ouvert pour cet exercice. Dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2006-2007, les prévisions de dépenses pour le Compte ont de nouveau été actualisées, ce qui a donné lieu à un relèvement de 26 800 dollars. Dans sa résolution 61/252 (sect. IV, par. 5), l'Assemblée a décidé d'ouvrir un crédit de 2,5 millions de dollars à titre de mesure exceptionnelle immédiate visant à compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte depuis sa création. En outre, à l'alinéa d) du paragraphe 2 de sa résolution 62/235 A, elle a décidé d'augmenter le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement) de 5 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007. Dans sa résolution 62/238 (sect. VIII, par. 11), elle a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 2,5 millions de dollars au titre du Compte pour l'exercice 2008-2009. Au paragraphe 140 de sa résolution 64/243, elle a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 5 millions de dollars au titre du Compte pour l'exercice 2010-2011. Dans sa résolution 66/248 A, elle a décidé d'ouvrir un crédit d'un

montant total de 29 243 200 dollars au titre du Compte pour l'exercice 2012-2013 et, dans ses résolutions 68/248 A et 70/247, respectivement pour l'exercice 2014-2015 et pour l'exercice 2016-2017, elle a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant total de 28 398 800 dollars au titre du Compte.

- 35.5 Les propositions relatives à l'utilisation de cette somme en 2018-2019 pour la onzième tranche, détaillées à l'annexe du présent fascicule, sont conformes aux procédures et modalités d'utilisation du Compte pour le développement approuvées par l'Assemblée dans ses résolutions 53/220 A, 53/220 B, 54/15, 54/249, 56/237, 60/246, 61/252, 62/235, 62/237, 62/238, 64/243, 64/244, 66/248 et 68/248.
- 35.6 Le Compte pour le développement a pour objet d'aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en réponse aux besoins et demandes exprimés par les États Membres et aux recommandations et décisions adoptées par les instances intergouvernementales et les organes directeurs compétents. Les projets sont exécutés par 10 entités de l'ONU, à savoir le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, les cinq commissions régionales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).
- 35.7 Ces 10 entités chargées de l'exécution des projets considèrent le Compte pour le développement comme un important mécanisme de financement qui favorise l'accès des États Membres en développement aux nombreuses et diverses compétences en matière de normalisation, connaissances techniques et analyses qu'elles proposent et comme un moyen de soutenir ces pays dans leurs efforts de développement. Pour garantir la complémentarité des activités et les effets de synergie, les entités sont encouragées à collaborer étroitement entre elles et notamment avec le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies lorsqu'elles adaptent les projets aux réalités nationales.
- 35.8 Le thème général de la onzième tranche, « Aider les États Membres à renforcer la cohérence des politiques fondées sur des données factuelles, l'intégration et la mise en œuvre participative du Programme 2030 à tous les niveaux », a été approuvé par le Comité directeur du Compte pour le développement en août 2016 et par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui exerce les fonctions de directeur de programme du Compte.
- 35.9 Les projets proposés pour la onzième tranche respectent les critères fixés par l'Assemblée générale depuis la création du Compte pour le développement. Il est attendu des entités chargées de l'exécution des projets qu'elles s'appuient autant que possible sur les capacités humaines et techniques disponibles dans les pays en développement, en vue d'optimiser le transfert des connaissances et de développer les compétences et les capacités nationales, notamment au moyen de la coopération Sud-Sud. Les projets doivent répondre à une demande, tirer parti des compétences particulières des entités et s'inscrire dans le droit fil de leurs mandats respectifs. Chaque entité doit également collaborer étroitement avec les autres et exploiter les synergies qui existent avec des activités menées dans le système des Nations Unies et ailleurs.
- 35.10 La liste des projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2018-2019, présentée à l'annexe I, a été approuvée par le Comité directeur du Compte en janvier 2017, puis par le Directeur de programme du Compte en février 2017 avant d'être présentée à l'Assemblée générale pour examen.
- 35.11 Depuis sa création, le Compte a financé un total de 358 projets, dont 102 sont toujours en cours ou exigent une supervision et relèvent des tranches 8 à 10 (sans compter les 46 projets dont l'aperçu général figure dans le présent fascicule).

35.12 En ce qui concerne les 46 projets proposés pour l'exercice biennal 2018-2019, la figure 35.I indique le nombre de projets actuellement exécutés avec la participation du Secrétariat de l'ONU, d'autres entités des Nations Unies, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales.

Figure 35 **Participation du système des Nations Unies et d'autres organisations à des projets du Compte pour le développement**

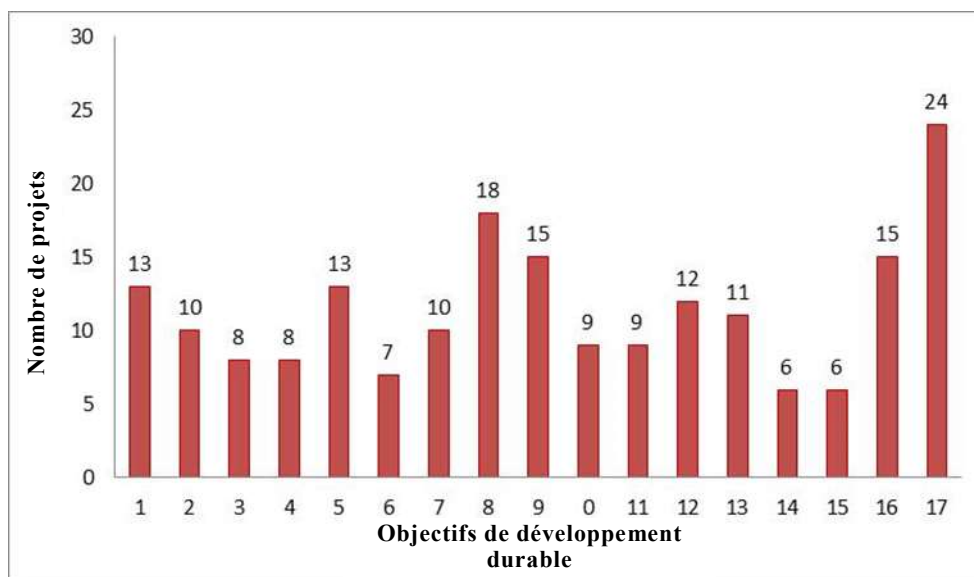


Note : Plusieurs organismes des Nations Unies peuvent participer à un même projet.

35.13 Le Programme 2030 met fortement l'accent sur les partenariats et la collaboration. La onzième tranche a marqué une étape importante : 44 des 46 projets proposés, soit 96 % des projets, sont exécutés en partenariat avec le système des Nations Unies (contre 80 % dans le passé). De nombreux projets seront mis en œuvre conjointement par plusieurs entités. Il s'agit notamment de projets sur les flux financiers illicites, les migrations, les données géospatiales, la sortie de la catégorie des pays les moins avancés et l'environnement

35.14 La figure 35.II indique le nombre de projets proposés qui contribuent à chacun des 17 objectifs de développement durable.

Figure 35.II Contribution des projets aux objectifs de développement durable

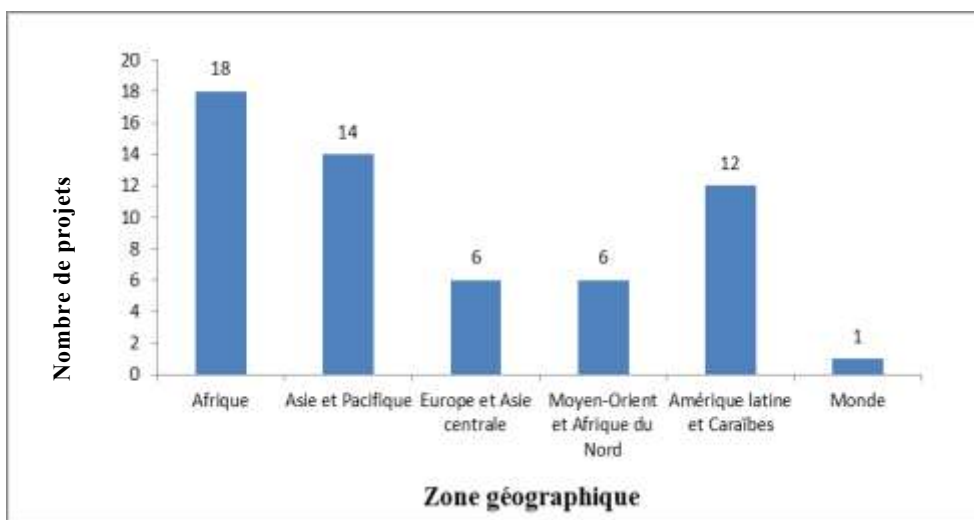


Note : Un même projet peut contribuer à plusieurs objectifs.

35.15 Les 46 projets de la onzième tranche contribueraient à la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Près de la moitié des projets contribuent à l’objectif 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser), environ un tiers à l’objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) et un tiers à l’objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l’innovation).

35.16. La figure 35.III indique le nombre de projets proposés qui concernent chaque zone géographique.

Figure 35.III Nombre de projets par zone géographique



Note : Un même projet peut concerner plusieurs régions.

- 35.17 Il convient de lire le présent fascicule en parallèle avec le dixième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement.

Vue d'ensemble des ressources

- 35.18 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 28 398 800 dollars, soit le même montant que pour l'exercice 2016-2017.
- 35.19 Le tableau 35.2 indique les ressources financières nécessaires pour la onzième tranche des projets proposés pour le présent chapitre.

Tableau 35.2 **Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Variation					Total	Pourcen- tage	Total avant actualisation des coûts	Actualisa- tion des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Transferts à Nouveaux mandats et élargis	l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations						
Compte pour le développement	29 243,2	28 398,8	—	—	—	—	—	—	28 398,8	—	28 398,8	

- 35.20 Un récapitulatif des ressources nécessaires pour la onzième tranche de projets, par objet de dépense, est présenté au tableau 35.3.

Tableau 35.3 **Ressources nécessaires, par objet de dépense (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018-2019
Autres dépenses de personnel	1 133,4
Consultants et experts	9 616,1
Voyages	4 164,2
Services contractuels	3 629,0
Frais généraux de fonctionnement	487,4
Mobilier et matériel	126,5
Subventions et contributions	9 242,2
Total	28 398,8

Annexe I

Projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2018-2019

A. Politiques et programmes pour jeunes handicapés en Amérique latine

Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme des Nations Unies pour le développement (550 000 dollars)

Contexte général

- En Amérique latine, on reconnaît de plus en plus l'importance des jeunes. Tous les pays de la région ont créé des organismes gouvernementaux chargés d'élaborer des plans et des programmes pour les jeunes (instituts nationaux de la jeunesse) et des mécanismes ont été mis en place pour mieux les connaître et mieux les comprendre et rendre plus efficaces et ciblées les politiques publiques conçues à leur intention. Parmi les mécanismes fréquemment utilisés pour appuyer et mettre en œuvre des initiatives en leur faveur, on peut citer la promulgation de lois, la conception et le suivi de plans et programmes, la réalisation d'enquêtes nationales et la création de centres d'information et de portails en ligne. Toutefois, il reste urgent de progresser dans l'élaboration de stratégies globales et intégrées qui visent des groupes particuliers de jeunes, par exemple les jeunes handicapés, en particulier aux fins de l'intégration sociale et de l'emploi. Le projet sera axé sur les politiques nationales en faveur de l'intégration sociale des jeunes handicapés et sur l'élaboration de stratégies et programmes nationaux visant à créer des emplois et à donner accès aux jeunes handicapés au marché du travail.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la prise en compte des jeunes handicapés dans les politiques et programmes nationaux d'intégration sociale et de développement solidaire dans trois pays d'Amérique latine	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
	Autres dépenses de personnel 36,0
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 2 (Politiques sociales et développement social)	Consultants et experts 170,5
	Voyages 122,0
	Services contractuels 15,0
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 4.4, 4.6, 8.5, 8.6 et 8.b	Frais généraux de fonctionnement 12,0
	Mobilier et matériel 18,0
	Subventions et contributions 176,5
	Total 550,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

(RE1) Renforcement de la capacité des responsables gouvernementaux locaux et nationaux d'élaborer des politiques, des cadres

Indicateurs de succès

(IS1.1) Des mesures, y compris juridiques et administratives, sont mises en place dans chacun des trois pays participant au projet afin

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
juridiques et des mesures administratives ou de modifier ceux qui existent en étroite collaboration avec les organisations de jeunes pour faire sorte que les jeunes handicapés bénéficient de l'intégration sociale et du développement solidaire	que les jeunes handicapés bénéficient de l'intégration sociale et du développement solidaire. (IS1.2) 75% des membres des organisations de jeunes ayant participé au projet confirment l'existence de consultations étroites avec les autorités locales et nationales.
(RE2) Renforcement de la capacité des responsables gouvernementaux locaux et nationaux d'inclure, en étroite collaboration avec les organisations de jeunes, des programmes nationaux de formation et d'emploi des jeunes handicapés dans les plans et programmes de développement national existants dans les pays participant au projet	(IS2.1) Des programmes de formation professionnelle pour les jeunes handicapés sont mis au point et exécutés dans chacun des trois pays participant au projet. (IS1.2) 75 % des membres des organisations de jeunes ayant participé au projet confirment l'existence de consultations étroites avec les autorités locales et nationales.

Principales activités

2. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
 - (A1.1) Organiser un atelier multipartite afin d'arrêter d'un commun accord les activités à mener dans le cadre du projet et de les planifier;
 - (A1.2) Organiser au niveau national une réunion d'experts chargés d'analyser la politique générale et le cadre juridique relatifs à la situation et aux droits des jeunes handicapés dans la vie sociale et sur le marché du travail;
 - (A1.3) Organiser des ateliers de formation en vue de rendre les pays mieux à même d'élaborer, d'exécuter et de suivre des programmes qui offrent des emplois aux jeunes handicapés;
 - (A1.4) Examiner les lois, politiques et programmes nationaux existants en faveur de l'intégration des jeunes, l'accent étant mis sur l'emploi des jeunes handicapés et le recensement des lacunes et des possibilités nécessaires pour assurer la pleine participation des jeunes au marché du travail;
 - (A1.5) Élaborer des politiques et proposer des amendements aux lois, aux actes administratifs et aux mesures de politique générale en vue de favoriser l'intégration sociale et l'emploi des jeunes handicapés;
 - (A1.6) Organiser des ateliers de validation pour les projets de politiques et les modifications de la législation;
 - (A2.1) Revoir les programmes de formation existants, notamment de formation professionnelle pour les jeunes et la population en général, en vue de les adapter aux jeunes handicapés;
 - (A2.2) Élaborer des politiques, programmes ou projets (modules) visant à accroître l'employabilité des jeunes handicapés et mettant l'accent sur les handicaps physiques et psychosociaux;
 - (A2.3) Organiser des ateliers nationaux de formation pilotes utilisant les programmes de formation élaborés;

- (A2.4) Organiser un atelier sous-régional qui permettrait de procéder à un échange de bonnes pratiques concernant l'élaboration et l'application des politiques et programmes en faveur des jeunes handicapés.

B. Comblent les déficits de capacités de certains petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre du Programme 2030

Département des affaires économiques et sociales, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la CNUCED et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques (600 000 dollars)

Contexte général

3. La prochaine Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (5-9 juin 2017) réunira des représentants des gouvernements et d'autres parties prenantes, venant notamment de petits États insulaires en développement, en vue de définir les moyens d'appuyer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14. L'un des résultats attendus de la Conférence est une liste d'engagements volontaires en faveur de la réalisation de l'objectif 14. Ces engagements volontaires auront pour objet de remédier aux lacunes recensées par les gouvernements et les parties prenantes aux niveaux national et régional et constitueront donc un bon point de départ pour que les acteurs internationaux puissent aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre l'objectif 14 et l'ensemble du Programme 2030. Le projet aidera certains petits États insulaires en développement des Caraïbes et du Pacifique à choisir parmi ces engagements volontaires et à élaborer des plans et des politiques pour parvenir à leur réalisation.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Aider certains petits États insulaires en développement à combler les lacunes en matière de capacités dans la mise en œuvre du Programme 2030, en mettant particulièrement l'accent sur l'objectif de développement durable n° 14	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
	Consultants et experts 147,0
	Voyages 150,0
	Services contractuels 10,0
	Frais généraux de fonctionnement 12,0
	Subventions et contributions <u>290,0</u>
	Total 600,0
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 3 (Développement durable)	
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 14.1 à 14.7 et 14.a à 14.c	

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Aider les institutions nationales de certains petits États insulaires en développement à mieux faire face à leurs besoins et à leurs déficits de capacités s'agissant des plans

(IS1.1) Des plans de mise en œuvre sont élaborés dans trois ou quatre petits États insulaires en développement ciblés.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
nationaux de mise en œuvre du Programme 2030, en mettant particulièrement l'accent sur l'objectif de développement durable n° 14	
(RE2) Renforcement de la coopération régionale entre les petits États insulaires en développement de façon à accroître les avantages économiques tirés de l'exploitation durable des ressources marines	(IS2.1) Des initiatives conjointes sont lancées pour promouvoir la coopération régionale en vue d'accroître les avantages économiques tirés de l'exploitation durable des ressources marines.

Principales activités

4. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Évaluer les engagements volontaires pris par les États Membres dans le cadre de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 et recenser les engagements qui peuvent bénéficier de l'assistance offerte par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat;
 - (A1.2) Effectuer des missions consultatives dans quatre petits États insulaires en développement afin de favoriser la collaboration avec des partenaires gouvernementaux et d'autres parties prenantes aux niveaux national et régional;
 - (A1.3) Faciliter la tenue de consultations nationales dans les pays cibles en vue d'élaborer des plans nationaux de mise en œuvre;
 - (A1.4) Organiser des ateliers nationaux à l'intention des parties prenantes pour valider et mettre au point les plans de mise en œuvre;
 - (A1.5) Organiser des missions d'évaluation et des ateliers nationaux afin de suivre l'exécution des plans;
 - (A2.1) Évaluer les capacités régionales pour combler les lacunes et promouvoir la coopération régionale;
 - (A2.2) Organiser des ateliers régionaux afin de recenser les domaines où la coopération régionale est possible et accroître ainsi les avantages économiques tirés de l'exploitation durable des ressources marines;
 - (A2.3) Fournir des services consultatifs aux pays cibles en vue de renforcer la coopération régionale;
 - (A2.4) Organiser une manifestation en marge d'une grande conférence internationale [Forum politique de haut niveau sur le développement durable ou suivi des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA)] pour présenter les résultats du projet et mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience.

C. Renforcer la cohérence des politiques au service des objectifs de développement durable en favorisant des évaluations intégrées et le renforcement institutionnel en Afrique

Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement (750 000 dollars)

Contexte général

5. Le Programme 2030 est un plan d'action porteur de changement et il s'avère complexe d'élaborer des politiques efficaces pour le mettre en œuvre. Les pays en développement en particulier ont besoin d'aide pour utiliser les divers outils permettant d'évaluer les liens et les arbitrages entre les diverses dimensions du développement durable. Il est impossible de formuler des politiques sans une vision, de solides capacités institutionnelles, une étroite coopération interministérielle, la participation de multiples parties prenantes, des statistiques de meilleure qualité et une parfaite maîtrise des outils permettant une évaluation quantitative. Le projet vise à renforcer les capacités nationales concernant l'utilisation, d'une part, d'outils de modélisation pour identifier les synergies, les liens et les arbitrages entre les secteurs, les objectifs et les politiques et, d'autre part, de mécanismes de renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la coordination et la cohérence des politiques lors de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation des politiques nationales en matière de développement durable.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité de certains pays africains en développement afin de promouvoir la coordination institutionnelle et l'utilisation d'outils de modélisation pour identifier les liens et les arbitrages entre les objectifs et les secteurs de manière à évaluer les orientations et à appliquer des stratégies au service du développement durable	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
	Autres dépenses de personnel 30,0
	Consultants et experts 293,0
	Voyages 138,0
	Services contractuels 94,0
	Frais généraux de fonctionnement 3,5
	Mobilier et matériel 8,0
	Subventions et contributions <u>183,5</u>
	Total 750,0
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 6 (Politiques et analyse en matière de développement) et sous-programme 7 (Administration publique et gestion du développement)	
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 1.4, 1.b, 2.4, 3.8, 5.a, 6.4 à 6.6, 7.1 à 7.b, 8.3, 12.a, 13.2, 16.5 à 16.7, 16.10, 17.9, 17.14 et 17.15	

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RA1) Renforcement de la capacité des acteurs du développement et des institutions nationales des États Membres d'identifier clairement les synergies, les arbitrages et les éléments complexes lors de l'élaboration et de l'exécution des politiques de développement durable en application du Programme 2030

(IS1.1) Nombre d'expériences, d'initiatives et de mécanismes visant à assurer l'intégration et la coordination des travaux entre les ministères dont relèvent les domaines visés par le projet

(IS1.2) Nombre de fonctionnaires et d'acteurs du développement formés pour

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RA2) Renforcement de la capacité des fonctionnaires de divers ministères de collaborer, de travailler de manière intégrée et d'utiliser les méthodes et outils de modélisation pour prendre des décisions en matière de développement durable qui soient conformes au Programme 2030 et renforcement des institutions nationales aux fins de leur application	<p>mener des activités de renforcement des capacités au niveau infranational en vue de recenser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de politiques économiques, sociales et environnementales dans un cadre intégré et en application du Programme 2030</p> <p>(IS2.1) Nombre d'experts gouvernementaux et de décideurs formés dans certains pays qui disposent des compétences techniques nécessaires pour adapter les méthodes d'évaluation intégrée au contexte de leur pays</p> <p>(IS2.2) Nombre de recommandations de politique générale, y compris de notes d'orientation et de propositions, élaborées à l'aide des outils institutionnels et des outils de modélisation adoptés par les fonctionnaires et les institutions publiques et utilisés pour élaborer les stratégies nationales de développement durable</p>

Activités principales

6. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
 - (A1.1) Organiser trois ateliers régionaux pour faciliter l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation de politiques intégrées et cohérentes;
 - (A1.2) Organiser un atelier régional en Afrique sur la coopération interinstitutionnelle et sur les arbitrages et les synergies potentielles à la lumière d'études de cas nationales, et proposant une vue d'ensemble des outils et méthodes envisageables;
 - (A1.3) Organiser un atelier de formation dans chaque pays participant pour renforcer les capacités acquises par les fonctionnaires gouvernementaux dans le cadre des ateliers régionaux;
 - (A1.4) Actualiser la plateforme en ligne hébergeant les outils, les méthodes, les modules de formation ainsi que les études de cas nationales utilisés dans le cadre des formations;
 - (A2.1) Effectuer des missions de cadrage dans trois pays pour mettre au point un outil de modélisation et/ou des services consultatifs adaptés à chaque pays, le but étant de renforcer les mécanismes et dispositifs institutionnels de manière à faciliter la mise en œuvre du Programme 2030;
 - (A2.2) Organiser, dans chaque pays deux ateliers nationaux portant sur une méthode ou un outil précis ou sur l'aide institutionnelle nécessaire pour renforcer les capacités des fonctionnaires et d'autres acteurs politiques;
 - (A2.3) Aider les pays à établir des notes d'orientation et autres documents techniques assortis de recommandations pratiques découlant des travaux interministériels, et à mettre au

point des outils institutionnels et de modélisation dans le cadre de trois conférences nationales;

- (A2.4) Organiser un atelier régional expressément destiné à soutenir la coopération Sud-Sud dans trois pays cibles.

D. Renforcement de la gestion de l'information géospatiale dans les pays en développement aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030

Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le Bureau des affaires spatiales, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les Comités régionaux Afrique, Asie-Pacifique et Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Département de l'appui aux missions (750 000 dollars)

Contexte général

7. Du fait des récentes avancées technologiques, l'information géospatiale compte désormais parmi les principaux éléments permettant de formuler de meilleures politiques et d'apporter de meilleures réponses face à bon nombre de problèmes sociaux, économiques et environnementaux actuels de ce monde, car elle permet d'intégrer des données qualitatives et quantitatives concernant divers secteurs et de les présenter aux décideurs dans des formats novateurs. Malgré l'essor considérable de l'information et des technologies géospatiales, la prise de conscience et la compréhension, en particulier au niveau des décideurs et des politiques, du rôle intégrateur vital de l'information géospatiale et des systèmes connexes – tels que les infrastructures nationales de données géospatiales – dans la contribution au développement durable, demeurent insuffisantes. Le projet visera à aider les pays d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et des Caraïbes à identifier et à élaborer des pratiques exemplaires et des cadres permettant d'utiliser de nouvelles sources de données, y compris des observations de la Terre et des mégadonnées, ainsi que des analyses et des modèles connexes, de manière à faire mieux comprendre la dynamique des facteurs géographiques, environnementaux, démographiques et socioéconomiques qui sous-tendent l'évaluation et le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Améliorer et renforcer sensiblement les capacités nationales de gestion de l'information géospatiale des pays en développement en vue de mettre en œuvre le Programme 2030 et d'adopter des décisions et des politiques fondées sur des données factuelles	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
	Consultants et experts 190,0
	Voyages 85,0
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 4 (Statistique); Opérations de maintien de la paix, sous-programme 6 (Services d'appui intégrés)	Frais généraux de fonctionnement 28,0
	Subventions et contributions <u>447,0</u>
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 17.18	Total 750,0

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RA1) Renforcement de la capacité des gouvernements et des institutions nationales de certains pays en développement d’Afrique, d’Asie, du Pacifique et des Caraïbes d’améliorer l’élaboration, l’utilisation et la diffusion, en temps voulu, de données et d’informations géospatiales officielles aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 à l’échelon national	(IS1.1) Amélioration et renforcement des moyens et des capacités techniques des services nationaux de cartographie et d’information géospatiale en ce qui concerne la collecte, l’élaboration et la diffusion de données géospatiales fiables et actualisées grâce au recours à des outils et des méthodes actualisés et de meilleure qualité, ainsi qu’à l’utilisation et à l’intégration d’informations géospatiales pour rendre compte des progrès annuels accomplis en matière de développement durable dans un plus grand nombre de pays
(RA2) Renforcement de la capacité d’intégration des données et informations statistiques et géospatiales au niveau national grâce à l’adoption de cadres régionaux et mondiaux, ainsi que de normes et méthodes arrêtées d’un commun accord au niveau international pour formuler des politiques et prendre des décisions fondées sur des données factuelles dans certains pays en développement	(IS2.1) Augmentation du nombre de pays en développement adoptant des cadres, normes et méthodes arrêtés d’un commun accord au niveau international pour intégrer des informations géospatiales, statistiques et autres de manière à améliorer la formulation des politiques et la prise de décisions dans le cadre d’une société de l’information (IS2.2) Renforcement des moyens et des capacités techniques des services nationaux de cartographie et d’information géospatiale aux fins de l’intégration, de la diffusion et du partage de données géospatiales fiables et actualisées avec les bureaux de statistique nationaux et d’autres utilisateurs dans un plus grand nombre de pays

Activités principales

8. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
 - (A1.1) Entreprendre une évaluation des besoins, élaborer des directives et des supports de formation sur les questions suivantes : collecte et élaboration de données géospatiales fiables et actualisées, utilité et importance du partage, de l’accessibilité et de l’intégration des données, mise en place de mécanismes de coordination nationaux aux fins du partage et de l’intégration d’informations relatives au cadre mondial d’indicateurs pour les objectifs de développement durable;
 - (A1.2) Préparer et organiser des visites d’étude en vue de faire mieux comprendre la nécessité d’adopter des cadres, normes et méthodes arrêtés d’un commun accord au niveau international;
 - (A1.3) Organiser des ateliers régionaux afin d’examiner et de proposer des directives et des exemples pratiques en vue de l’application et de l’adoption de cadres, normes et

méthodes de partage et d'intégration des données arrêtés d'un commun accord au niveau international;

- (A2.1) Évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités, formuler et élaborer des directives ainsi que des cours et programmes de formation permettant de renforcer les capacités et les moyens techniques des services nationaux de cartographie, d'information géospatiale et de statistique aux fins de l'intégration des données et des informations statistiques et géospatiales;
- (A2.2) Préparer et organiser des visites d'étude pour renforcer les capacités et les moyens techniques des services nationaux de cartographie et d'information géospatiale en vue de faciliter le partage du savoir et l'apprentissage entre pairs;
- (A2.3) Organiser des ateliers régionaux pour faire connaître les principes fondamentaux des cadres statistico-géospatiaux mondiaux et fournir des méthodes et des exemples concrets.

E. Collecte et utilisation de données migratoires internationales dans l'optique du Programme 2030

Département des affaires économiques et sociales conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (800 000 dollars)

Contexte général

9. La communauté internationale a fait de l'amélioration des statistiques sur les migrations l'une de ses principales priorités. L'Assemblée générale a récemment souligné la nécessité d'élaborer des politiques étayées par des données dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qu'elle a adoptée le 19 septembre 2016. Bien que les statistiques sur les migrations internationales soient manifestement nécessaires, elles sont insuffisantes. Au cours de la période 2005-2014, la moitié seulement des pays ou des régions du monde entier disposait de données sur le nombre de migrants. Les données sur les flux migratoires sont encore plus rares – moins de 30 % des pays ou des régions ont fourni des informations sur les entrées et les sorties de migrants à la Division de statistique du Secrétariat depuis 2010 pour l'*Annuaire démographique*. On manque également de données sur d'autres problèmes liés aux migrations, notamment sur les victimes de la traite d'êtres humains. Il n'existe pratiquement pas de statistiques sur le nombre et le profil des émigrés, deux paramètres intéressant tout particulièrement les pays en développement confrontés à une émigration massive. Le projet aidera les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes à recueillir et compiler des données migratoires comparables à l'échelon international.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités nationales dans le domaine de la collecte et de la compilation de données migratoires comparables à l'échelon international en vue de prendre des décisions fondées sur des données factuelles et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030 ayant trait aux migrations</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td style="text-align: right;">366,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">117,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">102,5</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">30,5</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td style="text-align: right;"><u>184,0</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">800,0</td> </tr> </table>	Consultants et experts	366,0	Voyages	117,0	Services contractuels	102,5	Frais généraux de fonctionnement	30,5	Subventions et contributions	<u>184,0</u>	Total	800,0
Consultants et experts	366,0												
Voyages	117,0												
Services contractuels	102,5												
Frais généraux de fonctionnement	30,5												
Subventions et contributions	<u>184,0</u>												
Total	800,0												
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programmes 4 (Statistiques) et 5 (Population); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 7 (Statistiques); Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 6 (Population et développement); Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale, sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée)</p>													
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 5.2, 8.7, 8.8, 10.7, 16.2 et 17.18</p>													

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RA1) Amélioration de la capacité technique des services nationaux de statistique et des statisticiens des ministères d'exécution compétents des pays cibles de recueillir, compiler et utiliser des données sur les migrations internationales aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits et du suivi des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable</p>	<p>(IS1.1) 90 % des participants aux ateliers nationaux et régionaux confirment mieux maîtriser la collecte et l'utilisation des statistiques relatives aux migrations.</p> <p>(IS1.2) Augmentation du nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ayant trait aux migrations établis par les pays cibles</p>
<p>(RA2) Amélioration de la compréhension des questions relatives aux migrations de l'échange de données et de connaissances dans ce domaine, et de la production et de la diffusion de données sur l'immigration et l'émigration</p>	<p>(IS2.1) 75 % des pays ayant participé aux ateliers nationaux et régionaux ont consigné davantage de données nationales sur les flux migratoires et le nombre de migrants dans le système de collecte de données de l'<i>Annuaire démographique</i></p> <p>(IS2.2) Compilation du profil migratoire national des huit pays cibles</p> <p>(IS2.3) Nombre d'utilisateurs ayant achevé avec succès le programme de formation en ligne</p>

Activités principales

10. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
 - (A1.1) Élaborer des supports techniques pour aider les pays à recueillir, compiler et utiliser des données qui sous-tendent les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ayant trait aux migrations;
 - (A1.2) Organiser deux ateliers régionaux pour aider les pays à recueillir, compiler et utiliser des données sur les migrations internationales;
 - (A1.3) Organiser huit ateliers nationaux (quatre dans des pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et quatre dans des pays membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) sur la collecte, la compilation et l'utilisation de données relatives aux migrations internationales;
 - (A1.4) Organiser une réunion technique et mettre au point les supports techniques aux fins de la collecte, de la compilation et de l'exploitation des données qui sous-tendent les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ayant trait aux migrations;
 - (A1.5) L'ONUDC collaborera avec quatre pays pilote en vue de réaliser des études d'évaluation de plusieurs systèmes de manière à estimer la prévalence de la traite des êtres humains;
 - (A2.1) Recueillir des données nationales sur les flux migratoires et le nombre de migrants dans le cadre d'ateliers et de travaux préalables aux ateliers, en s'appuyant sur le questionnaire de l'*Annuaire démographique* et recenser les lacunes du pays en matière de données;
 - (A2.2) Développer un portail international et interactif de données sur les mouvements de migrants et leur nombre afin de faciliter l'échange de données entre les pays et leur exploitation par les gouvernements, les chercheurs et le grand public;
 - (A2.3) Élaborer des modules de formation en ligne.

F. Aider les pays les moins avancés à réaliser des progrès économiques en vue de l'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés

Département des affaires économiques et sociales conjointement avec la CNUCED, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Programme des Nations Unies pour le développement (800 000 dollars)

Contexte général

11. Quinze des 48 pays les moins avancés, reconnus comme tels par l'Organisation des Nations Unies, devraient être sortis de cette catégorie de pays d'ici à 2021, être jugés en voie de satisfaire aux critères de reclassement ou être pleinement éligibles au reclassement par le Comité des politiques de développement en 2018 ou 2021. Certains gouvernements ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de leur fournir des éclaircissements sur les questions relatives au traitement spécial et sur l'importance de ce traitement pour la transformation économique structurelle à long terme à réaliser en vue d'une admission éventuelle au retrait de la liste. L'Organisation des Nations Unies offrira des conseils et des services de diagnostic à chaque pays concerné avant que l'Assemblée

générale ne décide de son reclassement; elle proposera également toute une série de services aux pays les moins avancés après leur reclassement afin de les aider à déterminer comment le traitement spécial dont ils ont encore besoin doit évoluer pour assurer une transition sans heurt vers leur nouveau statut. Pour que les pays aient davantage de chances de maintenir durablement ce statut, l'Organisation aidera aussi les pays les moins avancés retenus et les (futurs) anciens PMA à étudier leurs stratégies et politiques de renforcement des capacités de production. Cette aide consistera notamment à leur donner accès à des informations essentielles sur de nouvelles spécifications concernant tel ou tel produit, communiquées par des partenaires commerciaux au moyen du système d'alerte ePing, lequel envoie des notifications sur les mesures phytosanitaires et sanitaires et les obstacles techniques au commerce

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Aider les pays les moins avancés d'Afrique, d'Asie et du Pacifique à tirer parti du reclassement et à faire en sorte que ce processus leur procure un progrès structurel, économique et social continu</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="0"> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td style="text-align: right;">479,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">183,6</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">1,4</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td style="text-align: right;"><u>136,0</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">800,0</td> </tr> </table>	Consultants et experts	479,0	Voyages	183,6	Frais généraux de fonctionnement	1,4	Subventions et contributions	<u>136,0</u>	Total	800,0
Consultants et experts	479,0										
Voyages	183,6										
Frais généraux de fonctionnement	1,4										
Subventions et contributions	<u>136,0</u>										
Total	800,0										
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 6 (Politiques et analyse en matière de développement); Commerce et développement, sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement)</p>											
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 8, 10 et 17</p>											

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RA1) Meilleure compréhension par les décideurs et autres responsables gouvernementaux des pays bénéficiaires des diverses dimensions et incidences du renforcement des capacités de production et de la transformation économique structurelle dans le cadre de la restructuration économique nécessaire en vue d'un reclassement</p>	<p>(IS1.1) Au moins deux tiers des homologues nationaux et des participants aux ateliers font part d'une meilleure connaissance des diverses dimensions et incidences de l'objectif consistant à renforcer les capacités de production et à assurer une transformation économique structurelle.</p>
<p>(RA2) Amélioration de la capacité des responsables gouvernementaux d'intégrer le renforcement de la résilience et d'autres aspects des problèmes que pose le reclassement ainsi que des stratégies visant à assurer une transition sans heurt dans le processus de prise de décisions au niveau national</p>	<p>(IS2.1) Deux études sont réalisées dans chacun des pays bénéficiaires et au moins cinq homologues nationaux de chaque gouvernement montrent qu'ils maîtrisent bien ces problèmes et qu'ils sont en mesure d'appliquer les recommandations issues des études de pays.</p>
<p>(RA3) Amélioration de la capacité des pays les moins avancés de surmonter les obstacles institutionnels conditionnant l'obtention et le partage des informations sur les nouvelles</p>	<p>(IS3.1) Deux homologues nationaux du gouvernement de chacun des pays bénéficiaires sur quatre montrent qu'ils sont capables d'obtenir et de partager des informations sur</p>

spécifications concernant des produits destinés à l'exportation, ainsi que l'utilisation de ces informations aux fins de la promotion des exportations	les nouvelles spécifications concernant des produits destinés à l'exportation, et d'utiliser ces informations pour promouvoir les exportations.
--	---

Activités principales

12. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Réaliser six « études du renforcement des capacités de production » dans les pays retenus;
 - (A1.2) Organiser six ateliers nationaux sur les études des capacités de production;
 - (A2.1) Établir des « profils de vulnérabilité » pour les pays retenus;
 - (A2.2) Effectuer des évaluations prospectives des incidences probables du reclassement sur la croissance économique et le développement dans les pays remplissant pour la première fois les conditions requises pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés;
 - (A2.3) Organiser des ateliers régionaux sur les profils en matière de vulnérabilité et les études d'impact en s'appuyant sur un programme établi sur la base des travaux menés dans le pays dans le cadre de ces activités;
 - (A2.4) Organiser un atelier régional sur les profils de vulnérabilité et les évaluations d'impact afin de faciliter le partage des connaissances et la coopération Sud-Sud;
 - (A2.5) Préparer des stratégies de transition sans heurt pour quatre pays retenus;
 - (A2.6) Organiser quatre ateliers nationaux sur les stratégies de transition sans heurt (mis sur pied conjointement par le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED);
 - (A3.1) Des supports de formation seront élaborés sur ePing pour les points d'information de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les responsables gouvernementaux et les parties prenantes du secteur privé;
 - (A3.2) Organiser des ateliers nationaux sur l'utilisation d'ePing par l'entremise du Département des affaires économiques et sociales;
 - (A3.3) Organiser un atelier régional sur l'utilisation d'ePing comportant des activités transversales afin de faciliter le partage des connaissances et la coopération Sud-Sud.

G. Mécanismes institutionnels pour l'intégration des politiques, la coordination et la mobilisation des parties prenantes lors de la mise en œuvre et de l'examen des objectifs de développement durable en Afrique, en Asie et dans le Pacifique

Département des affaires économiques et sociales en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Programme des Nations Unies pour le développement (600 000 dollars)

Contexte général

13. L'un des axes essentiels de la mise en œuvre et de l'examen des objectifs de développement durable est la sensibilisation et le renforcement des capacités des fonctionnaires qui doivent identifier les rapports complexes et les arbitrages qui sous-tendent les objectifs, envisager divers scénarios, adopter des perspectives à long terme, être capables d'élaborer et d'appliquer des politiques intégrées et d'assurer leur suivi, de travailler dans diverses administrations et avec d'autres institutions de l'État, de sensibiliser le public et d'impliquer la société civile et d'autres parties prenantes. Il faut aussi relever un autre défi essentiel : veiller à l'application du principe de responsabilité des gouvernements dans la mise en œuvre des objectifs. Le projet a pour but de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne, d'une part, les structures, les mécanismes et les approches permettant aux institutions et à l'administration publique d'améliorer l'intégration des politiques, la coordination et la mobilisation des parties prenantes lors de la formulation, de la réalisation et du suivi des objectifs et, d'autre part, les mécanismes et méthodes propres à renforcer les compétences des fonctionnaires aux fins de la mise en œuvre et de l'examen des objectifs.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité de certains pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie d'organiser, de mobiliser et de préparer les institutions et l'administration publique, et renforcer les compétences des fonctionnaires en vue d'améliorer l'intégration des politiques, la coordination et la mobilisation des principales parties prenantes lors de la mise en œuvre et de l'examen des objectifs de développement durable</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="0"> <tr> <td>Autres dépenses de personnel</td> <td style="text-align: right;">60,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td style="text-align: right;">195,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">126,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">47,6</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">5,0</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td style="text-align: right;"><u>166,4</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">600,0</td> </tr> </table>	Autres dépenses de personnel	60,0	Consultants et experts	195,0	Voyages	126,0	Services contractuels	47,6	Frais généraux de fonctionnement	5,0	Subventions et contributions	<u>166,4</u>	Total	600,0
Autres dépenses de personnel	60,0														
Consultants et experts	195,0														
Voyages	126,0														
Services contractuels	47,6														
Frais généraux de fonctionnement	5,0														
Subventions et contributions	<u>166,4</u>														
Total	600,0														
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Affaires économiques et sociales, sous-programmes 2 (Politiques sociales et développement social), 3 (Développement durable), 6 (Politiques et analyse en matière de développement) et 7 (Administration publique et gestion du développement)</p>															
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : .4, 4.5, 5.5, 11.3, 16.5 à 16.7, 16.10, 17.1, 17.9, 17.14 et 17.15</p>															

Réalizations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RA1) Amélioration de la capacité des hauts fonctionnaires des pays bénéficiaires de mettre en place des mécanismes institutionnels, de

(IS1.1) Nombre de mesures et d'initiatives prises par les pays bénéficiaires pour mettre en place de nouveaux mécanismes institutionnels

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>mobiliser les institutions publiques et de renforcer leurs capacités en vue de la mise en œuvre et de l'examen des objectifs de développement durable compte tenu de la situation et des priorités de chaque pays, et prise de mesures en vue de mobiliser les principales parties prenantes</p> <p>(RA2) Amélioration de la capacité des pays bénéficiaires de formuler des politiques et stratégies propres à renforcer les capacités et les compétences techniques des fonctionnaires aux fins de la mise en œuvre et l'examen des objectifs de développement durable</p>	<p>ou améliorer ceux qui existent aux fins de l'intégration des politiques, de la coordination et de la mobilisation des parties prenantes lors de la mise en œuvre et de l'examen des objectifs de développement durable</p> <p>(IS1.2) Au moins deux pays bénéficiaires ont associé les institutions supérieures de contrôle des finances publiques ou les parlements au suivi et à l'examen des objectifs de développement durable.</p> <p>(IS2.1) Élaboration et adoption de plans d'action stratégiques et de politiques visant à rendre les fonctionnaires mieux à même de faciliter la mise en œuvre intégrée, coordonnée et responsable des objectifs de développement durable dans les pays bénéficiaires</p> <p>(IS2.2) Nombre d'initiatives de sensibilisation et de formation des fonctionnaires destinées à faciliter la mise en œuvre et l'examen intégrés et responsables des objectifs de développement durable prévus ou mis en œuvre dans les pays bénéficiaires</p>

Activités principales

14. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Élaborer des supports de formation, dont un outil d'évaluation, à utiliser dans le cadre des ateliers nationaux;
 - (A1.2) Organiser quatre ateliers nationaux pour présenter et utiliser l'outil d'évaluation, analyser les lacunes et les difficultés, et recenser les possibilités et les solutions éventuelles;
 - (A1.3) Effectuer des missions de consultation technique pour aider les pays bénéficiaires à établir et à adopter des mécanismes institutionnels;
 - (A1.4) Organiser deux ateliers régionaux (un en Afrique et l'autre en Asie) grâce auxquels les décideurs gouvernementaux pourront tirer des enseignements de l'expérience des pays de la région et d'autres pays qui ont adopté des mécanismes institutionnels novateurs et de nouvelles initiatives de renforcement des capacités;
 - (A2.1) Établir des supports de formation à utiliser dans le cadre d'une formation consacrée aux questions de fond à l'échelon national visant à faciliter l'élaboration et l'exécution de plans d'action stratégiques et de politiques;
 - (A2.2) Organiser quatre ateliers de formation consacrée aux questions de fond à l'échelon national à l'intention des responsables gouvernementaux des pays bénéficiaires afin de les aider à élaborer des plans d'action stratégiques;

- (A2.3) Effectuer des missions consultatives dans les pays qui demandent un appui et une aide supplémentaires pour élaborer, mettre au point et exécuter rapidement des plans de réforme institutionnelle et de renforcement des capacités adaptés au contexte national;
- (A2.4) Établir une publication ou une série de fiches d'information sur les enseignements tirés des mécanismes institutionnels et du renforcement des capacités aux fins de l'intégration des politiques, de la coordination et de la mobilisation des parties prenantes.

H. Cadres visant à faciliter l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable et la viabilité des entreprises en Afrique et en Amérique latine

CNUCED, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement (740 000 dollars)

Contexte général

15. La cible 6 de l'objectif de développement durable n° 12 encourage les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité. Afin de pouvoir suivre les progrès accomplis en ce qui concerne l'indicateur 12.6.1, il convient de sensibiliser les parties prenantes et de mettre en place des mécanismes nationaux pour formuler et appliquer des règles relatives à l'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable. Ce projet facilitera la réalisation de la cible 12.6 et encouragera les entreprises à fournir des informations concernant l'indicateur 12.6.1, en rendant les pays en développement retenus mieux à même d'établir des rapports sur la viabilité des entreprises et d'intégrer des informations à ce sujet dans les rapports établis périodiquement par les entreprises. Il permettra d'améliorer ainsi la qualité et la comparabilité de ces rapports à l'échelon international, et divers organes gouvernementaux pourront collaborer afin de mieux étudier et évaluer la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités des gouvernements des pays d'Afrique et d'Amérique latine de mesurer et de suivre la contribution du secteur privé à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en ce qui concerne la cible 12.6 relative à l'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Commerce et développement, sous-programme 2 (Investissements et entreprises); Environnement, sous-programme 4 (Gouvernance environnementale)	Autres dépenses de personnel 48,0 Consultants et experts 270,5 Voyages 196,0 Services contractuels 47,8 Frais généraux de fonctionnement 18,1 Subventions et contributions 159,6
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 10.5, 12.6 et 17.9	Total 740,0

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Renforcement des capacités des différentes parties prenantes, au niveau des pays, d'évaluer le cadre national pour l'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable	(IS1.1) Au moins 75 % des participants aux activités de renforcement des capacités organisées dans les pays bénéficiaires estiment que l'outil d'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable est utile ou très utile pour évaluer les cadres nationaux existants. (IS1.2) Un plan de déploiement de l'outil d'établissement des rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable est élaboré dans au moins trois des quatre pays pilotes retenus.
(RE2) Amélioration des capacités techniques et institutionnelles des autorités des pays retenus afin de mettre en place à l'échelon national un cadre visant à faciliter l'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable	(IS2.1) Au moins deux des quatre pays pilotes retenus prennent des mesures initiales afin de mettre en œuvre le plan national élaboré avec l'outil d'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable. (IS2.2) Au moins 10 entreprises prennent des mesures pour réaliser des essais grâce à l'outil d'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable (dans les pays bénéficiaires où les mesures initiales ont été appliquées).
(RE3) Amélioration des connaissances et du partage de données d'expérience parmi les décideurs, le secteur privé et la société civile aux niveaux national, régional et mondial concernant un cadre visant à faciliter l'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable	(IS3.1) Deux partenariats régionaux sont établis afin de recenser les pratiques optimales permettant d'améliorer la qualité et de faciliter la comparabilité des données recueillies grâce à l'outil d'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable. (IS3.2) 95 % des participants aux ateliers régionaux affirment mieux connaître les cadres visant à faciliter l'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable.

Activités principales

16. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Mettre au point un outil pour l'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable, qui contienne des dispositions concernant expressément les petites et moyennes entreprises afin de fournir aux gouvernements des

directives pour évaluer leurs propres cadres et élaborer des politiques visant à faciliter la collecte de données fiables sur la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable;

- (A1.2) Organiser deux réunions d'experts pour examiner et approuver l'outil d'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable;
- (A1.3) Mettre au point et assurer des programmes de formation à distance sur l'outil d'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable;
- (A1.4) Organiser une réunion multipartite pour le lancement de l'outil d'établissement de rapports;
- (A1.5) Évaluer, dans chaque pays bénéficiaire, la structure des rapports sur la viabilité;
- (A1.6) Organiser des ateliers consultatifs nationaux avec les parties prenantes concernées pour valider les conclusions des enquêtes et déployer l'outil d'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable;
- (A2.1) Élaborer un plan d'action pour l'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable sur la base des résultats du déploiement de l'outil adopté à cet effet;
- (A2.2) Effectuer une mission consultative pour faire approuver le plan d'action par les autorités nationales et fournir des conseils sur la mise en œuvre de mesures prioritaires;
- (A2.3) Organiser des activités de renforcement des capacités (une dans chaque pays bénéficiaire) pour aider les entreprises à commencer à s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports en application du plan d'action national approuvé;
- (A3.1) Organiser deux ateliers régionaux (un en Afrique et un en Amérique latine) pour partager les enseignements tirés du déploiement de l'outil d'établissement de rapports sur la viabilité des entreprises et les objectifs de développement durable et de l'élaboration de plans d'action nationaux;
- (A3.2) Améliorer et actualiser l'outil de formation à distance, compte tenu des résultats des ateliers régionaux (A3.1), et diffuser des informations sur le projet lors de rencontres internationales, sur les sites Web de la CNUCED et du PNUE.

I. Améliorer l'élaboration des politiques touchant le commerce des services afin d'intégrer l'Afrique aux chaînes logistiques régionales au service du Programme 2030

CNUCED, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (700 000 dollars)

Contexte général

17. Pour pouvoir exploiter pleinement le potentiel du commerce des services, il est essentiel de comprendre et de promouvoir ce commerce lors de l'élaboration des politiques en Afrique. À cet égard, évaluer la contribution du secteur des services à l'économie et saisir la complexité des chaînes logistiques mondiales et régionales dans ce domaine, qui sont indispensables au développement des services, représente un défi majeur. Le projet vise à renforcer la capacité de

mesurer la valeur ajoutée générée par le secteur des services et les avantages que le développement de ce secteur procurerait en rendant les biens et services plus commercialisables. Il a également pour objectif de faciliter l'élaboration des cadres nécessaires à l'essor de ce secteur. Il consiste à doter six pays africains, ainsi que leurs régions respectives, d'outils et de méthodes leur permettant de mieux comprendre les chaînes logistiques dans trois principaux secteurs des services, qui sont essentiels au commerce et représentent une importante source de revenus et de moyens de subsistance durables pour les Africains.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités nationales et régionales d'élaboration de politiques relatives au commerce des services fondées sur des données factuelles, en vue d'appuyer la création de chaînes logistiques des services et leur renforcement aux niveaux national et régional dans certains pays africains	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Commerce et développement, sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux); Développement économique et social en Afrique, sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce)	Autres dépenses de personnel 45,0
	Consultants et experts 222,5
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 8.2, 8.9, 8.10, 9.3, 17.11, 17.14 et 17.16	Voyages 135,0
	Services contractuels 97,5
	Frais généraux de fonctionnement 39,0
	Subventions et contributions <u>161,0</u>
	Total 700,0

*Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement de la capacité technique des parties prenantes et décideurs nationaux et régionaux de quantifier les chaînes logistiques des services

(IS1.1) 75 % des parties prenantes et décideurs nationaux et régionaux affirment être mieux à même de mesurer les chaînes logistiques des services lorsqu'ils disposent d'outils et d'instruments.

(IS1.2) Une chaîne logistique est quantifiée dans chaque pays bénéficiaire.

(RE2) Renforcement de la capacité des parties prenantes nationales et régionales d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles pour la promotion des chaînes logistiques des services dans les pays africains et les communautés économiques régionales

(IS2.1) Au moins trois des six pays bénéficiaires ont élaboré, en ce qui concerne le commerce des services, des politiques fondées sur des données factuelles favorisant les chaînes logistiques dans ce secteur et contribuant à la réalisation du Programme 2030.

(IS2.2) Au moins quatre des six pays bénéficiaires disposent de réseaux de parties prenantes chargés d'approuver et de mettre en œuvre la politique relative aux services.

Activités principales

18. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Organiser des séminaires de formation de formateurs (un par secteur) afin de renforcer la capacité des pays d'élaborer et d'approuver un cadre permettant d'évaluer les chaînes logistiques des services;
 - (A1.2) Organiser des séminaires de formation (un par pays) pour former et améliorer les compétences des parties prenantes et décideurs nationaux et régionaux en ce qui concerne l'évaluation des chaînes logistiques des services et l'élaboration de politiques dans le domaine des services;
 - (A1.3) Créer une plateforme interactive de partage des connaissances et de l'information (à l'appui de la RE1 et de la RE2);
 - (A2.1) Organiser un atelier multipartite pour mettre en commun les données d'expérience et les résultats issus des analyses de la chaîne logistique réalisées après les séminaires précédents;
 - (A2.2) Fournir un appui aux homologues nationaux et régionaux pour l'organisation de séminaires et de forums nationaux et régionaux en vue de partager les résultats des analyses et de l'atelier multipartite et de formuler des recommandations touchant le développement des chaînes logistiques des services;
 - (A2.3) Fournir des services consultatifs pour aider les homologues nationaux et régionaux à formuler des recommandations et à élaborer un plan d'action en vue de la mise en œuvre de celles ayant trait au développement des chaînes logistiques des services;
 - (A2.4) Élaborer un manuel sur les pratiques optimales et les données d'expérience en matière d'analyse des chaînes logistiques des services en Afrique.

J. Renforcer la capacité des pays africains de rassembler et de diffuser des statistiques sur les flux financiers illicites

CNUCED, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (710 000 dollars)

Contexte général

19. Les flux financiers illicites menacent directement le développement équitable et durable, car ils détournent des capitaux et des recettes fiscales des pays en développement, nuisant ainsi à leur capacité de mobiliser efficacement les ressources dont ils ont besoin et qui sont déjà rares. Dans ce domaine important, il est extrêmement difficile de réaliser un consensus sur les mesures et méthodes à adopter afin de dégager les principales composantes des flux financiers illicites. Plusieurs estimations mondiales et études de cas par pays ont été réalisées, mais les méthodes concrètes utilisées ne font guère l'unanimité, entraînant une remise en question de leur validité et de leur intérêt pratique. Le projet vise à aider les pays africains, et en particulier les pays riches en ressources naturelles, à établir, mesurer et diffuser des statistiques sur les flux financiers illicites.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités des pays africains en matière de statistiques afin qu'ils établissent, mesurent et diffusent des statistiques sur les flux financiers illicites, renforçant ainsi l'infrastructure des données nécessaire pour appuyer les objectifs de développement durable</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Autres dépenses de personnel 35,5</p> <p>Consultants et experts 261,0</p> <p>Voyages 135,0</p> <p>Services contractuels 19,5</p> <p>Frais généraux de fonctionnement 19,0</p> <p>Subventions et contributions <u>240,5</u></p> <p>Total 710,0</p>
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Commerce et développement, sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement); Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale, sous-programme 6 (Étude, analyse des tendances et criminalistique); Développement économique et social en Afrique, sous-programmes 1 (Politiques macroéconomiques), 4 (Statistiques), 7 (Activités sous-régionales de développement) et 8 (Planification et administration du développement); Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programmes 10 (Statistiques) et 3 (Politiques macroéconomiques et croissance)</p>	
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 8.3, 8.10, 10.5, 16.4, 17.1, 17.3, 17.4, 17.13, 17.18 et 17.19</p>	

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RE1) Amélioration des connaissances des décideurs et autres parties prenantes des pays bénéficiaires en ce qui concerne les méthodes harmonisées de collecte, d'analyse et de diffusion des informations sur les flux financiers illicites</p>	<p>(IS1.1) Formulation et approbation par les principales parties prenantes des pays bénéficiaires d'un ensemble de définitions harmonisées de l'ampleur et des types de flux financiers illicites</p> <p>(IS1.2) 75 % des participants aux ateliers affirment mieux connaître les méthodes harmonisées de collecte, d'analyse et de diffusion des informations sur les flux financiers illicites.</p>
<p>(RE2) Renforcement de la capacité des ministères ou départements compétents dans les pays bénéficiaires d'utiliser des définitions et méthodes harmonisées pour la collecte et la diffusion de statistiques comparables sur les flux financiers illicites</p>	<p>(IS2.1) Au moins trois des quatre pays pilotes ont établi une première série de statistiques sur les flux financiers illicites.</p> <p>(IS2.2) Élaboration et adoption par les principales parties prenantes aux niveaux national et régional, d'un plan d'action visant à promouvoir une méthode harmonisée de collecte, d'estimation et de diffusion des données sur les flux financiers illicites</p>

Activités principales

20. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Organiser une réunion internationale d'experts chargés de procéder à une étude concrète des concepts et méthodes statistiques applicables;
 - (A1.2) Effectuer des travaux de recherche sur les stratégies méthodologiques sur des questions telles que la manipulation des prix, les mesures résiduelles de l'ensemble des flux financiers illicites et les modalités concernant les origines, les destinations, les principaux acteurs et les mesures réglementaires;
 - (A1.3) Organiser une deuxième réunion internationale d'experts pour examiner les travaux de recherche menés dans le cadre de l'activité A1.2 et d'autres documents, afin de parvenir à un consensus sur les méthodes d'estimation et les indicateurs statistiques à utiliser pour évaluer l'ampleur globale des flux financiers illicites;
 - (A1.4) Mener des travaux de recherche, fondés sur les directives approuvées dans le cadre de l'activité A1.3, visant à détailler les méthodes de collecte et de diffusion des données;
 - (A1.5) Organiser un atelier régional pour définir les différentes méthodes d'harmonisation des outils de collecte et de diffusion des données et présenter des propositions à cet égard;
 - (A2.1) Organiser des activités pilotes dans au moins quatre pays africains afin de tester les recommandations formulées lors de l'atelier et d'évaluer la qualité des données;
 - (A2.2) Examiner les enseignements tirés, établir un rapport et élaborer des supports de formation présentant quelques résultats et analyses préliminaires;
 - (A2.3) Organiser deux ateliers régionaux pour présenter le rapport et promouvoir la méthode de collecte, d'estimation et de diffusion des données sur les flux financiers illicites, et élaborer un plan d'action définissant la marche à suivre pour mettre en place une méthode harmonisée de collecte de données et de diffusion de statistiques sur les flux financiers illicites.

K. Stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes fondées sur des données factuelles et cohérentes sur le plan des politiques

CNUCED, en collaboration avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques (650 000 dollars)

Contexte général

21. Le projet vise à aider les pays en développement d'une région donnée à retirer certains avantages économiques de l'exploitation durable des ressources marines. Il consistera à aider les pays côtiers en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, à promouvoir durablement le commerce de produits et de services dans les secteurs reposant sur l'économie maritime, grâce à l'analyse, à l'élaboration et à l'adoption de stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes fondées sur des données factuelles et cohérentes sur le plan des politiques et contribuera à renforcer les capacités nationales nécessaires à leur mise en œuvre. Cela permettra de définir des politiques nationales et des cadres réglementaires propres

à assurer la gestion durable des océans et d'appuyer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des États côtiers en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes fondées sur des données factuelles et cohérentes sur le plan des politiques, afin de promouvoir le commerce durable des produits et des services dans les secteurs reposant sur l'économie maritime dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td style="text-align: right;">238,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">189,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">147,6</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">7,1</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td style="text-align: right;"><u>68,3</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">650,0</td> </tr> </table>	Consultants et experts	238,0	Voyages	189,0	Services contractuels	147,6	Frais généraux de fonctionnement	7,1	Subventions et contributions	<u>68,3</u>	Total	650,0
Consultants et experts	238,0												
Voyages	189,0												
Services contractuels	147,6												
Frais généraux de fonctionnement	7,1												
Subventions et contributions	<u>68,3</u>												
Total	650,0												
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Commerce et développement, sous-programme 3 (Commerce international); Affaires juridiques, sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes)</p>													
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 14.7, 14.b et 14.c</p>													

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RE1) Amélioration de la capacité des parties prenantes nationales d'évaluer et de recenser les produits et services prometteurs dans les principaux secteurs reposant sur l'économie maritime dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer</p>	<p>(IS1.1) Désignation, par les parties prenantes des pays participants, de deux biens ou services prometteurs dans les secteurs reposant sur l'économie maritime</p>
<p>(RE2) Renforcement de la capacité des parties prenantes de définir des orientations et de mettre en œuvre des mesures prioritaires en vue de promouvoir durablement le commerce de produits et de services dans les secteurs reposant sur l'économie maritime des pays bénéficiaires</p>	<p>(IS2.1) Approbation, par deux ministères des pays bénéficiaires, de trois stratégies et plans d'action relatifs à l'économie et au commerce maritimes</p> <p>(IS1.2) Application de mesures prioritaires découlant de la stratégie relative à l'économie et au commerce maritimes en vue de promouvoir durablement le commerce de produits et de services dans les secteurs reposant sur l'économie maritime (une dans chaque pays bénéficiaire)</p>
<p>(RE3) Amélioration des connaissances, au niveau régional, en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes afin de promouvoir durablement le commerce de produits et de services dans les secteurs reposant sur l'économie maritime dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer</p>	<p>(IS3.1) Trois nouveaux pays manifestent le souhait d'obtenir un appui supplémentaire en vue d'élaborer des stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes.</p>

Activités principales

22. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Entreprendre une analyse des données et établissement d'une cartographie des parties prenantes montrant le potentiel des secteurs et des produits reposant sur l'économie maritime et établir une étude théorique sur les éléments juridiques et institutionnels d'un dispositif de gouvernance intégrée des océans;
 - (A1.2) Organiser des ateliers à l'intention des parties prenantes nationales afin d'étudier, de recenser et de sélectionner des produits et des services maritimes prometteurs en vue d'une analyse plus approfondie;
 - (A1.3) Élaborer une stratégie relative à l'économie et au commerce maritimes participative pour les produits et services économiques maritimes sélectionnés;
 - (A2.1) Organiser un atelier à l'intention des parties prenantes nationales afin d'approuver la stratégie relative à l'économie et au commerce maritimes;
 - (A2.2) Fournir, sur demande et en coopération avec un expert international et un expert national, des services consultatifs pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie relative à l'économie et au commerce maritimes liée à deux mesures nationales prioritaires par pays;
 - (A2.3) Organiser des ateliers nationaux de formation afin de créer des capacités en ce qui concerne l'application des deux mesures prioritaires;
 - (A3.1) Organiser un atelier régional pour échanger des données d'expérience avec la participation des trois pays bénéficiaires et de cinq autres pays de la région;
 - (A3.2) Diffuser les conclusions de la stratégie relative à l'économie et au commerce maritimes à l'occasion de grandes conférences ou manifestations des Nations Unies.

L. Renforcer la cohérence et l'intégration des politiques afin de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et en Asie

CNUCED, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie et l'Institut de statistique de l'UNESCO (600 000 dollars)

Contexte général

23. Un nombre croissant de pays en développement s'efforcent d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques cohérentes et des programmes intégrés qui renforcent leurs capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Le projet a pour but d'aider les pays grâce à un

dispositif d'appui intégré visant à garantir la cohérence entre les différents domaines politiques, à renforcer les organismes et les cadres nationaux dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et à renforcer les capacités des pays en développement d'Afrique et d'Asie, en particulier les pays les moins avancés, dans ces domaines. Le projet couvre au moins 12 pays bénéficiaires répartis dans deux régions en développement (Afrique et Asie). En participant aux activités prévues dans le cadre de ce projet, les parties prenantes nationales pourront mieux définir les principales caractéristiques de leur système national d'innovation et recenser les lacunes et les incohérences de leurs politiques nationales auxquelles il faut remédier pour mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des pays en développement bénéficiaires de formuler et de mettre en œuvre des politiques fondées sur des données factuelles, qui soient cohérentes, intégrées et propres assurer le développement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="0"> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td style="text-align: right;">220,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">108,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">86,5</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">9,5</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td style="text-align: right;"><u>176,0</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">600,0</td> </tr> </table>	Consultants et experts	220,0	Voyages	108,0	Services contractuels	86,5	Frais généraux de fonctionnement	9,5	Subventions et contributions	<u>176,0</u>	Total	600,0
Consultants et experts	220,0												
Voyages	108,0												
Services contractuels	86,5												
Frais généraux de fonctionnement	9,5												
Subventions et contributions	<u>176,0</u>												
Total	600,0												
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Commerce et développement, sous-programme 4 (Technologie et logistique); Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement, sous-programme 1 (Pays les moins avancés); Développement économique et social en Afrique, sous-programme 3 (Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation)</p>													
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 9.5, 9.b, 17.6 à 17.8 et 17.14</p>													

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Mesures visant à rendre les parties prenantes des secteurs public et privé mieux à même d'évaluer les capacités nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, afin qu'elles puissent recenser les lacunes et les incohérences des politiques et définir les mesures prioritaires

(IS1.1) 75 % des parties prenantes des pays bénéficiaires affirment être mieux à même de recenser les lacunes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et les incohérences des politiques dans ces domaines.

(IS1.2) Dans chaque pays bénéficiaire, au moins cinq mesures prioritaires sont définies pour renforcer les capacités nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE2) Renforcement de la capacité des décideurs d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques cohérentes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, qui soient conformes aux stratégies globales de développement des pays en vue de réaliser les objectifs de développement durable	(IS2.1) Dans chaque pays bénéficiaire, une feuille de route est élaborée pour appliquer les principales recommandations figurant dans l'évaluation nationale. (IS2.2) Chaque participant aux ateliers régionaux de formation formule au moins trois recommandations tendant à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques cohérentes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de réaliser les objectifs de développement durable.

Activités principales

24. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Créer les conditions nécessaires pour entreprendre une évaluation nationale dans deux pays bénéficiaires d'Afrique ou d'Asie en vue d'assurer la cohérence entre les différents domaines d'action (coût nul);
 - (A1.2) Organiser deux missions d'enquête dans chaque pays bénéficiaire afin de recueillir des données quantitatives et qualitatives pour les évaluations nationales;
 - (A1.3) Organiser deux ateliers nationaux à l'intention des parties prenantes, dans chaque pays bénéficiaire pour présenter et examiner les conclusions des évaluations préliminaires et finales;
 - (A1.4) Élaborer et publier un projet d'évaluation nationale pour chaque pays bénéficiaire, qui sera révisé à la lumière des observations formulées lors des ateliers nationaux;
 - (A1.5) Présenter les évaluations nationales et procéder à un examen entre pairs de chacune d'entre elles lors de la session de la Commission de la science et de la technique au service du développement et d'autres réunions intergouvernementales de la CNUCED (coût nul);
 - (A2.1) Enrichir les supports de formation sur les politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation en vue d'atteindre les objectifs de développement durable;
 - (A2.2) Fournir trois services consultatifs ou stages de formation pour appuyer la mise en œuvre d'au moins deux des recommandations formulées dans l'évaluation nationale;
 - (A2.3) Organiser deux formations régionales en Afrique ou en Asie en vue de rendre les décideurs mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques cohérentes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation;
 - (A2.4) Mettre en place une plateforme en ligne pour faciliter le partage des connaissances sur les politiques cohérentes et intégrées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et l'organisation d'activités de formation.

M. Faciliter les investissements dans les secteurs concernés par les objectifs de développement durable dans les pays en développement

CNUCED, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (600 000 dollars)

Contexte général

25. L'investissement privé, en particulier l'investissement direct étranger, peut être d'un grand intérêt pour les économies en développement car il peut renforcer leurs capacités productives, créer des emplois et du savoir-faire et contribuer à les diversifier et à les intégrer dans les chaînes de valeur mondiales. Dans ce projet, il est question d'évaluer le cadre de facilitation de l'investissement que les pays sélectionnés dans certains groupements sous-régionaux ont mis en place et de recommander des domaines d'action. Il s'agit également de renforcer les capacités des institutions pour qu'elles puissent promouvoir et faciliter l'investissement, en mettant l'accent sur certains secteurs, et de contribuer à l'échange des meilleures pratiques dans ce domaine, au niveau international. Des 43 pays en développement qui ont demandé à ce jour les conseils de la CNUCED dans ce domaine, quatre seront retenus pour ce projet et serviront d'exemples de meilleures pratiques; celles-ci pourront ensuite être transposées dans d'autres sous-régions. Les sous-régions provisoirement retenues pour ce projet sont les Caraïbes, l'Afrique de l'Est, la région couverte par la Communauté de développement de l'Afrique australe et la région couverte par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Tirer parti de la facilitation des investissements de sorte que les pays en développement sachent attirer les investissements et en tirer profit dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Commerce et développement, sous-programme 2 (Investissements et entreprises)	Autres dépenses de personnel 30,0 Consultants et experts 209,0 Voyages 114,0 Services contractuels 41,0
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 5.c, 8.2, 9.a, 10.b, 16.6, 17.3 et 17.5	Frais généraux de fonctionnement 6,0 Subventions et contributions <u>200,5</u> Total 600,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

(RE1) Renforcement de la capacité des pays en développement sélectionnés à surmonter les obstacles internes à l'investissement au service du développement durable

Indicateurs de succès

(IS1.1) 75 % des participants aux ateliers nationaux déclarent mieux savoir comment appréhender les obstacles internes à l'investissement au service du développement durable.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE2) Renforcement des capacités institutionnelles des pays en développement sélectionnés visant à faciliter l'investissement international dans les secteurs concernés par le développement durable	<p>(IS1.2) Trois des quatre pays bénéficiaires se disent prêts à appliquer au moins 50 % des recommandations de la CNUCED sur la facilitation de l'investissement.</p> <p>(IS2.1) Au moins 100 décideurs indiquent mieux comprendre les problèmes et savent mieux élaborer des propositions de projets d'investissement dans les secteurs concernés par les objectifs de développement durable, notamment les secteurs ayant des incidences positives sur la question de l'égalité des sexes.</p> <p>(IS2.2) En se fondant sur le manuel de conseil, au moins huit projets d'investissement dans des secteurs concernés par les objectifs de développement durable sont élaborés.</p>

Activités principales

26. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Effectuer une mission d'enquête dans chacun des quatre pays bénéficiaires pour évaluer le cadre actuel de facilitation et de promotion de l'investissement;
 - (A1.2) Établir quatre rapports d'assistance technique sur la facilitation de l'investissement pour les pays bénéficiaires de quatre sous-régions;
 - (A1.3) Organiser quatre ateliers nationaux à l'intention de fonctionnaires et d'experts de la promotion de l'investissement afin d'examiner les recommandations des rapports d'assistance technique sur la facilitation de l'investissement;
 - (A2.1) Organiser quatre ateliers au niveau sous-régional à l'intention des responsables des offices de promotion des investissements afin de mettre en commun les bonnes pratiques et les outils de facilitation de l'investissement, en accordant une attention particulière aux domaines concernés par les objectifs de développement durable;
 - (A2.2) Élaborer un manuel de conseil sur l'élaboration et l'évaluation des propositions de projets dans les secteurs concernés par les objectifs de développement durable, à partir des résultats des ateliers sous-régionaux;
 - (A2.3) Organiser un séminaire sur les pratiques exemplaires en matière de facilitation de l'investissement dans les secteurs prioritaires au regard des objectifs de développement durable dans les pays en développement;
 - (A2.4) Élaborer un répertoire en ligne des pratiques exemplaires en matière de promotion et de facilitation de l'investissement dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable.

N. Accélérer la formation professionnelle dans le domaine du commerce électronique en Asie du Sud-Est dans le cadre du Programme 2030

CNUCED, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (600 000 dollars)

Contexte général

27. Il est incontestable que les technologies de l'information et des communications sont un facteur essentiel d'intégration sociale et économique dans la région de l'ASEAN. Il est donc logique que dans le cadre de son programme TrainForTrade, la CNUCED ait choisi la région Asie-Pacifique comme bénéficiaire de ce projet, et que les pays de la région aient exprimé le souhait de recevoir une assistance technique en matière de commerce électronique. Trois pays de la région, ayant tous adopté une législation sur le commerce électronique et la cybercriminalité, devraient être choisis; leurs praticiens recevront une formation afin de pouvoir créer de nouveaux services numériques et des méthodes d'authentification numérique. Le projet sera axé sur une formation commerciale privilégiant les pratiques optimales et les politiques fondées sur des données concrètes. Il comprendra des activités d'amélioration des compétences au moyen d'un apprentissage mixte (associant enseignement à distance et sessions de formation en face-à-face) dans deux domaines : les pratiques optimales dans le domaine du commerce électronique et l'amélioration des compétences en méthodes d'authentification numérique. En renforçant leurs moyens dans ces deux domaines, les pays bénéficiaires devraient pouvoir utiliser plus efficacement le commerce international au service d'un développement durable qui profite à tous. Pour un plus grand enrichissement mutuel des participants, l'apprentissage mixte sera dispensé tant à des décideurs qu'à des praticiens du commerce électronique, mais les ateliers en face-à-face mettront davantage l'accent sur les politiques générales.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Améliorer les compétences en matière de commerce électronique des décideurs et des praticiens des pays sélectionnés d'Asie du Sud-Est afin de promouvoir un développement durable qui profite à tous	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
	Consultants et experts 236,0
	Voyages 129,0
	Services contractuels 34,5
	Frais généraux de fonctionnement 1,0
	Mobilier et matériel 12,0
	Subventions et contributions <u>187,5</u>
	Total 600,0
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Commerce et développement, sous-programme 4 (Technologie et logistique); et Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 4 (Environnement et développement)	
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 9.5, 9.b, 17.6 à 17.8 et 17.14	

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Meilleure compréhension par les acteurs clefs des pays bénéficiaires des aspects pratiques et juridiques du commerce électronique

(IS1.1) 70 % des participants à la formation en ligne déclarent avoir une meilleure compréhension des aspects juridiques et pratiques du commerce électronique.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE2) Renforcement de la capacité des décideurs des pays bénéficiaires à concevoir des politiques relatives au commerce électronique afin de promouvoir de nouveaux services numériques et de mettre au point des méthodes d'authentification numérique	<p>(IS1.2) Les résultats (moyenne des notes obtenues aux épreuves) des participants en ligne dépassent la moyenne.</p> <p>(IS2.1) 70 % des décideurs des pays bénéficiaires déclarent être mieux à même de concevoir des politiques de commerce électronique.</p> <p>(IS2.2) Dans deux des trois pays bénéficiaires, les participants aux ateliers valident certaines recommandations de politique générale sur le commerce électronique et l'authentification numérique.</p>

Principales activités

28. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Effectuer une mission d'enquête dans chacun des pays sélectionnés pour évaluer les compétences techniques locales et les manques en la matière, et se mettre d'accord sur le projet de plan d'action;
 - (A1.2) Élaborer et valider un module de formation visant au renforcement des compétences en commerce électronique et authentification numérique selon la méthode TrainForTrade;
 - (A1.3) Mettre au point, télécharger et mettre à l'essai le module d'apprentissage électronique destiné à la plateforme d'apprentissage électronique TrainForTrade;
 - (A1.4) Organiser un atelier d'apprentissage en ligne pour chacune des composantes du projet (commerce électronique et authentification numérique);
 - (A2.1) Organiser un atelier régional en face-à-face pour chacune des composantes du projet (commerce électronique et authentification numérique);
 - (A2.2) Compiler et publier un choix d'études de cas résultant de l'atelier;
 - (A2.3) Organiser un atelier pour examiner et valider les propositions de politique générale concernant les deux sujets (commerce électronique et authentification numérique).

O. Remédier aux incidences négatives sur l'environnement des interventions humanitaires menées à la suite de déplacements de population dans des pays sélectionnés

Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (594 000 dollars)

Contexte général

29. En 2015, on comptait plus de 65 millions de personnes déplacées dans le monde et leur nombre croissait plus vite que la population mondiale. Les personnes qui fuient les catastrophes naturelles, les conflits et les chocs socioéconomiques ou environnementaux provoquent en général des mouvements de population à une vitesse et à une échelle telles que les écosystèmes et les populations hôtes ont du mal à s'adapter. L'environnement peut souffrir de la surexploitation des ressources naturelles ou des effets involontaires des interventions humanitaires à grande échelle entreprises pour répondre aux besoins des populations déplacées et des communautés d'accueil. Aux conséquences qu'ont les personnes déplacées sur l'environnement s'ajoutent les effets des activités des projets humanitaires et d'amélioration de la résilience menées dans les pays et localités d'accueil. Le projet visera essentiellement à comparer les approches et à faire en sorte que l'action humanitaire menée à la suite de déplacements de population tienne davantage compte de l'environnement, lorsque cette question n'est pas prévue, pour remédier aux conséquences environnementales de ces déplacements et des mesures humanitaires, et renforcer les capacités permettant de réduire leurs incidences négatives tant dans les pays concernés qu'au niveau mondial, grâce à l'échange d'informations.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Accroître la capacité des pays sélectionnés parmi les pays en développement connaissant des déplacements de population d'intégrer les questions environnementales dans leurs plans d'action humanitaire	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Environnement, sous-programme 2 (Résilience face aux catastrophes et aux conflits)	Autres dépenses de personnel 30,0
	Consultants et experts 192,0
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 5.5, 5.7, 5.9, 10.7, 11.5, 11.9, 15.1, 15.3 et 15.5	Voyages 75,0
	Services contractuels 138,0
	Frais généraux de fonctionnement 30,0
	Subventions et contributions <u>129,0</u>
	Total 594,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Les acteurs humanitaires travaillant dans les pays cibles comprennent et savent qu'il est important d'intégrer les questions environnementales dans les mesures humanitaires concernant les déplacements de population.

(IS1.1) Au moins 200 intervenants humanitaires dans les trois pays sont formés aux techniques permettant d'intégrer les questions environnementales dans les interventions humanitaires en utilisant les méthodes de formation des formateurs.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE2) Les acteurs humanitaires intervenant dans les pays cibles disposent des outils et des compétences nécessaires pour intégrer les questions environnementales dans les plans d'intervention.	(IS1.2) Au moins un projet d'action d'urgence dans chacun des pays ciblés a intégré les questions environnementales, en conformité avec les politiques environnementales et les stratégies en matière d'action humanitaire du pays concerné. (IS2.1) Des projets de politiques et de plans d'action humanitaires prenant en compte les préoccupations environnementales sont élaborés dans chaque pays. (IS2.2) Les cas réussis d'intégration des questions environnementales dans les mesures prises par chacun des pays pour faire face aux déplacements de population sont communiqués aux fins d'apprentissage par les pairs.

Activités principales

30. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Examiner et analyser, dans les pays cibles, les relations entre l'environnement, les déplacements de population et les interventions humanitaires connexes en repérant les lacunes et les problèmes majeurs;
 - (A1.2) Organiser et dispenser des ateliers de développement des connaissances et des compétences afin d'accroître la capacité des entités nationales à prendre en compte les questions environnementales dans les interventions humanitaires, en utilisant une méthode de formation de formateurs pour assurer la pérennité du processus;
 - (A1.3) Élaborer un cours en ligne ouvert à tous sur la prise en compte de l'environnement dans l'action humanitaire en mettant l'accent sur les déplacements de population, à l'intention des acteurs humanitaires qui fournissent sur le terrain un appui essentiel aux trois pays, mais ne peuvent pas assister aux ateliers organisés dans les capitales;
 - (A1.4) Donner des orientations et des conseils techniques à au moins une équipe spéciale par secteur dans chacun des pays ciblés, pour qu'elle mette au point des projets de démonstration de la prise en compte efficace de la question environnementale (et de la problématique hommes-femmes associée) dans les interventions humanitaires;
 - (A2.1) Élaborer des outils montrant étape par étape comment, dans les secteurs importants, intégrer les questions environnementales aux interventions humanitaires communes, en tenant compte de la problématique hommes-femmes, afin de renforcer la prise en compte de l'environnement dans l'action humanitaire;
 - (A2.2) Fournir un appui continu à l'élaboration et à l'actualisation des politiques et des plans d'action humanitaires nationaux afin d'aider les autorités et les acteurs clefs à intégrer les questions environnementales pertinentes;
 - (A2.3) Effectuer des voyages d'étude dans des pays voisins partageant un même problème de déplacement de population, pour renforcer la coopération Sud-Sud sur la question de la prise en compte de l'environnement dans les interventions humanitaires;

- (A2.4) Rendre compte des enseignements tirés des projets de démonstration mis en œuvre avec succès dans les pays cibles pour qu'ils soient diffusés aux niveaux national, régional et mondial lors des réunions, conférences et forums sur la question de l'environnement dans l'action humanitaire.

P. Favoriser les pratiques durables de passation des marchés publics afin d'assurer le passage à une économie verte sans exclusive en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale

Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (573 000 dollars)

Contexte général

31. Dans de nombreux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, des menaces continuent de peser sur la viabilité environnementale. L'utilisation rationnelle des ressources, la propreté de la production et l'innovation dans la conception et la production de produits plus écologiques n'ont guère progressé. Confrontés à la nécessité de trouver des solutions à ces problèmes, les États Membres de la région ont été de plus en plus favorables au passage à une économie verte sans exclusive. La région paneuropéenne s'est expressément engagée à promouvoir le passage à une économie verte lors de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui s'est tenue en 2011 à Astana. En réponse à cette décision, le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), en collaboration avec le PNUE, a élaboré pour la région des directives en matière d'économie verte, ce qui a abouti à l'approbation du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte, à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui s'est tenue à Batumi (Géorgie). Dans le cadre du projet, cinq pays bénéficieront d'une assistance pour mettre en œuvre le Cadre stratégique et tenir les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Initiative de Batumi. Le projet comprend également des volets ambitieux en matière de gestion et de partage des connaissances; ainsi, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience des cinq pays choisis diffusés dans l'ensemble de la région paneuropéenne et le monde entier.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités en matière de pratiques durables de passation des marchés publics des pays sélectionnés d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et donner les moyens aux entreprises de répondre aux appels d'offres publics comprenant des critères de viabilité écologique	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Environnement, sous-programme 6 (Utilisation efficace des ressources), et Développement économique en Europe, sous-programme 3 (Statistiques)	Autres dépenses de personnel 27,0
	Consultants et experts 152,0
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 7.3, 8.4, 9.4, 12.2, 12.7 et 12.8	Voyages 48,0
	Services contractuels 202,0
	Frais généraux de fonctionnement 11,0
	Subventions et contributions <u>133,0</u>
	Total 573,0

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Amélioration de la capacité des décideurs des pays sélectionnés à élaborer et adopter des politiques, règlements et procédures favorisant les pratiques durables de passation des marchés publics	(IS1.1) Au moins trois des cinq pays participant au projet ont conçu et mis en place des politiques et des procédures relatives aux pratiques durables de passation des marchés publics. (IS1.2) Au moins deux pays participants ont conçu et lancé à titre d'essai, dans des secteurs prioritaires, des appels d'offres et des appels à propositions comprenant des critères de viabilité écologique.
(RE2) Amélioration de la capacité du secteur des entreprises des pays participants de se conformer aux règles et procédures d'achats publics écoresponsables et aux critères de viabilité écologique	(IS2.1) Au moins 120 entreprises privées implantées dans les pays participants ont reçu une formation sur la manière de répondre aux appels d'offres et aux appels à propositions écoresponsables dans des secteurs prioritaires. (IS2.2) 40 entreprises supplémentaires dans les pays bénéficiaires du projet ont évalué leur capacité à satisfaire aux critères de viabilité écologique pour des groupes de produits prioritaires.

Activités principales

32. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Élaborer un document d'analyse régional sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la région paneuropéenne et formuler des recommandations sur la manière de concevoir des politiques et des procédures sur les pratiques durables de passation des marchés publics;
 - (A1.2) Organiser un premier atelier régional d'experts afin de faire connaître les bonnes pratiques et les enseignements tirés des politiques sur les pratiques durables de passation des marchés publics, et les mesures qui accéléreraient la transition vers une économie verte sans exclusive dans la région paneuropéenne;
 - (A1.3) Organiser des ateliers de lancement, des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation concernant l'introduction des pratiques durables de passation des marchés publics et le déploiement des activités du projet dans les pays bénéficiaires;
 - (A1.4) Mener les évaluations suivantes au niveau national : a) évaluer les lacunes des politiques générales, de la législation, des règlements et des institutions en matière de pratiques durables de passation des marchés publics; b) recueillir des données sur les achats et les dépenses publics aux fins d'établir la liste des produits et services prioritaires, avec l'appui des institutions nationales et à l'aide de l'outil de hiérarchisation du PNUE; c) évaluer la capacité du marché de fournir des biens et services durables; d) dresser la liste des biens et services prioritaires dans les pays bénéficiaires sélectionnés;

- (A1.5) Organiser cinq ateliers de formation et de consultation dans les pays bénéficiaires afin de présenter les résultats des travaux précédents et de définir les prochaines étapes concernant les domaines et secteurs prioritaires retenus;
- (A1.6) Aider les pays bénéficiaires sélectionnés à élaborer et passer en revue les politiques, les règlements et les critères de viabilité écologique dans les domaines et secteurs prioritaires retenus, en vue de la mise en œuvre de pratiques durables de passation des marchés publics; actualiser les directives et les documents d'appel d'offres en y introduisant les critères de viabilité écologique pour les biens et services prioritaires sélectionnés; lancer à titre d'essai des appels d'offres publics pour des groupes de produits sélectionnés;
- (A1.7) Élaborer et traduire en russe des outils de connaissance et de communication à l'intention des décideurs, en vue de leur diffusion et promotion sur la Plateforme de connaissances sur une croissance verte;
- (A1.8) Organiser deux sessions de webinaire afin de mettre en avant les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les activités menées par les pays ciblés pour élaborer leurs politiques et leurs procédures en matière de pratiques durables de passation des marchés publics; enregistrer ces webinaires sur la Plateforme de connaissances sur une croissance verte pour les mettre à la disposition d'un auditoire géographiquement dispersé et faciliter ainsi le transfert des connaissances;
- (A1.9) Organiser un deuxième atelier régional d'experts pour diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre des pratiques durables de passation des marchés publics, utiles pour le pays bénéficiaire;
- (A2.1) Organiser cinq ateliers de formation à l'intention des entreprises dans les pays bénéficiaires d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, afin d'améliorer leur capacité à répondre aux appels d'offres publics;
- (A2.2) Former les instituts techniques nationaux à aider les entreprises à évaluer leur capacité de satisfaire et se conformer aux critères de viabilité écologique, à la certification et à l'étiquetage écologiques et aux systèmes de gestion de l'environnement, et aider les institutions techniques et les associations patronales à participer à une foire technique régionale en vue d'échanger les meilleures pratiques et promouvoir l'accès à la meilleure technologie disponible;
- (A2.3) Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information à l'intention des entreprises et du public (les consommateurs) sur les avantages des pratiques durables de passation des marchés publics;
- (A2.4) Élaborer et traduire en russe des outils de connaissance et de communication à l'intention des entreprises et des consommateurs, en vue de leur diffusion par l'intermédiaire, notamment, du Portail mondial de la consommation et de la production durables et de la Plateforme de connaissances pour une croissance verte, et au moyen de webinaires, de séances de questions-réponses en ligne, de campagnes de communication et de forums et ateliers régionaux.

Q. Assurer la mise en œuvre cohérente des aspects environnementaux des objectifs de développement durable

Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme des Nations Unies pour le développement (608 000 dollars)

Contexte général

33. De la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, jusqu'à l'adoption du Programme 2030, il a toujours été affirmé qu'une élaboration intégrée des politiques générales et la collaboration étaient des éléments clefs du développement durable. Toutefois, pour de nombreux pays confrontés à une pénurie de moyens techniques et humains, il est difficile d'accomplir les tâches complexes qu'exige la mise en œuvre intégrale de leurs engagements environnementaux internationaux ou de le faire de telle sorte que ces engagements s'intègrent à la réalisation des objectifs de développement durable. Le projet viendra en aide à cinq pays pilotes qui pourront associer leurs priorités environnementales et les objectifs environnementaux mondiaux auxquels ils ont souscrit aux mesures intégrées qu'ils ont prises pour réaliser les objectifs de développement durable. Le but est de trouver les synergies entre les indicateurs des objectifs de développement durable et d'autres indicateurs visés dans les accords environnementaux multilatéraux afin d'éviter les doubles emplois, d'entreprendre des activités qui se soutiennent mutuellement et d'élaborer des politiques cohérentes et intégrées.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des institutions nationales à appliquer et contrôler de manière cohérente et intégrée les aspects environnementaux du Programme 2030	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Environnement, sous-programme 4 (Gouvernance environnementale) et 7 (État de l'environnement); Développement économique et social en Afrique, sous-programme 4 (Statistiques); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 7 (Statistiques); Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 10 (Statistiques)	Consultants et experts 241,0
	Voyages 50,0
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 1.4, 1.5, 1.b, 2.3 à 2.5, 2.a, 2.b, 3.9, 6.3 à 6.6, 8.4, 9.5, 11.6, 11.a, 12.2, 12.4 à 12.6, 12.8, 12.a, 12.c, 13.3, 13.b, 14.1 à 14.c, 15.1 à 15.9, 15.b, 16.7, 16.8, 16.b, 17.3, 17.6 à 17.10, 17.14, 17.15, 17.17 et 17.19	Services contractuels 20,0
	Frais généraux de fonctionnement 43,0
	Subventions et contributions 254,0
	Total 608,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Les pays sélectionnés élaborent des politiques ou stratégies nationales qui incluent

(IS1.1) Les cinq pays cibles ont élaboré des plans, stratégies, politiques ou législations

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

des priorités multisectorielles visant à atteindre les objectifs environnementaux du Programme 2030 de manière coordonnée et intégrée.

nationales pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable qui intègrent des objectifs environnementaux multisectoriels, notamment ceux qui découlent des accords environnementaux multilatéraux.

(IS1.2) 70 % des participants aux ateliers nationaux mettent en avant l'utilité des connaissances qu'ils ont acquises pour leurs fonctions institutionnelles.

(RE2) Les pays sélectionnés sont en mesure de fournir périodiquement des statistiques, des données et des informations environnementales complètes, qui intègrent les données liées aux objectifs de développement durable et celles relatives aux accords environnementaux multilatéraux.

(IS2.1) Les cinq pays cibles sont en mesure de communiquer des ensembles complets de statistiques, de données et d'informations environnementales multisectorielles, qui intègrent les données liées aux objectifs de développement durable et les données relatives aux accords environnementaux multilatéraux.

(IS2.2) Les cinq pays cibles élaborent ou améliorent leur stratégie d'établissement de statistiques environnementales sur la base des priorités de leurs politiques nationales.

(RE3) Les enseignements tirés et les connaissances acquises par les pays cibles sont mis à la disposition d'un plus grand nombre de pays grâce à des réseaux et à la coopération au niveau interrégional.

(IS3.1) Un certain nombre d'outils, de méthodes et de produits intellectuels sont publiés sur le portail électronique consulté par les pays en développement.

Activités principales

34. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Mettre au point des modules nationaux d'information et d'analyse de données à l'intention de coordinateurs nationaux présents dans les ministères concernés, qui serviront à l'élaboration de politiques ou de stratégies visant à mettre en œuvre les aspects environnementaux des objectifs de développement durable;
- (A1.2) Appuyer des réunions interministérielles dans chacun des pays pour sensibiliser les fonctionnaires et favoriser, entre les ministères d'exécution, l'échange de connaissances techniques sur les priorités environnementales nationales liées aux objectifs de développement durable, y compris celles qui découlent des accords environnementaux multilatéraux;
- (A1.3) Organiser des ateliers multipartites dans chacun des pays pour valider les modules d'information et d'analyse des données élaborés au titre de l'activité A1.1;
- (A1.4) Fournir un appui technique à l'élaboration de politiques ou de stratégies et aider les institutions nationales compétentes à remédier aux lacunes et appliquer les solutions établies et validées à l'activité A1.3, et en faire des politiques ou stratégies concrètes

qui tiennent véritablement compte des objectifs de développement durable et d'autres objectifs mondiaux, en vue de la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du Programme 2030;

- (A2.1) Fournir un appui technique aux bureaux nationaux de statistique pour qu'ils établissent la liste des indicateurs, des données et des moyens pertinents, et apprennent à les mesurer;
- (A2.2) Fournir un appui technique et des outils aux institutions nationales en vue de l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable liés à l'environnement et sur les accords environnementaux multilatéraux pour remédier au manque de données et de moyens;
- (A3.1) Organiser un atelier interrégional afin de mettre en commun les enseignements et les expériences entre les pays participants et d'autres pays sélectionnés pour que le Programme 2030 soit appliqué de manière cohérente;
- (A3.2) Fournir un portail électronique et organiser des webinaires pour partager et diffuser les outils, les méthodes et d'autres produits intellectuels qui résulteront de la mise en œuvre du projet.

R. Renforcement des politiques et stratégies du logement participatives et fondées sur les faits

Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (525 000 dollars)

Contexte général

35. Depuis 2013, ONU-Habitat met en œuvre la Stratégie mondiale du logement dans le cadre de laquelle le Programme aide des pays à surmonter les difficultés qu'ils ont à garantir l'accès de tous à un logement adéquat et durable. Rompant avec la définition limitant le logement à un toit et quatre murs, la Stratégie conçoit le logement comme un droit et un lieu où l'on puisse vivre en sécurité, dans la paix et la dignité. Cette interprétation prend en considération la dimension sociale du logement et ses aspects liés au développement et place également les personnes et les droits de l'homme au premier rang du développement durable en milieu urbain. Le principal objectif de la Stratégie est d'aider les autorités nationales et locales à élaborer et mener des politiques, stratégies et programmes du logement participatifs et fondés sur les faits afin de promouvoir l'accès de tous à un logement adéquat et durable. L'adoption de l'objectif de développement durable n° 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et l'approbation par l'Assemblée générale, en décembre 2016, du Nouveau Programme pour les villes confirment l'engagement mondial à promouvoir l'accès de tous à un logement adéquat. Pour honorer ces engagements, de plus en plus d'administrations nationales, infranationales et locales demandent à ONU-Habitat de leur fournir un appui technique afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques dans ce domaine. Les pays accordent actuellement la priorité à l'examen des politiques du logement et à l'amélioration de la collecte de données pour faciliter l'élaboration de politiques efficaces. L'objectif est de lever les obstacles considérables auxquels se heurtent les

personnes démunies à travers le monde en matière d'accès à un logement adéquat à un coût abordable et de faire en sorte que le logement joue à nouveau un rôle important dans la relance de l'économie, la réduction de la pauvreté et l'exercice des droits de l'homme.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des administrations nationales et locales d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et stratégies du logement participatives et fondées sur les faits et contribuer ainsi à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Établissements humains, sous-programme 5 (Logement et assainissement des bidonvilles)	Autres dépenses de personnel 27,0
	Consultants et experts 261,5
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 11.1	Voyages 72,5
	Services contractuels 41,5
	Frais généraux de fonctionnement 25,0
	Subventions et contributions 97,5
	Total 525,0

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Renforcement de la capacité des administrations nationales et locales des pays cibles d'élaborer et de réexaminer des politiques et stratégies du logement participatives et fondées sur les faits qui contribuent à atteindre la cible de développement durable 11.1 et à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes	(IS1.1) Mise au point de 10 outils et cadres par des gouvernements pour améliorer la collecte de données et d'informations relatives à l'élaboration et à l'examen de politiques du logement (IS1.2) Consultation de 30 % des parties prenantes marginalisées dans le cadre de l'élaboration et de l'examen des politiques du logement
(RE2) Amélioration des politiques du logement participatives et fondées sur les faits dans les pays visés contribuant à atteindre la cible 11.1 et à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes	(IS2.1) Élaboration ou examen d'une politique du logement par pays par des administrations nationales et locales contribuant à atteindre la cible 11.1 et à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes
(RE3) Renforcement de la capacité des administrations nationales et locales des pays visés de mener des politiques et stratégies du logement participatives et fondées sur les faits contribuant à atteindre la cible de développement durable 11.1 et à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes	(IS3.1) Mise au point de 10 outils et cadres par des gouvernements qui contribuent à la mise en œuvre d'une politique nationale du logement

Activités principales

36. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Assistance technique et services consultatifs fournis à des administrations nationales et locales pour établir des profils nationaux en matière de logement, assortis de données et d'informations contribuant à l'élaboration de politiques et stratégies du logement;
 - (A1.2) Ateliers de formation à l'intention des membres d'administrations nationales et locales sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques;
 - (A1.3) Assistance technique et services consultatifs fournis aux administrations nationales et locales en vue de la mise en place de cadres participatifs pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies du logement;
 - (A2.1) Assistance technique et services consultatifs fournis aux administrations nationales et locales afin qu'elles élaborent des politiques du logement participatives et fondées sur les faits;
 - (A2.2) Ateliers nationaux pour discuter de l'élaboration de politiques et en établir la pertinence;
 - (A3.1) Assistance technique et services consultatifs fournis aux administrations nationales et locales afin qu'elles élaborent des stratégies de mise en œuvre des politiques nationales du logement;
 - (A3.2) Ateliers régionaux et réunions de réseautage avec les pays ciblés portant sur des solutions novatrices en matière de logement.

S. Ne laisser aucun endroit de côté : resserrement des liens entre milieux urbain et rural en Afrique

Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et le Centre des Nations Unies pour le développement régional (625 000 dollars)

Contexte général

37. Cette idée de projet vise à atteindre différents objectifs de développement durable et leurs cibles, notamment l'objectif n° 11 et la cible 11.a (Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale). Pour atteindre cette cible, il faut aider les pays à élaborer des plans d'action de façon à établir des cadres leur permettant de faire face à la future dynamique des populations en assurant un développement territorial intégré qui profite à tous. La contribution du projet sera de fournir des éléments concrets, y compris des données ventilées par sexe et par âge, qui éclaireront la prise de décisions en vue d'appuyer les liens d'interdépendance et les effets de synergie entre les milieux urbain et rural afin qu'aucun endroit et que personne ne soit laissé de côté. Le projet est axé sur le renforcement de la capacité des décideurs de recueillir des éléments concrets puis de concevoir, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de développement urbain et rural afin de resserrer les liens entre les milieux urbain et rural dans certains pays. Le projet permettra non seulement de renforcer les capacités d'acteurs précis, telles les autorités nationales, régionales et locales, mais également de faire participer autant que possible d'autres parties à la prise de décisions, notamment des organisations

de la société civile, des organisations non gouvernementales, le milieu universitaire et le secteur privé.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des décideurs et des agents de changement à tous les niveaux de recueillir et d'utiliser des éléments concrets pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et cadres participatifs et fondés sur les faits, en vue d'assurer un développement territorial intégré et profitant à tous, qui favorise l'établissement de liens entre les milieux urbain et rural et réduise les écarts de développement</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table> <tr> <td>Autres dépenses de personnel</td> <td style="text-align: right;">36,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td style="text-align: right;">318,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">40,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">100,0</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">16,0</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td style="text-align: right;"><u>115,5</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">625,0</td> </tr> </table>	Autres dépenses de personnel	36,0	Consultants et experts	318,0	Voyages	40,0	Services contractuels	100,0	Frais généraux de fonctionnement	16,0	Subventions et contributions	<u>115,5</u>	Total	625,0
Autres dépenses de personnel	36,0														
Consultants et experts	318,0														
Voyages	40,0														
Services contractuels	100,0														
Frais généraux de fonctionnement	16,0														
Subventions et contributions	<u>115,5</u>														
Total	625,0														
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Établissements humains, sous-programmes 1 (Législation, foncier et gouvernance urbains), 2 (Planification et aménagement du milieu urbain), 3 (Économie urbaine et finances des collectivités municipales), 4 (Services urbains de base) et 7 (Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines); Développement économique et social en Afrique, sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce)</p>															
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 2.1, 2.3, 2.a, 5.a, 9.1, 9.3, 11.a, 12.8 et 12.b</p>															

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RE1) Renforcement de la capacité des décideurs à recueillir les éléments concrets nécessaires à l'établissement de cadres de développement urbain nationaux et régionaux qui favorisent l'intégration des liens entre milieux urbain et rural</p>	<p>(IS1.1) Au moins trois des quatre pays visés ont recueilli les éléments concrets nécessaires à l'établissement de cadres de développement urbain nationaux et régionaux qui favorisent l'intégration des liens entre milieux urbain et rural au terme du projet.</p>
<p>(RE2) Renforcement de la capacité des décideurs de se servir des éléments recueillis pour élaborer des politiques qui resserrent les liens entre milieux urbain et rural</p>	<p>(IS2.1) Au moins trois des quatre pays visés disposent de stratégies, plans ou politiques comprenant de nouveaux éléments qui resserrent les liens entre milieux urbain et rural au terme du projet.</p>

Activités principales

38. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Définition des données nécessaires à l'élaboration d'une stratégie concernant les liens entre milieux urbain et rural à intégrer dans les cadres de développement urbain nationaux et régionaux existants et création d'une matrice de gestion des données afin de suivre et de contrôler la collecte de ces données;
 - (A1.2) Élaboration d'un plan d'évaluation des capacités et de collecte des données en vue de fixer des échéances pour a) l'évaluation des capacités actuelles de certains pays africains au titre de l'activité A1.1 et b) l'appui à la collecte de ces données aux niveaux national et régional;

- (A1.3) Exécution du plan élaboré au titre de l'activité A1.2 pour aider les pays au moment de la collecte des données et de l'analyse des données recueillies;
- (A2.1) Examen des politiques urbaines nationales et régionales qui existent dans les pays concernés;
- (A2.2) Établissement d'un rapport d'évaluation et d'un plan d'action pour chaque pays à la suite de l'examen de la politique urbaine, y compris formulation de recommandations en matière de politique urbaine et de gouvernance;
- (A2.3) Évaluation des moyens d'action dont les décideurs ont besoin;
- (A2.4) Documentation et partage, sur une plateforme Web, de mesures novatrices, de pratiques exemplaires, d'expériences et des résultats du projet concernant le resserrement des liens entre milieux urbain et rural en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté;
- (A2.5) Organisation d'une réunion d'un groupe d'experts chargé de créer des outils et des programmes de renforcement des capacités afin d'aider les autorités de certains pays à trouver des moyens d'intégrer les liens entre milieux urbain et rural dans les politiques, stratégies et plans pertinents;
- (A2.6) Organisation d'un atelier de renforcement des capacités à l'intention des décideurs dans chaque pays participant au projet sur les moyens d'élaborer une stratégie utile et fondée sur les faits relative aux liens entre milieux urbain et rural;
- (A2.7) Organisation d'un atelier régional de renforcement des capacités sur les moyens d'élaborer une stratégie utile et fondée sur les faits relative aux liens entre milieux urbain et rural;
- (A2.8) Services consultatifs sur les moyens de renforcer les capacités institutionnelles dans les pays africains choisis afin de mettre en œuvre des stratégies concernant les liens entre milieux urbain et rural à l'appui des cibles des objectifs de développement durable.

T. Renforcer la résilience urbaine dans le sud-est de l'Afrique

Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (625 000 dollars)

Contexte général

39. Il est indispensable de renforcer les capacités d'adaptation à divers niveaux pour garantir à l'avenir la résilience climatique dans les zones urbaines. Même si la prise en compte des risques et de la vulnérabilité connexe est progressivement devenue un élément central des activités d'urbanisation, les initiatives de résilience urbaine et de réduction des risques adaptées au contexte font clairement défaut en Afrique subsaharienne. De plus, comme les stratégies existantes ne tiennent généralement pas compte des villes ayant des moyens limités en matière de planification et d'administration, le projet ciblera quatre pays, dont les populations sont de plus en plus vulnérables, qui ont demandé à obtenir l'assistance d'ONU-Habitat. Les taux annuels de croissance urbaine de ces pays sont très élevés et supérieurs à leur accroissement démographique, ce qui montre l'importance grandissante de la dimension urbaine. Dans le même temps, les administrations locales doivent faire face à un manque de capacités et à des obstacles de plus en plus nombreux liés aux risques associés aux changements climatiques. Les quatre pays sont situés

dans la partie sud-est du continent africain, une région très exposée à d'extrêmes phénomènes climatiques transfrontières.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités et créer des conditions propices au renforcement de la résilience et à l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques dans des villes et localités fragiles à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et aux Comores	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Établissements humains, sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines)	Autres dépenses de personnel 30,0
	Consultants et experts 213,0
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 11.3, 11.5, 11.b, 11.c, 13.1 et 13.3	Voyages 30,0
	Services contractuels 237,0
	Frais généraux de fonctionnement 25,0
	Mobilier et matériel 30,0
	Subventions et contributions 6,5
	Total 550,0

*Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement de la coopération technique et administrative entre les villes choisies et les pouvoirs publics en matière de gestion des risques de catastrophe et de résilience urbaine

(IS1.1) Nombre de municipalités qui affirment avoir multiplié les échanges d'informations avec d'autres villes et localités sur les meilleures pratiques relatives à la gestion des risques de catastrophe et à la résilience urbaine

(IS1.2) Nombre d'agents des pouvoirs publics qui affirment avoir multiplié les échanges d'informations avec les autres pays participant au projet sur les meilleures pratiques relatives à la gestion des risques de catastrophe et à la résilience urbaine

(RE2) Renforcement des connaissances et capacités des villes et localités choisies en matière de réduction des risques de catastrophe et de développement de la résilience

(IS2.1) Nombre de villes et localités dans le sud-est de l'Afrique ayant intégré la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans la programmation en milieu urbain et la planification du milieu urbain et défini un cadre d'action clair afin de renforcer leur résilience à court, à moyen et à long terme

(IS2.2) Nombre d'agents municipaux qui déclarent mieux connaître les meilleures pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience urbaine

Activités principales

40. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Actualisation et renforcement de l’outil de planification d’activités de renforcement de la résilience des villes (outil CityRAP) en fonction des enseignements tirés au Burkina Faso, à Cabo Verde, en Guinée-Bissau, au Mozambique et à Sao Tomé-et-Principe;
 - (A1.2) Réalisation de missions et fourniture d’un appui dans les quatre pays ciblés en assurant des services consultatifs techniques de grande qualité en matière de gestion des risques de catastrophe, de viabilité et de résilience urbaine;
 - (A1.3) Organisation de stages de formation et de réunions au niveau régional afin que les quatre pays ciblés échangent des données d’expérience et retiennent les meilleures pratiques;
 - (A1.4) Mise en place de partenariats avec des universités en Afrique australe pour élaborer des cours de formation, promouvoir la recherche et favoriser les liens entre les centres urbains et les établissements universitaires;
 - (A1.5) Création d’une plateforme en ligne regroupant des villes, des universités et d’autres partenaires compétents afin de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés;
 - (A2.1) Organisation de stages de formation des formateurs dans les quatre pays participant au projet afin d’apprendre à des spécialistes nationaux, à des agents des administrations locales et centrales, à des organisations non gouvernementales et à des universités à utiliser l’outil CityRAP;
 - (A2.2) Établissement de cadres d’action pour le renforcement de la résilience dans le cadre d’une formation en cours d’emploi et utilisation de l’outil CityRAP dans au moins huit villes et localités des quatre pays ciblés;
 - (A2.3) Suivi et facilitation de la prise en compte de la réduction des risques et de la résilience dans les structures de gouvernance locale, les plans d’aménagement urbain et les stratégies municipales, en s’appuyant sur les cadres d’action pour le renforcement de la résilience et en fournissant une assistance technique;
 - (A2.4) Contribution à un atelier régional visant à examiner les résultats, les enseignements et les meilleures pratiques concernant l’utilisation de l’outil CityRAP, réunissant municipalités, autorités publiques, donateurs et autres parties concernées.

U. Améliorer l'accès des femmes à l'assistance juridique en Afrique de l'Ouest

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (619 000 dollars)

Contexte général

41. Le droit à une assistance juridique gratuite qu'ont les accusés ne pouvant s'offrir les services d'un avocat est un principe juridique largement admis et fait partie intégrante du droit à un procès équitable. Néanmoins, de nombreux États éprouvent des difficultés à garantir le droit à l'assistance juridique des personnes détenues, arrêtées, soupçonnées, prévenues ou accusées d'infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement ou de la peine capitale, et des victimes et témoins devant la justice pénale, fournie gratuitement à toute personne indigente ou lorsque l'intérêt de la justice l'exige. De plus, les ressources sont limitées et les prestataires d'assistance juridique ne sont pas assez nombreux. Ces prestataires ne sont pas suffisamment formés à la façon de fournir une assistance juridique efficace et, de manière générale, les citoyens ne connaissent pas leur droit à l'assistance juridique. Les femmes et les filles sont particulièrement touchées par l'absence de stratégies, de politiques et de cadres législatifs et administratifs et par le manque de ressources financières et humaines. Le projet apportera une aide pertinente sur les plans législatif et politique, définie et hiérarchisée en fonction de l'évaluation des besoins nécessaires pour combler le vide actuel concernant l'accès des femmes à la justice dans les trois pays visés.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Améliorer l'accès des femmes aux services d'assistance juridique dans les pays d'Afrique de l'Ouest ciblés	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)	
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale, sous-programme 5 (Justice); Égalité des sexes et autonomisation des femmes, sous-programme 2 (Politiques et activités)	Autres dépenses de personnel	30,2
	Consultants et experts	89,4
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 5.1, 5.2 et 16.3	Voyages	66,1
	Services contractuels	83,2
	Frais généraux de fonctionnement	43,3
	Subventions et contributions	<u>306,8</u>
	Total	619,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

(RE1) Renforcement de la capacité des législateurs et des décideurs de faire une plus grande place aux femmes dans les cadres législatifs et politiques relatifs à l'assistance juridique dans les pays visés

Indicateurs de succès

(IS1.1) Prise en considération, par les autorités nationales compétentes, des recommandations visant à faire une plus grande place aux femmes dans les mesures législatives et les politiques relatives à l'assistance juridique

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE2) Renforcement de la capacité des prestataires d'assistance juridique à proposer, dans les pays ciblés, des services d'assistance juridiques faisant place aux femmes	(IS2.1) Mise au point d'un instrument technique concernant les services d'assistance juridique spécialisés faisant place aux femmes, s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales et adapté au contexte régional et national des pays participant au projet (IS2.2) Meilleure connaissance ou plus grande maîtrise, par 80 % des prestataires d'assistance juridique formés, de la fourniture aux femmes de services d'assistance juridique spécialisés
(RE3) Meilleure connaissance des femmes dans les pays ciblés de leur droit à l'assistance juridique et des moyens d'en bénéficier	(IS3.1) Meilleure connaissance, reconnue par 80 % des femmes profitant de programmes de sensibilisation au droit, de leur droit à l'assistance juridique et des moyens d'en bénéficier

Activités principales

42. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Réalisation d'une évaluation complète des systèmes nationaux d'assistance juridique;
 - (A1.2) Organisation d'un atelier à l'intention des législateurs, décideurs et autres parties concernées afin qu'ils examinent les conclusions et recommandations tirées de l'évaluation, et élaboration de plans nationaux;
 - (A1.3) Organisation d'un atelier à l'intention des législateurs, décideurs et autres parties concernées afin qu'ils examinent et approuvent ces plans;
 - (A2.1) Création d'un outil de formation à l'intention des prestataires d'assistance juridique;
 - (A2.2) Organisation d'ateliers de formation des formateurs dans les pays à l'intention des prestataires d'assistance juridique;
 - (A2.3) Organisation d'ateliers de formation dans les pays à l'intention des prestataires d'assistance juridique avec le formateur local récemment formé;
 - (A3.1) Exécution de programmes de sensibilisation au droit au niveau local, l'accent étant mis sur la formation des dirigeantes et la mobilisation des associations de femmes afin d'améliorer l'éducation au droit et l'accès des femmes, les plus vulnérables en particulier, aux informations juridiques.

V. Mieux lutter contre le trafic de drogues en Amérique latine

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (580 000 dollars)

Contexte général

43. L'Amérique du Sud et l'Amérique centrale pâtissent beaucoup de la production et du trafic de drogues et de substances chimiques utilisées dans la production de drogues. La Colombie a établi un cadre juridique et mis en place et consolidé des institutions chargées de lutter contre le trafic de drogues. En faisant fond sur la mise en place de ces institutions et les résultats obtenus en Colombie, le projet aidera les institutions chargées de lutter contre le trafic de drogues en El Salvador et au Costa Rica. Il s'agira d'analyser les formes que prend le trafic de drogues et de substances chimiques et de faciliter l'élaboration d'une stratégie commune dans ces trois pays afin de réduire ce trafic.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des forces armées et des institutions de police de lutter contre le trafic de drogues et de précurseurs dans certains pays d'Amérique latine	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)	
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale, sous-programme 2 (Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue)	Autres dépenses	
	de personnel	28,5
	Consultants et experts	306,3
	Voyages	27,0
	Services contractuels	89,0
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 16.1	Subventions et contributions	<u>129,2</u>
	Total	580,0

Réalizations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Renforcement de la capacité des institutions nationales de police d'analyser la difficulté à lutter contre le trafic de drogues et de précurseurs, notamment en ce qui concerne les itinéraires de trafic et le mode opératoire

(IS1.1) Rapport analytique sur le trafic de drogues et de précurseurs en El Salvador et au Costa Rica approuvé par des points focaux nationaux

(IS1.2) Confirmation par la majorité des participants formés dans le cadre d'ateliers du renforcement de leur capacité d'analyser le problème du trafic de drogues et de précurseurs

(RE2) Renforcement de la capacité des institutions d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre le trafic de drogues et de précurseurs

(IS2.1) Élaboration de stratégies de lutte contre le trafic de drogues et de précurseurs en El Salvador et au Costa Rica

(IS2.2) Élaboration d'une stratégie régionale commune par les trois pays concernés afin de coordonner la lutte contre le trafic de drogues et de coopérer dans ce domaine

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(IS2.3) Création d'un réseau régional pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie régionale

Activités principales

44. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Établissement d'un organigramme représentant les acteurs chargés d'appliquer la loi dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues et de précurseurs conjointement avec les forces armées et la police, en utilisant une méthode participative;
 - (A1.2) Organisation de deux ateliers en El Salvador et au Costa Rica afin de recueillir des informations relatives au trafic de drogues;
 - (A1.3) Formation sur la lutte contre le trafic de drogues et de précurseurs à l'intention des forces armées et des institutions de police au Costa Rica, en El Salvador et en Colombie, proposée par l'ONUSC et la Colombie;
 - (A1.4) Analyse, par les forces armées et les institutions de police salvadoriennes et costariciennes, avec l'appui de l'ONUSC, du trafic de drogues et de précurseurs, des itinéraires et du mode opératoire en particulier;
 - (A2.1) Organisation de quatre ateliers de formation d'institutions publiques chargées de lutter contre le trafic de drogues et élaboration d'une stratégie de lutte contre le trafic de drogues et de substances chimiques et d'une stratégie régionale commune;
 - (A2.2) Organisation d'un voyage d'études en Colombie à l'intention des membres des forces armées et des agents de police salvadoriens et costariciens afin qu'ils se rendent dans les institutions de la force publique chargées de lutter contre le trafic de drogues;
 - (A2.3) Services consultatifs proposés aux forces armées et aux institutions de police salvadoriennes, costariciennes et colombiennes en vue d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre le trafic de drogues et de précurseurs;
 - (A2.4) Établissement d'un document en vue de mettre en place les mécanismes de suivi de la stratégie régionale, l'échange de données d'expérience et les bonnes pratiques qui feront partie du réseau régional;
 - (A2.5) Atelier visant à définir le fonctionnement et à mettre en place le suivi du déploiement du réseau régional, avec la participation de points focaux.

W. Renforcer les mesures reposant sur des données probantes prises pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) en Afrique et de leur suivi

Commission économique pour l'Afrique avec le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (750 000 dollars)

Contexte général

45. La croissance en Afrique s'est maintenue à un taux stable proche de 4,6 % par an au cours des 10 dernières années et devrait atteindre 1,7 % en 2016 et 3,2 % en 2017. Dans l'ensemble, elle n'a pas profité à tous. Elle s'est accompagnée d'un faible recul de la pauvreté et ses effets sur l'emploi et les inégalités ont été limités. Ce projet vise à renforcer les capacités dans le domaine de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, tout particulièrement les compétences liées à la modélisation et à la prévision des grandes orientations, ainsi que celui du suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Programme 2030 et de l'établissement de rapports de manière intégrée, en mettant l'accent sur l'amélioration du suivi et de l'évaluation et de l'établissement de rapports aux niveaux national, régional et mondial. Il est prévu que le projet porte sur au moins six pays.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Veiller à ce que les mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) dans certains pays d'Afrique soient cohérentes et intégrées	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)	
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement socioéconomique en Afrique, sous-programmes 1 (Politique macroéconomique), 4 (Statistiques), 5 (Renforcement des capacités) et 8 (Planification et administration du développement), et Affaires économiques et sociales, sous-programme 6 (Politiques et analyse en matière de développement)	Autres dépenses de personnel	48,0
	Consultants et experts	388,0
	Voyages	100,2
	Services contractuels	127,6
	Frais généraux de fonctionnement	7,5
	Mobilier et matériel	15,0
	Subventions et contributions	<u>63,7</u>
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 1.1, 1.4, 1.5, 1.a, 1.b, 8.1, 8.2, 8.5, 8.10, 9.1 à 9.3, 9.5, 9.b, 9.c, 10.1, 10.3, 10.4, 12.2, 13.1, 13.2, 14.2, 15.1, 16.6, 16.7, 17.6, 17.9, 17.14 et 17.18	Total	750,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits pour favoriser la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des initiatives de développement correspondantes

(IS1.1) Au moins 70 % des responsables formés à la modélisation des politiques affirmer, dans les enquêtes d'opinion, s'être inspirés des modèles pour prendre des décisions.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE2) Renforcement des moyens dont disposent les responsables politiques pour assurer l'application des cadres de planification et des programmes liés aux mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre l'Agenda 2063 et en communiquer les résultats de manière intégrée	<p>(IS1.2) Au moins 70 % des pays dans lesquels une formation est dispensée utilisent le modèle de prévision macroéconomique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour l'analyse des politiques et la gestion des politiques macroéconomiques.</p> <p>(IS2.1) Au moins 70 % des responsables ayant reçu une formation sur les principes directeurs en matière de suivi et d'évaluation estiment, dans les enquêtes d'opinion, que les principes directeurs et la formation sont adaptés à leur contexte national.</p> <p>(IS2.2) Au moins une des trois commissions de planification des pays pilotes prévoit ou entreprend une réforme du suivi et de l'évaluation en se fondant sur les outils et les connaissances acquis.</p>

Principales activités

46. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Mettre en place des missions pour lancer le projet dans trois pays; trouver dans chaque pays des chargés de liaison; adapter le projet aux spécificités nationales, selon qu'il convient;
 - (A1.2) Adapter le modèle de prévision type de la CEA à au moins trois pays afin de tenir compte de leurs spécificités nationales et d'obtenir des prévisions fiables pour chacun d'eux;
 - (A1.3) Élaborer des outils de formation et des principes directeurs à partir de l'outil type de prévision et de modélisation des politiques. Ces outils serviront à dispenser des formations à l'intention des responsables politiques des trois pays bénéficiaires et d'autres États Membres;
 - (A1.4) Organiser dans trois pays des ateliers nationaux de formation à la modélisation des politiques pour combler les lacunes avérées en matière de simulation de politiques et les autres lacunes en matière d'élaboration de politiques intégrées, cohérentes et fondées sur la connaissance des faits;
 - (A1.5) Organiser dans trois pays des ateliers nationaux de formation aux prévisions des politiques pour combler les lacunes avérées dans ce domaine et les autres lacunes en matière d'élaboration de politiques intégrées, cohérentes et fondées sur la connaissance des faits;
 - (A1.6) Mener six missions consultatives de suivi;
 - (A1.7) Assurer des services d'appui en ligne pour les États Membres participants en utilisant le réseau de responsables des plans de développement de la CEA pour échanger des données d'expérience concernant l'élaboration de politiques intégrées, cohérentes et fondées sur la connaissance des faits;

- (A2.1) Établir deux guides dans les domaines suivants : a) l'élaboration et la révision des politiques nationales de suivi et d'évaluation; b) l'établissement de points de comparaison pour certains objectifs de développement durable;
- (A2.2) Organiser des réunions de groupes d'experts pour donner à chaque guide sa forme définitive et pour débattre des modalités de renforcement de la collaboration entre les systèmes de suivi et d'évaluation et les systèmes statistiques nationaux en vue de fournir et d'analyser en temps utile des données pertinentes liées aux trois piliers du développement durable;
- (A2.3) Organiser dans trois pays des ateliers nationaux pour : a) familiariser les responsables à l'utilisation des guides; b) débattre des modalités de la collaboration à l'échelle nationale entre les producteurs et les utilisateurs des données;
- (A2.4) Aider deux pays pilotes à partager leurs données d'expériences relatives aux activités susmentionnées à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui a lieu à New York.

X. Mesurer, suivre et améliorer les résultats en matière d'intégration régionale au sein des régions de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Commission économique pour l'Afrique, avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (810 000 dollars)

Contexte général

47. Dans un contexte commercial en mutation rapide, l'approfondissement de l'intégration régionale, condition indispensable à l'essor du commerce intrarégional, constitue une stratégie prioritaire pour de nombreux pays en développement. Plusieurs cadres d'intégration ont été mis en place ou sont actuellement à l'étude. Toutefois, les progrès demeurent inégaux. La CEA et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont toutes deux commencé à élaborer des indices d'intégration régionale permettant de classer les pays selon leurs résultats en matière d'intégration. De son côté, la CESAP envisage également de mettre au point un indice de ce type. Grâce à l'élaboration et à l'actualisation régulière de ces indices, les États Membres de chacune des trois régions pourront mesurer et surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre des cadres d'intégration régionale, améliorer l'analyse et l'élaboration de leurs politiques ainsi que suivre et favoriser les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les moyens dont disposent les pays en développement retenus pour mesurer, suivre et améliorer leurs résultats en matière d'intégration régionale au sein des régions de la CEA, de la CEASO et de la CESAP</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Autres dépenses de personnel 45,0</p> <p>Consultants et experts 224,0</p> <p>Voyages 49,5</p> <p>Services contractuels 8,5</p> <p>Frais généraux de fonctionnement 3,0</p> <p>Subventions et contributions <u>480,0</u></p> <p>Total 810,0</p>
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Afrique, sous-programmes 2 (Intégration régionale et commerce), 8 (Planification et administration du développement), 5 (Renforcement des capacités), 1 (Politique macroéconomique), 4 (Statistiques), 6 (Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement), 7 (Activités sous-régionales de développement) et 9 (Développement social); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation); Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 3 (Développement économique et intégration)</p>	
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 1.b, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 17.6, 17.11, 17.13 et 17.18</p>	

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RE1) Renforcer les moyens dont disposent les États Membres retenus pour évaluer et suivre leurs progrès en matière d'intégration régionale</p>	<p>(IS1.1) Le manuel d'utilisation de l'indice est téléchargé plus de 200 fois sur la plateforme en ligne.</p> <p>(IS1.2) Au moins 75 % des participants aux ateliers de formation estiment être plus en mesure d'évaluer et de suivre leurs efforts d'intégration régionale dans leurs pays.</p>
<p>(RE2) Renforcer les moyens dont disposent les États Membres retenus pour améliorer leur intégration régionale</p>	<p>(IS2.1) Les pays concernés disposent de toutes les études relatives à l'intégration régionale, y compris les recommandations pratiques et fondées en matière de politiques visant améliorer leurs résultats dans ce domaine, et en apprécient l'utilité.</p> <p>(IS2.2) Au moins 75 % des fonctionnaires des États Membres et des autres parties prenant part à la série de discussions prévues dans le cadre du projet se déclarent plus à même de se servir des renseignements que contient l'indice pour élaborer des politiques visant à améliorer l'intégration régionale de leur pays.</p>

Principales activités

48. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Organiser une réunion de groupe d'experts interrégionale pour faire le point sur les méthodes de la CEA, de la CESAO et de la CESAP concernant l'indice d'intégration régionale;
 - (A1.2) Passer en revue et harmoniser dans la mesure du possible les méthodes de la CEA, de la CESAO et de la CESAP concernant l'indice d'intégration régionale en s'appuyant sur les conclusions de la réunion de groupe d'experts interrégionale;
 - (A1.3) Élaborer un manuel d'utilisation de l'indice;
 - (A1.4) Mettre en service, pour chacune des trois régions, une plateforme en ligne consacrée à l'indice d'intégration régionale, permettre aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales d'accéder aux renseignements détaillés fournis par l'indice, et mettre à jour les renseignements nécessaires;
 - (A1.5) Organiser six ateliers de formation pour sensibiliser les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales aux critères de classement et aux indicateurs utilisés dans l'indice d'intégration régionale, et leur donner la possibilité d'utiliser ces renseignements pour l'élaboration et l'analyse de leurs politiques;
 - (A2.1) Entreprendre une étude nationale sur les difficultés et les points de blocage relatifs à la bonne intégration des pays concernés dans leur région et élaborer des recommandations pratiques pour que les pays fassent une meilleure utilisation des indicateurs de l'indice;
 - (A2.2) Organiser trois débats régionaux pour échanger les données d'expériences et les enseignements tirés aux niveaux national et sous-régional.

Y. Renforcer les capacités d'analyse et soutenir l'action des pays africains en vue d'éliminer les flux financiers illicites

Commission économique pour l'Afrique, avec la CNUCED, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (790 000 dollars)

Contexte général

49. Les flux financiers illicites constituent l'un des plus grands obstacles au développement que connaissent l'Afrique et le reste du monde : sur ce continent, leurs effets sont dévastateurs sur les plans économique, social et politique. Les flux financiers illicites en provenance des pays africains posent de graves problèmes pour le financement du développement de ces derniers; ils affaiblissent également la gouvernance et privent ces pays des fonds nécessaires à leur développement social. Ils représentent en outre une perte pour les réserves en devises et les recettes fiscales des pays et font obstacle à la mobilisation des ressources nationales et au financement du développement, ce qui ralentit la transformation structurelle. À cet égard, les travaux de la CEA dans le cadre du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique constituent l'un

des exemples les plus souvent évoqués dans ce domaine. Ce projet cherche à approfondir les travaux d'estimation des flux financiers illicites qui sont actuellement menés sans concertation à l'échelle internationale et à mettre en place un ensemble solide de données factuelles qui permette aux États Membres et aux autres parties prenantes de s'attaquer à ce problème. Il vise également à se préparer à l'examen approfondi de l'objectif de développement durable n° 16, que les États Membres ont décidé d'organiser à la mi-2019. Il est axé sur l'adaptation de la méthode appliquée par la CEA en vue d'établir des comparaisons entre les pays africains, l'élaboration d'une publication sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique et sur l'utilisation de cette dernière pour sensibiliser les gouvernements et la société civile des pays africains aux raisons et aux modalités de la lutte contre ces flux.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les moyens d'analyse dont disposent les gouvernements africains et les autres parties prenantes pour chiffrer les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, publier le résultat des travaux de recherche et élaborer des recommandations pratiques ciblées visant à lutter contre ce problème</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="0"> <tr> <td>Autres dépenses de personnel</td> <td style="text-align: right;">39,7</td> </tr> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td style="text-align: right;">237,5</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">131,8</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">66,0</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">9,8</td> </tr> <tr> <td>Mobilier et matériel</td> <td style="text-align: right;">10,0</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td style="text-align: right;"><u>295,2</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">790,0</td> </tr> </table>	Autres dépenses de personnel	39,7	Consultants et experts	237,5	Voyages	131,8	Services contractuels	66,0	Frais généraux de fonctionnement	9,8	Mobilier et matériel	10,0	Subventions et contributions	<u>295,2</u>	Total	790,0
Autres dépenses de personnel	39,7																
Consultants et experts	237,5																
Voyages	131,8																
Services contractuels	66,0																
Frais généraux de fonctionnement	9,8																
Mobilier et matériel	10,0																
Subventions et contributions	<u>295,2</u>																
Total	790,0																
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Afrique, sous-programmes 1 (Politiques macroéconomiques), 4 (Statistiques), 7 (Activités sous-régionales de développement) et 8 (Planification et administration du développement); Commerce et développement, sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement); Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale, sous-programme 6 (Étude, analyse des tendances et criminalistique); Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programmes 10 (Statistiques) et 3 (Politiques macroéconomiques et croissance)</p>																	
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 1.a, 16.4, 16.5, 16.8, 16.a, 17.1, 17.3, 17.9, 17.13 et 17.16 à 17.18</p>																	

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RE1) Renforcement des capacités des États Membres concernés, des organisations de la société civile et des organisations internationales d'Afrique en matière d'analyse et de méthode pour permettre l'estimation des flux financiers illicites et l'établissement de rapports en la matière</p>	<p>(IS1.1) Une méthode statistique permettant de chiffrer les flux financiers illicites en provenance d'Afrique et d'effectuer des comparaisons de ce phénomène entre les différents secteurs et pays a été approuvée.</p> <p>(IS1.2) Au moins trois pays pilotes communiquent des données quantitatives sur les flux financiers illicites en provenance de leur territoire.</p>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE2) Sensibilisation des responsables africains aux flux financiers illicites, et renforcement de leur mobilisation, de leur collaboration et de leurs connaissances techniques dans ce domaine	(IS2.1) Au moins 70 % des recommandations formulées dans le rapport décrit au paragraphe A2.1 sont soumises à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. (IS2.2) Au moins 20 pays africains indiquent, notamment au moyen d'enquêtes d'opinion, que les activités menées ont influencé leurs politiques de lutte contre les flux financiers illicites.

Principales activités

50. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Organiser une conférence sur l'adaptation des méthodes existantes de chiffrage et de ventilation des flux financiers illicites en provenance d'Afrique;
 - (A1.2) Organiser une réunion interrégionale à l'intention du personnel des commissions régionales afin de continuer à mettre au point la méthode d'estimation des flux financiers illicites à l'échelle régionale;
 - (A1.3) Mener des activités expérimentales de recueil de données dans les pays pour en évaluer la qualité et tester des méthodes permettant d'établir des estimations des flux financiers illicites, qui seront publiées avec les estimations d'autres pays africains établies à partir de recherches documentaires;
 - (A2.1) Élaborer un rapport à partir des données recueillies à titre expérimental dans le cadre de l'activité A1.3;
 - (A2.2) Présenter le rapport décrit au paragraphe A2.1 lors d'une manifestation organisée en marge de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine pour en diffuser les conclusions;
 - (A2.3) Établir un projet de rapport annuel à l'intention de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à partir des recommandations figurant dans le rapport décrit au paragraphe A2.1;
 - (A2.4) Tenir une série de trois réunions techniques annuelles avec le Consortium pour la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique pour débattre de la manière de lutter contre ce phénomène de façon coordonnée;
 - (A2.5) Établir un second rapport, deux ans après le début du projet, pour compléter l'analyse du rapport décrit au paragraphe A2.1, après avoir recueilli les données de trois autres pays;
 - (A2.6) Présenter le rapport décrit au paragraphe A2.5.

Z. Dividende démographique et problématique hommes-femmes : point de départ pour atteindre les objectifs de développement durable en Afrique, en Asie et dans le Pacifique

Commission économique pour l’Afrique, avec la Commission économique pour l’Asie et le Pacifique (750 000 dollars)

Contexte général

51. Les évolutions démographiques dans les régions de l’Afrique et de l’Asie et du Pacifique sont complexes et ont de profondes répercussions en matière de transformation et de développement à tous les niveaux, local, national, régional et mondial. Ces mutations sont étroitement liées à un certain nombre de facteurs tels que la santé, l’éducation, l’économie et l’environnement. Les États Membres des deux régions sont conscients de la nécessité de tirer parti du dividende démographique pour faire progresser le développement économique et social. Ce projet collaboratif conjoint permettra d’améliorer la politique de développement et la prise de décisions dans les régions de l’Afrique et de l’Asie et du Pacifique grâce à un large éventail de connaissances, d’orientations et de modalités d’action publique qui tirent pleinement parti du dividende démographique et des objectifs de développement durable liés à la problématique hommes-femmes. Il sera mené par la CEA et ciblera six pays membres de la Commission et cinq pays membres de la CESAP.

<i>Objectif de l’Organisation</i> : Tirer parti du dividende démographique et de l’égalité des sexes en Afrique et en Asie et dans le Pacifique pour parvenir à un développement durable	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)	
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Afrique, sous-programmes 6 (Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement) et 9 (Développement social); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 6 (Développement social)	Consultants et experts	185,0
	Voyages	51,0
	Services contractuels	204,0
	Frais généraux de fonctionnement	2,0
	Mobilier et matériel	1,0
	Subventions et contributions	<u>307,0</u>
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 3.7, 4.1 à 4.7, 5.3 et 5.6	Total	750,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Renforcer les moyens dont disposent les autorités pour intégrer les notions de dividende démographique et d’égalité des sexes dans leurs politiques et plans nationaux

(IS1.1) 100 % des pays bénéficiaires ont procédé à un état des lieux des politiques et des lacunes liées au dividende démographique et à l’égalité des sexes.

(IS1.2) Une méthode visant à intégrer les notions de dividende démographique et d’égalité des sexes sur le plan national a été mise au point.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE2) Renforcer les moyens techniques dont disposent les pays retenus en Afrique et en Asie et dans le Pacifique pour suivre régulièrement les progrès accomplis pour tirer parti du dividende démographique et de l'égalité des sexes	<p>(IS1.3) 90 % des 220 responsables politiques des pays bénéficiaires déclarent mieux comprendre la façon dont ils peuvent intégrer le dividende démographique et l'égalité des sexes dans les politiques et plans de développement.</p> <p>(IS2.1) 100 % des pays participants disposent d'un tableau de bord opérationnel élaboré afin de surveiller les indicateurs liés au dividende démographique et à l'égalité des sexes.</p> <p>(IS1.2) Un indice permettant d'évaluer à quel point le dividende démographique est mis à profit dans les pays concernés a été élaboré.</p> <p>(IS2.3) 14 produits axés sur le savoir consacrés au dividende démographique et à l'égalité des sexes ont été mis au point.</p>

Principales activités

52. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Effectuer un état des lieux de la situation dans six États membres de la CEA et dans cinq États membres de la CESAP pour mettre en évidence les lacunes et les bonnes pratiques en matière d'intégration du dividende démographique dans les plans nationaux;
 - (A1.2) Organiser deux ateliers-débats régionaux, un à Addis-Abeba et un à Bangkok, pour valider les conclusions issues des états des lieux décrits au paragraphe A1.1;
 - (A1.3) Élaborer des manuels opérationnels propres à chaque région sur l'intégration de la notion de dividende démographique dans les objectifs de développement durable liés à la problématique hommes-femmes;
 - (A1.4) Organiser des ateliers de formation nationaux sur l'utilisation des manuels opérationnels à l'intention des spécialistes de la planification dans les 11 pays retenus;
 - (A1.5) Organiser un atelier-débat interrégional à Addis-Abeba ou à Bangkok pour réunir des experts des États membres des régions de l'Afrique et de l'Asie et du Pacifique, leur permettre de discuter des problèmes que pose l'exploitation du dividende démographique et du dividende de l'égalité des sexes et mettre en évidence les bonnes pratiques;
 - (A1.6) Animer des débats de haut-niveau sur le dividende démographique pendant les principales réunions statutaires de chaque région, sous la houlette des ministères participants et d'autres hauts responsables politiques;

- (A2.1) Mettre au point un tableau de bord statistique sous la direction des organismes nationaux de statistique des pays retenus pour suivre les progrès accomplis dans l'exploitation du dividende démographique;
- (A2.2) Élaborer deux indices récapitulatifs, un par région, à partir des contributions reçues dans le cadre des ateliers nationaux organisés avec les organismes nationaux de statistique, ainsi que d'un ensemble d'indicateurs destinés à évaluer et suivre l'investissement des pays dans des programmes en faveur de la jeunesse qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et visent à tirer parti du dividende démographique, et à en rendre compte;
- (A2.3) Élaborer des rapports par pays sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités approuvées lors des ateliers nationaux de formation;
- (A2.4) Élaborer un produit axé sur le savoir décrivant l'incidence de l'élimination des disparités entre hommes et femmes sur le dividende démographique.

AA. Améliorer la surveillance et l'évaluation environnementales à l'appui du Programme 2030 en Europe de l'Est, en Asie centrale et dans le Caucase

Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (500 000 dollars)

Contexte général

53. Il est indispensable d'avoir accès à l'information sur l'environnement pour évaluer l'état de ce dernier et, plus important encore, pour définir les moyens nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, y compris la responsabilité vis-à-vis du public. Dans la région paneuropéenne, les moyens nationaux qui y sont consacrés sont insuffisants dans certains domaines et l'on constate des disparités importantes entre les pays s'agissant de la publication en ligne des données sur l'environnement. Les États Membres ont demandé à recevoir des services d'appui pour améliorer leurs activités de surveillance et d'évaluation environnementales dans le cadre du Programme 2030, et ont notamment souligné la nécessité de renforcer la comparabilité des statistiques sur l'environnement à cet effet dans la région. Ce projet permettra de remédier aux difficultés que posent la collecte et la gestion des données et des informations relatives à l'environnement nécessaires à la communication régulière des résultats dans ce domaine ainsi que d'intégrer, s'il y a lieu, des données économiques et sociales. Il aidera également les pays ciblés à mettre en place des systèmes de partage d'informations sur l'environnement et à instaurer une procédure de communication régulière de l'information dans le cadre de ces systèmes, en particulier pour qu'ils soient en mesure de s'acquitter des engagements qu'ils ont pris en matière d'établissement de rapports au titre du Programme 2030.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Améliorer la surveillance et l'évaluation environnementales à l'appui du Programme 2030 en Europe de l'Est, en Asie centrale et dans le Caucase	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique en Europe, sous-programme 1 (Environnement); Environnement, sous-programme 4 (Gouvernance environnementale)	Autres dépenses
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 6.1 à 6.6, 6.a, 6.b, 7.1 à 7.3, 7.a, 7.b, 12.1 à 12.8, 12.a à 12.c, 13.1 à 13.3, 13.a, 13.b, 17.18 et 17.19	de personnel 16,0 Consultants et experts 168,0 Voyages 70,0 Services contractuels 61,0 Frais généraux de fonctionnement 5,0 Subventions et contributions <u>180,0</u> Total 500,0

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Renforcement des moyens dont disposent les agences nationales de protection de l'environnement et les organismes nationaux de statistique pour recueillir et produire les données voulues et appliquer les indicateurs environnementaux conformément aux principes et aux pratiques relatifs aux systèmes de partage d'informations sur l'environnement	(IS1.1) Mise en place, dans les pays cibles, de 25 des indicateurs environnementaux de la CEE (IS1.2) Augmentation de 80 % des résultats chiffrés, conformément aux buts et aux indicateurs de succès de la CEE pour ce qui est d'évaluer les progrès accomplis dans l'élaboration d'un système de partage des données sur l'environnement
(RE2) Renforcement des capacités concernant l'application d'indicateurs environnementaux de haute qualité, dans le cadre des systèmes de partage d'informations sur l'environnement et de l'ensemble d'indicateurs environnementaux de la CEE, aux fins du respect des obligations internationales en matière de communication des informations liées à ces indicateurs, y compris les progrès accomplis dans le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable	(IS2.1) Augmentation de 80 % de l'accessibilité en ligne et de la qualité des indicateurs environnementaux clefs (IS2.2) Élaboration, conformément aux obligations internationales en matière d'évaluation, de sept rapports nationaux sur les progrès liés aux objectifs de développement durable faisant apparaître des avancées dans la rationalisation de l'information sur l'environnement

Principales activités

54. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Établir sept rapports (un par pays visé) analysant les lacunes concernant les informations et les données sur l'environnement en vue de la production d'indicateurs environnementaux régionaux et internationaux;
 - (A1.2) Mettre au point des supports de formation sur la production d'indicateurs environnementaux régionaux et internationaux;
 - (A1.3) Organiser sept stages de formation nationaux pour fournir des orientations sur les modalités de simplification de la production de données et d'indicateurs

environnementaux approuvés aux niveaux régional et international, conformément aux principes des systèmes de partage d'informations sur l'environnement relatifs à l'évaluation fondée sur ces indicateurs et à la communication d'informations;

- (A1.4) Entreprendre des missions et assurer des services consultatifs pour favoriser le suivi et l'évaluation réguliers de l'environnement dans le cadre de l'élaboration de plans nationaux visant à assurer le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable;
- (A2.1) Organiser sept ateliers nationaux de renforcement des capacités pour améliorer le savoir institutionnel relatif aux normes de recueil des données et à l'utilisation des outils de suivi et d'évaluation afin de mesurer régulièrement, à partir des indicateurs environnementaux, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'environnement;
- (A2.2) Organiser deux ateliers régionaux de renforcement des capacités sur : a) l'utilisation, l'harmonisation et la simplification des méthodes fondées sur les indicateurs environnementaux, du recueil des données et des techniques de contrôle et d'assurance qualité de ces données et indicateurs dans le cadre des obligations nationales et internationales en matière de communication de l'information; b) les ensembles d'indicateurs nouveaux et existants qui permettent de suivre les mesures prises pour atteindre les objectifs et les cibles du Programme 2030 au niveau national, et les activités à mener en vue de l'exécution de ce dernier;
- (A2.3) Élaborer des principes directeurs communs à la CEE et au PNUE sur les moyens de répondre aux besoins en matière de capacités individuelles et institutionnelles liées dans le domaine du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable;
- (A2.4) Mettre au point une plateforme de formation en ligne aux systèmes de partage d'informations sur l'environnement qui permette d'échanger les publications et les supports pédagogiques élaborés dans le cadre de ce projet et d'autres initiatives (comme le programme de statistiques et de données mis en place dans le cadre de la dixième tranche du Compte pour le développement, par exemple).

AB. Gestion intégrée de l'énergie et des ressources en eau à l'appui du développement durable en Europe du Sud-Est en et en Asie centrale

Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (490 000 dollars)

Contexte général

- 55. L'énergie et l'eau, fortement interdépendantes, sont intimement liées. Jusqu'à présent toutefois, aux niveaux national et international, les systèmes énergétiques et hydrologiques ont été élaborés, gérés et réglementés de manière indépendante. Ce projet vise à créer un outil intégré de gestion et de suivi afin de relier les systèmes énergétiques et hydriques et de mieux gérer les effets de la production d'énergie sur les systèmes d'eau. Plus précisément, il aidera quatre pays bénéficiaires dotés d'un fort potentiel hydroénergétique à recenser et à mettre au point des bonnes pratiques et des mesures permettant de gérer les ressources en eau et en énergie selon une démarche

transversale. Il conjuguera la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales, 2009, dispositif international qui régit la classification et la gestion des réserves et des ressources énergétiques et minérales, ainsi que la communication d'information à ce sujet, et l'expérience acquise sur les liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation dans le cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités des pays d'Europe du Sud-Est et d'Asie centrale concernés de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'énergie et des ressources en eau à l'appui du développement durable	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)	
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique en Europe, sous-programmes 1 (Environnement) et 5 (Énergie durable); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 9 (Énergie)	Consultants et experts	136,0
	Voyages	77,0
	Services contractuels	58,0
	Frais généraux de fonctionnement	9,0
	Subventions et contributions	<u>210,0</u>
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 6.3 à 6.5, 7.1 et 7.2	Total	490,0

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Renforcement des moyens dont disposent les pays pour collecter des données homogènes, cohérentes et fiables dans le domaine de la gestion de l'énergie et des ressources en eau	(IS1.1) Quatre pays ont mis en place des systèmes nationaux de collecte de données sur la gestion intégrée de l'énergie et des ressources en eau.
(RE2) Renforcement de la capacité des pays d'élaborer des politiques et des stratégies reposant sur des données factuelles pour la gestion intégrée des ressources en eau et en énergie	(IS2.1) Quatre séries de recommandations pratiques pour la gestion durable de l'énergie et des ressources en eau ont été adoptées ou inscrites dans les stratégies nationales des pays bénéficiaires.

Activités principales

56. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Évaluer les lacunes existantes en matière de collecte de données relatives à la gestion et au suivi des ressources en eau et en énergie;
 - (A1.2) Élaborer des orientations ou des supports de formation sur la collecte de données relatives à la gestion et au suivi des ressources en eau et en énergie;
 - (A1.3) Organiser quatre formations nationales sur la collecte de données relatives à la gestion et au contrôle des ressources en eau et en énergie;
 - (A1.4) Mener des missions consultatives afin d'aider les pays bénéficiaires à mettre en place et à assurer la gestion et le suivi des ressources en eau et en énergie;

- (A2.1) Réaliser quatre études de cas sur l'expérience acquise dans l'élaboration des politiques et sur l'application des pratiques existantes en matière de gestion et de suivi des ressources en énergie et en eau;
- (A2.2) Organiser, dans le cadre du projet, un atelier afin de partager des études de cas et des bonnes pratiques favorisant la mise en place d'une gestion de l'énergie et des ressources en eau adaptée aux spécificités nationales, et d'appliquer de bons outils intégrés de gestion et de suivi dans l'optique de l'interconnexion des systèmes énergétiques et hydriques;
- (A2.3) Élaborer des recommandations pratiques pour la gestion intégrée de l'énergie et des ressources en eau, applicables au niveau national et tenant compte des particularités nationales, ainsi que de recommandations concernant les aspects transfrontières;
- (A2.4) Organiser un atelier final afin de présenter, d'examiner et de valider les recommandations pratiques pour la gestion de l'énergie et des ressources en eau et la gestion durable de l'énergie, à l'intention de chaque pays bénéficiaire, et diffuser les résultats du projet auprès d'autres pays d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est.

AC. Mesures de facilitation du commerce fondées sur des faits dans les pays en transition

Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la CNUCED (490 000 dollars)

Contexte général

57. Au cours des dernières années, il a été établi que la facilitation du commerce était un élément clef des politiques de développement commercial et économique, car elle permet de générer d'importants avantages économiques en termes de compétitivité et d'efficacité, et d'améliorer considérablement la participation à l'économie mondiale des pays en développement et des pays en transition. Les débats tenus au sein de l'OMC et d'autres instances internationales sur la facilitation du commerce ont permis de porter cette question à l'attention des plus hautes autorités décisionnelles. Les négociations menées au sein de l'OMC ont abouti à l'Accord sur la facilitation des échanges, qui constitue l'un des principaux moteurs de la mise en œuvre des instruments de facilitation du commerce élaborés et soutenus par la CEE et d'autres organisations internationales. Le projet consiste à renforcer les moyens dont disposent les pays pour améliorer l'intégration de pays moins développés, en transition économique, dans le système commercial international réglementé. Il aidera les pays à développer leurs exportations dans leurs sous-régions respectives grâce à l'utilisation des normes et outils de facilitation du commerce établis par la CEE pour favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles à l'appui de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de l'OMC. Ont été retenus dans le cadre de ce projet des pays en transition appartenant chacun à l'une des sous-régions suivantes : Europe du Sud-Est, Europe de l'Est, Caucase et Asie centrale.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les moyens dont disposent les pays en transition de la région de la CEE retenus pour mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce fondées sur des données factuelles en vue d'améliorer leur intégration dans le système commercial international réglementé	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique en Europe, sous-programme 6 (Commerce); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation); Commerce et développement, sous-programme 4 (Technologie et logistique)	Autres dépenses de personnel 25,0 Consultants et experts 164,0 Voyages 67,5 Services contractuels 40,0 Frais généraux de fonctionnement 4,5 Subventions et contributions <u>189,0</u>
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 17.10 et 17.11	Total 490,0

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Renforcement de la capacité des organismes nationaux de facilitation des échanges et des autres parties prenantes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des mesures de facilitation du commerce	(IS1.1) Quatre pays ont créé ou pérennisé des organismes nationaux de facilitation du commerce. (IS1.2) Quatre pays ou groupes de pays ont élaboré des stratégies nationales d'application des normes de facilitation du commerce international et des mesures pratiques de simplification des procédures d'exportation et d'importation.
(RE2) Renforcement des capacités des décideurs de mesurer les progrès accomplis dans la facilitation du commerce en ce qui concerne la simplification et l'harmonisation des procédures commerciales	(IS2.1) Au moins 40 décideurs des pays visés ont été formés à la conception de systèmes d'indicateurs visant à mesurer les résultats et la mise en pratique des connaissances acquises dans le cadre de leurs activités.

Activités principales

58. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Réaliser des études sur l'état de préparation des quatre pays visés au regard de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de l'OMC sur la facilitation du commerce;
 - (A1.2) Élaborer des supports de formation et des plans nationaux de facilitation du commerce à l'appui de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de l'OMC (à l'aide du Guide pratique relatif à la facilitation du commerce);
 - (A1.3) Organiser quatre séminaires de renforcement des capacités et de stratégie afin de créer des organismes nationaux de facilitation du commerce ou de soutenir leur fonctionnement, et de valider les plans nationaux de facilitation du commerce;
 - (A1.4) Organiser une manifestation régionale afin d'échanger des données d'expérience et de renforcer la coopération s'agissant de la mise en œuvre des normes internationales et

des systèmes de guichet unique pour l'application de procédures d'exportation et d'importation et le partage transfrontière d'informations;

- (A2.1) Élaborer deux projets pilotes sur l'analyse des mécanismes commerciaux, accompagnés de recommandations tendant à la rationalisation des procédures documentaires;
- (A2.2) Organiser deux séminaires de formation sous-régionaux sur l'élaboration de systèmes d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés dans la facilitation du commerce et les répercussions de cette dernière sur les politiques;
- (A2.3) Contribuer à la mise en place, dans les quatre pays visés, d'un système national d'indicateurs relatifs à la facilitation du commerce fondé sur les méthodes du nouveau Centre des Nations Unies et de la CEE pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques;
- (A2.4) Organiser un atelier régional de fin de projet sur l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles en matière de facilitation du commerce, d'innovation et de coopération transfrontière dans ces domaines, afin d'harmoniser les pratiques commerciales (et les pratiques de production) à l'appui des objectifs de développement durable.

AD. Renforcement de la cohérence et de la viabilité des politiques et modèles nationaux de production et de consommation dans le cadre des échanges de produits agricoles Nord-Sud et Sud-Sud

Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Afrique (500 000 dollars)

Contexte général

59. Chaque année, des milliards de tonnes de denrées alimentaires sont gaspillées à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement en raison de multiples facteurs (mauvaises pratiques de production, techniques d'après récolte inadaptées, absence d'installations de stockage suffisantes, problèmes de transport, dysfonctionnements des marchés intérieurs, rigueur des normes d'exportation) qui ont pour conséquence une perte de revenus pour les producteurs, une réduction de l'approvisionnement en produits alimentaires et de la sécurité alimentaire, une hausse des prix et de graves incidences sur l'environnement, en particulier dans les pays en développement et en transition. Ce projet permettra d'analyser les effets des normes commerciales (publiques et privées) de qualité sur les produits destinés à l'exportation dans les pays en développement et les pays en transition, à l'échelon local, et d'élaborer des mesures cohérentes dans les pays visés et sur le plan de la normalisation internationale, le but étant de limiter les pertes alimentaires dans la chaîne d'approvisionnement. Ce projet, qui s'inscrit dans le prolongement des travaux de la CEE sur la réduction des pertes alimentaires, fera fond sur les constatations, les expertises et les résultats disponibles. D'autres commissions régionales, en particulier la CEA et la CESAP, participeront à des activités de renforcement des capacités et à la diffusion ultérieure d'informations. En outre, le projet contribuera à renforcer les partenariats avec d'autres organismes compétents et mettra un accent particulier sur l'implication du secteur privé dans les pays visés et dans les pays importateurs de la région de la CEE, ainsi que sur les organisations non gouvernementales, la

société civile et la coalition « Champions 12.3 », le but étant de bâtir des partenariats public-privé à long terme et d'assurer leur pérennité.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Améliorer la cohérence des politiques dans les pays en transition ou en développement, afin d'accroître la viabilité des modèles nationaux de production et de consommation dans le cadre des échanges de produits agricoles Nord-Sud et Sud-Sud</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td style="text-align: right;">106,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">77,5</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">45,0</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">3,5</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td style="text-align: right;"><u>268,0</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">500,0</td> </tr> </table>	Consultants et experts	106,0	Voyages	77,5	Services contractuels	45,0	Frais généraux de fonctionnement	3,5	Subventions et contributions	<u>268,0</u>	Total	500,0
Consultants et experts	106,0												
Voyages	77,5												
Services contractuels	45,0												
Frais généraux de fonctionnement	3,5												
Subventions et contributions	<u>268,0</u>												
Total	500,0												
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique en Europe, sous-programme 6 (Commerce); Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation); Développement économique et social en Afrique, sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce)</p>													
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 2.3 et 12.3</p>													

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RE1) Renforcement de la capacité des parties prenantes nationales d'analyser les effets des normes commerciales sur la production destinée à l'exportation et les pertes alimentaires</p>	<p>(IS1.1) Au moins quatre plans d'action nationaux visant l'application de normes techniques et qualitatives sont mis en place pour limiter les pertes alimentaires.</p> <p>(IS1.2) Dans au moins trois pays cibles, les autorités ou le secteur privé ont adopté des plans d'action visant à réduire les pertes alimentaires dans le secteur de la production destinée à l'exportation.</p>
<p>(RE2) Meilleure compréhension par les parties prenantes nationales de l'élaboration des normes internationales relatives aux modes de production durable et aux chaînes d'approvisionnement alimentaire</p>	<p>(IS2.1) 75 % des personnes ayant reçu une formation considèrent être mieux à même d'élaborer et d'appliquer des mesures visant l'amélioration des modes de production durable et des chaînes d'approvisionnement alimentaire.</p> <p>(IS2.2) Au moins deux mesures internationales relatives aux modes de production durables et à la réduction des pertes alimentaires sont élaborées et adoptées.</p>

Activités principales

60. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Réaliser six études analytiques (une pour chaque pays bénéficiaire) afin d'évaluer l'incidence des normes commerciales sur la production destinée à l'exportation et sur les pertes alimentaires;

- (A1.2) Élaborer six plans d'action nationaux sur la mise en œuvre de normes techniques et qualitatives et des mesure d'atténuation;
- (A1.3) Organiser six ateliers de renforcement des capacités et de validation dans les pays bénéficiaires, à l'intention des décideurs, des négociants et des producteurs, afin d'examiner les normes et les bonnes pratiques qui visent à améliorer la qualité de la production et à éviter les pertes alimentaires, et de valider les résultats des études et des plans d'action nationaux;
- (A1.4) Organiser trois ateliers régionaux dans les régions visées afin de faire connaître les résultats du projet au niveau régional et d'accroître ses retombées;
- (A2.1) Organiser six voyages d'étude dans les pays importateurs, au profit de cinq ou six acteurs originaires de six pays cibles, afin de leur présenter des modèles de pratiques durables internationales permettant de garantir la qualité des produits et de réduire les pertes alimentaires;
- (A2.2) Élaborer des supports de formation sur les pertes alimentaires et les mesures d'atténuation à l'intention des pays en développement et en transition, en s'appuyant sur les conclusions et les propositions recensées dans les études, afin de les utiliser dans des ateliers de renforcement des capacités organisés aux niveaux national et régional;
- (A2.3) Organiser quatre ateliers d'experts sur la normalisation, afin de définir des normes d'exportation et d'améliorer la connaissance des normes internationales et des bonnes pratiques favorisant le développement de chaînes d'approvisionnement durables;
- (A2.4) Organiser six missions consultatives dans les pays visés, afin d'assurer des formations et un suivi concernant l'application des normes de qualité au niveau local et le développement d'une production durable et de qualité de manière à éviter les pertes alimentaires.

AE. Gouvernance environnementale fondée sur des faits et politiques écologiques viables à l'appui du Programme 2030 en Europe du Sud-Est

Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies (470 000 dollars)

Contexte général

61. Le renforcement de la gouvernance environnementale et l'élaboration de politiques écologiques viables jouent un rôle important dans la réalisation de nombreux objectifs de développement durable et dans la mise en œuvre du Programme 2030. S'ils veulent réaliser le Programme 2030, les États Membres devront améliorer la gestion de leurs résultats sur les plans social, économique et environnemental et repenser leurs politiques à la lumière des objectifs de développement durable. La nationalisation des objectifs, associée à l'adhésion à l'Union européenne, représente un défi majeur pour certains pays d'Europe du Sud-Est. Le projet vise à aider cinq pays de cette région à définir et à élaborer des mesures concrètes, sur la base de leur étude de la performance environnementale (évaluation des progrès accomplis par un pays pour concilier ses objectifs environnementaux et économiques et pour respecter ses engagements internationaux dans le domaine écologique), en vue de réaliser les objectifs de développement durable et d'assurer la bonne mise en œuvre du Programme 2030. Plus précisément, le projet aidera les pays concernés à nationaliser les objectifs de développement durable pertinents, évaluera les progrès accomplis par

ces pays vers la réalisation des objectifs pertinents, offrira des recommandations visant à surmonter les défis et à recenser les problèmes systémiques touchant à la réalisation des objectifs pertinents.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités des pays d'Europe du Sud-Est retenus dans les domaines de la gouvernance environnementale fondée sur des faits et des politiques écologiques viables à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.) <table border="0"> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td style="text-align: right;">147,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">80,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">54,0</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">4,0</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td style="text-align: right;"><u>185,0</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">470,0</td> </tr> </table>	Consultants et experts	147,0	Voyages	80,0	Services contractuels	54,0	Frais généraux de fonctionnement	4,0	Subventions et contributions	<u>185,0</u>	Total	470,0
Consultants et experts		147,0											
Voyages		80,0											
Services contractuels	54,0												
Frais généraux de fonctionnement	4,0												
Subventions et contributions	<u>185,0</u>												
Total	470,0												
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique en Europe, sous-programme 1 (Environnement); Environnement, sous-programme 4 (Gouvernance environnementale)													
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 3.1 à 3.9, 3.a à 3.d, 4.1 à 4.7, 4.a à 4.c, 5.1 à 5.6, 5.a à 5.c, 6.1 à 6.6, 6.a et 6.b, 7.1 à 7.3, 7.a et 7.b, 9.1 à 9.5, 9.b et 9.c, 12.1 à 12.8, 12.a à 12.c, 13.1 à 13.3, 13.a et 13.b, 14.1 à 14.6, 14.a à 14.c, 15.1 à 15.9, 15.a à 15.c, 16.3, 16.6, 16.7, 16.10 et 16.b													

*Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès*

(RE1) Amélioration des moyens dont disposent les pays d'Europe du Sud-Est retenus pour évaluer les aspects les plus importants de leur gouvernance et de leurs politiques environnementales, ainsi que leurs besoins prioritaires dans ce domaine

(IS1.1) 80 % des recommandations issues des études de performance environnementale sont mises en œuvre ou intégrées dans des plans ou programmes d'action nationaux tenant compte des besoins prioritaires du pays.

(RE2) Renforcement des moyens dont disposent les pays d'Europe du Sud-Est retenus pour élaborer des politiques écologiques cohérentes, reposant sur des données factuelles, et les intégrer dans des stratégies sectorielles et intersectorielles visant la réalisation des objectifs de développement durable pertinents et du Programme 2030

(IS2.1) Les cinq pays visés ont élaboré et approuvé des plans ou programmes d'action nationaux fondés sur les études de performance environnementale.

(IS2.2) Les cinq pays visés ont présenté des rapports sur l'application des recommandations relatives aux objectifs de développement durable résultant des études de performance environnementale.

Activités principales

62. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

(A1.1) Procéder à cinq examens (un par pays visé) de l'application des recommandations issues des études de la performance environnementale au regard des objectifs et des cibles de développement durable;

- (A1.2) Mener des évaluations des besoins (une par pays visé) afin de repérer et de combler les disparités relevées dans les études entre les conditions actuelles et les résultats attendus au regard des objectifs de développement durable pertinents;
- (A1.3) Organiser cinq ateliers (un par pays visé) afin de présenter et de valider les résultats des études et des évaluations des besoins;
- (A2.1) Élaborer cinq plans ou programmes d'action nationaux visant l'application, dans les pays bénéficiaires, des recommandations issues des études de performance environnementale qui correspondent aux objectifs de développement durable pertinents, en consultation avec les groupes de coordination interministérielle;
- (A2.2) Organiser cinq ateliers nationaux de validation afin d'évaluer les différents plans ou programmes d'action nationaux en concertation avec les groupes de coordination interministérielle et les parties prenantes concernées, et d'examiner leur mise en œuvre;
- (A2.3) Organiser un séminaire stratégique sous-régional afin d'échanger des données d'expérience sur la mise en œuvre des plans ou programmes d'action nationaux;
- (A2.4) Organiser une manifestation sous-régionale de fin de projet afin de présenter une vue d'ensemble des défis environnementaux qui se posent dans la région de l'Europe du Sud-Est, de partager les bonnes pratiques et d'examiner la suite donnée aux plans ou programmes d'action nationaux dont la mise en œuvre a été alignée avec celle du Programme 2030, à tous les niveaux.

AF. Renforcer les cadres institutionnels dans les Caraïbes afin de mettre en œuvre le Programme 2030 et les priorités des petits États insulaires en développement selon une démarche intégrée

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales (650 000 dollars)

Contexte général

63. Composée de petits États insulaires en développement, la région des Caraïbes s'attache en priorité à mettre en œuvre un programme de développement qui tienne compte à la fois des spécificités de ces pays et des objectifs de développement durable. Le projet permettra de donner directement suite à la résolution 94 (XXVI) du Comité de développement et de coopération des Caraïbes intitulée « Assurer la synergie entre la mise en œuvre des objectifs de développement durable et celle des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA) dans la sous-région des Caraïbes », en date d'avril 2016, en : offrant un forum sous-régional permettant aux États caribéens de se mettre d'accord sur un ensemble de cibles et d'indicateurs qui reflètent au mieux les priorités de développement de la sous-région; assurant la synergie entre les objectifs de développement durable et les priorités des petits États insulaires en développement en contribuant à la consolidation des institutions, de façon à doter les mécanismes nationaux de moyens supplémentaires pour encadrer l'élaboration de politiques cohérentes, ainsi que la mise en œuvre intégrée et intersectorielle des objectifs de développement; contribuant à renforcer les capacités nationales et sous-régionales de collecte, d'analyse et de diffusion de données ventilées, afin de fonder les décisions sur les faits et d'assurer l'efficacité du suivi et de l'évaluation des objectifs nationaux de développement. Le projet ciblera six États membres du

Comité de développement et de coopération des Caraïbes, sélectionnés en fonction de l'évaluation de leur situation actuelle concernant la planification du développement national et de la valeur que leur participation au projet pourrait apporter à leurs plans nationaux de développement.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les moyens dont disposent les institutions des États caribéens retenus pour intégrer la mise en œuvre du Programme 2030 et celle des priorités des petits États insulaires en développement de la sous-région dans leurs plans nationaux de développement	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programmes 4 (Développement social et égalité sociale), 7 (Développement durable et établissements humains) et 12 (Activités sous-régionales dans les Caraïbes)	Autres dépenses de personnel 35,0
	Consultants et experts 298,8
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 1.1, 1.3, 1.5, 1.a, 2.1, 2.2, 2.5, 2.a, 2.b, 3.1 à 3.7, 3.9, 3.a à 3.d, 4.1 à 4.6, 4.a à 4.c, 5.2 à 5.6, 5.b, 7.1 à 7.3, 8.1 à 8.10, 9.1, 9.2, 9.4, 9.5, 9.a à 9.c, 13.1, 16.1 à 16.6, 16.9, 16.10 et 16.a	Voyages 171,6
	Services contractuels 50,0
	Frais généraux de fonctionnement 11,3
	Subventions et contributions <u>83,3</u>
	Total 650,0

*Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès*

(RE1) Amélioration de la capacité des petits États insulaires en développement des Caraïbes retenus d'intégrer les objectifs de développement durable et les priorités des petits États insulaires en développement dans des plans nationaux de développement cohérents

(IS1.1) Au moins trois pays bénéficiaires élaborent des plans nationaux de développement qui intègrent l'ensemble convenu de cibles et d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les priorités des petits États insulaires en développement.

(IS1.2) Au moins trois pays créent ou désignent une instance ou institution chargée de diriger et de coordonner l'exécution de leurs plans de développement nationaux intégrés.

(RE2) Renforcement de la capacité des petits États insulaires en développement des Caraïbes retenus d'évaluer et de suivre la mise en œuvre du Programme 2030 et des priorités des petits États insulaires en développement

(IS2.1) Au moins trois pays bénéficiaires approuvent ou adoptent un ensemble de cibles et d'indicateurs propres aux Caraïbes qui seront soumis à un examen et à un suivi dans le cadre des progrès accomplis pour mettre en œuvre le Programme 2030 et les priorités des petits États insulaires en développement des Caraïbes.

(IS2.2) Au moins deux pays bénéficiaires dotés de plans nationaux de développement intégrés établissent un cadre afin de suivre les progrès accomplis dans l'exécution de ces plans.

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(IS 2.3) Au moins deux pays bénéficiaires élaborent un rapport d'activité annuel et le présentent au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.

Activités principales

64. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Procéder à une évaluation nationale dans chaque pays bénéficiaire afin de déterminer l'état d'avancement des plans nationaux de développement et de leur exécution;
- (A1.2) Organiser, dans chaque pays bénéficiaire, un atelier national à l'intention des représentants de ces pays et de tous les acteurs participant à la planification du développement et à l'intégration du Programme 2030, afin d'élaborer un plan d'action visant à prendre en compte les objectifs de développement durable et les priorités des petits États insulaires en développement dans les plans de développement nationaux;
- (A1.3) Concevoir un plan d'exécution type en collaboration avec l'institution chef de file désignée dans chaque pays, en s'inspirant des bonnes pratiques recensées dans les plans d'action nationaux;
- (A1.4) Fournir une assistance technique aux pays bénéficiaires afin de les aider à intégrer les objectifs de développement durable et les priorités des petits États insulaires en développement dans des plans nationaux de développement à long terme fondés sur le plan d'exécution type;
- (A1.5) Organiser un atelier régional pour donner aux pays la possibilité d'échanger des idées et des stratégies concernant la planification et la mise en œuvre du développement, de manière à promouvoir le partage des connaissances sur les stratégies qui donnent de bons résultats dans la sous-région;
- (A2.1) Procéder à une évaluation nationale de chaque pays bénéficiaire, au moyen du profil national en matière de vulnérabilité et de résilience, afin de déterminer les capacités des systèmes statistiques nationaux de produire les données requises pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des priorités des petits États insulaires en développement;
- (A2.2) Organiser une réunion technique dans chaque pays bénéficiaire, afin d'aborder la question des données requises pour suivre les progrès accomplis dans l'exécution des plans de développement nationaux intégrés et d'étudier la possibilité d'arrêter un calendrier pour l'établissement de rapports périodiques, le but étant de faciliter l'évaluation des progrès accomplis au niveau sous-régional;
- (A2.3) Concevoir un modèle de cadre de suivi devant être soumis à l'examen des pays bénéficiaires en vue de son adoption, en utilisant les outils existants;
- (A2.4) Organiser, dans chaque pays bénéficiaire, un atelier national à l'intention des responsables gouvernementaux chargés de l'établissement des rapports dans les institutions chefs de file désignées et de statisticiens originaires de ces pays, sur

l'application du cadre de suivi pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des plans de développement nationaux intégrés, et en rendre compte;

- (A2.5) Organiser un atelier d'évaluation afin que les pays bénéficiaires partagent les enseignements tirés de la conception de leurs plans de développement nationaux intégrés et de la mise en œuvre de leurs mécanismes de suivi.

AG. Les liens entre milieu rural et urbain au service d'un développement sans exclusion en Colombie

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (550 000 dollars)

Contexte général

65. Les zones rurales ont été les plus touchées par le conflit en Colombie et les indicateurs socioéconomiques y progressent plus lentement que dans le reste du pays. Le renforcement des liens entre villes et campagnes améliorerait l'intégration spatiale, l'inclusion sociale et le développement. Ce projet a pour but d'étoffer les alliances et réseaux d'acteurs afin d'établir des passerelles entre milieu rural et urbain, en dressant la liste des initiatives favorisant les interactions et le partage des connaissances entre les autorités locales et les autres parties prenantes et en appuyant ces initiatives. Il donnera la priorité aux initiatives pilotées par des jeunes et aux initiatives rurales durables et visera également les synergies avec d'autres organismes des Nations Unies.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Intégrer les échanges entre milieu rural et urbain aux politiques de développement inclusif en Colombie, en donnant aux jeunes les moyens de contribuer à la consolidation de la paix	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
	Autres dépenses de personnel 27,5
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programmes 2 (Production et innovation), 4 (Développement social et égalité sociale) et 9 (Planification de l'administration publique)	Consultants et experts 218,0
	Voyages 42,6
	Services contractuels 140,0
	Frais généraux de fonctionnement 1,4
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 2.2 à 2.5, 8.3, 8.5, 8.6, 8.9, 15.1 à 15.3, 15.6, 15.9 et 16.5 à 16.7	Subventions et contributions <u>120,5</u>
	Total 550,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

(RE1) Renforcement de la capacité des décideurs colombiens, aux niveaux national et local, d'intégrer les échanges entre villes et

Indicateurs de succès

(IS1.1) Au moins deux orientations, mesures ou initiatives comportant des outils et mécanismes de coordination visant à renforcer

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
campagnes aux politiques de développement inclusif, en mettant l'accent sur les jeunes	les passerelles entre villes et campagnes sont élaborées aux niveaux local ou national en faveur du développement inclusif, avec une attention particulière accordée aux jeunes. (IS1.2) Au moins 75 % des décideurs estiment avoir renforcé leur capacité d'intégrer les échanges entre milieux rural et urbain aux politiques de développement inclusif.
(RE2) Renforcement de la capacité des acteurs locaux de répertorier et promouvoir des initiatives viables qui donnent la priorité aux jeunes et renforcent les échanges entre zones urbaines et rurales dans deux sous-régions sélectionnées	(IS2.1) Au moins trois des quatre initiatives locales intègrent à leur stratégie des outils ou mécanismes de promotion des échanges entre villes et campagnes, en mettant l'accent sur les jeunes. (IS2.2) 75 % des membres d'organisations de jeunes confirmer la tenue de consultations étroites avec les pouvoirs publics locaux et nationaux lors de l'élaboration et de l'exécution de programmes de formation technique ou professionnelle destinés aux jeunes handicapés.

Activités principales

66. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Réaliser une étude sur les moyens de créer des liens entre villes et campagnes et leur pertinence au regard du développement inclusif. Cette analyse servira de base aux interventions locales et aux futures recommandations en matière de politiques publiques;
 - (A1.2) Organiser trois ateliers (un au niveau national et un dans chaque sous-région) en vue de diffuser l'étude issue de l'activité A1.1, d'échanger avec des spécialistes et de sensibiliser les décideurs à l'importance de l'intégration des passerelles entre milieux rural et urbain aux politiques de développement inclusif;
 - (A1.3) Fournir aux décideurs nationaux et locaux des services consultatifs en vue d'intégrer la promotion des échanges entre villes et campagnes aux politiques de développement inclusif;
 - (A1.4) Établir un document de synthèse aux fins des politiques, qui soit fondé sur les résultats, les effets et les contributions du projet et comprenne notamment des recommandations pour l'intégration des échanges entre milieux rural et urbain aux politiques de développement inclusif, en mettant l'accent sur les jeunes;
 - (A1.5) Organiser un dernier séminaire au niveau national pour présenter et diffuser les résultats, recommandations pratiques et enseignements issus du projet;
 - (A2.1) Réaliser deux études (une par sous-région retenue) comportant notamment un profil socioéconomique, une cartographie des parties prenantes et une liste des passerelles

existant entre villes et campagnes. Ces monographies serviront ensuite de base aux séminaires locaux et aux services consultatifs;

- (A2.2) Organiser six ateliers (trois par sous-région) en vue de sélectionner les quatre initiatives locales prévoyant des échanges entre milieux rural et urbain qui seront appuyées par ce projet;
- (A2.3) Établir, pour chacune des quatre initiatives retenues, une fiche descriptive précisant notamment le type d'appui technique que le projet devra fournir, en fonction des besoins recensés. Ces fiches serviront de base aux services consultatifs qui seront fournis à l'appui de ces initiatives;
- (A2.4) Fournir un appui technique à la mise en œuvre des initiatives retenues;
- (A2.5) Faire la synthèse des acquis de l'expérience et des enseignements tirés dans le cadre de chacune des initiatives retenues et les faire connaître;
- (A2.6) Organiser deux ateliers sous-régionaux en vue de partager les acquis de l'expérience faite dans le cadre du projet, d'en tirer des enseignements, de définir des orientations et de recenser les possibilités d'action conjointe en vue de renforcer les échanges entre villes et campagnes.

AH. Observatoire régional de l'énergie durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation latino-américaine de l'énergie et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (650 000 dollars)

Contexte général

67. Les États Membres de la région ont demandé à la CEPALC d'appuyer la création en son sein d'un observatoire régional de l'énergie durable dont l'objectif serait de coordonner et analyser les données et orientations relatives à l'accès à l'énergie, aux sources d'énergie renouvelable et à l'utilisation rationnelle de l'énergie et de mener des recherches dans ce domaine, en s'appuyant sur l'expérience positive de la base de données régionale sur les indicateurs de rendement énergétique qu'elle a créée en collaboration avec 12 pays de la région et sept organismes internationaux. Grâce à ce projet de création d'un observatoire régional de l'énergie durable géré par la CEPALC, qui sera baptisé « ROSE », les États Membres renforceront leur capacité d'utiliser les données et statistiques relatives à l'énergie pour analyser et suivre les orientations et examiner la mise en œuvre du Programme 2030 en ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 7. L'observatoire donnera aux agents de l'État et aux décideurs la possibilité de gérer et d'interpréter les informations relatives à l'objectif 7. À cette fin, il faudra que les pouvoirs publics s'engagent en particulier à instituer des coordonnateurs nationaux en liaison avec l'observatoire régional, qui l'alimenteront régulièrement en données et informations relatives aux mesures, dispositifs et initiatives pertinentes. L'observatoire offrira sa collaboration et son appui à tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui auront accès à l'ensemble de ses produits et documents

(base de données sur l'énergie, rapports, méthodologies, documents d'orientation, conférences régionales, etc.). Les mesures de renforcement des capacités mises au point dans le cadre de l'observatoire seront axées sur les six pays bénéficiaires qui doivent être sélectionnés lors de la première réunion organisée aux fins du projet.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer les capacités nationales des États Membres en Amérique latine et dans les Caraïbes de concevoir, mettre en œuvre et suivre l'exécution des mesures et plans d'action relatifs à l'énergie durable conçus à partir de données factuelles	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 8 (Ressources naturelles et infrastructures)	Autres dépenses de personnel 30,0
	Consultants et experts 178,0
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 7 et 16	Voyages 72,0
	Services contractuels 18,0
	Frais généraux de fonctionnement 10,0
	Subventions et contributions <u>342,0</u>
	Total 650,0

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Renforcement des capacités techniques des pays bénéficiaires de produire des jeux de données complets et pertinents permettant de suivre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable portant sur l'énergie (objectif 7)	(IS1.1) 75 % des spécialistes du pays ayant reçu une formation estiment avoir amélioré, grâce aux activités et aux résultats du projet, leur capacité d'élaborer des jeux de données complets et pertinents permettant de suivre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable portant sur l'énergie (objectif 7). (IS1.2) Au moins trois des six pays bénéficiaires adoptent de nouvelles méthodes pour la production de jeux de données complets et pertinents permettant de suivre les indicateurs liés à l'objectif 7.
(RE2) Renforcement de la capacité des pays bénéficiaires de concevoir et d'appliquer des mesures et plans d'action pour l'énergie durable qui soient fondés sur des données factuelles, aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7	(IS2.1) Au moins 75 % des décideurs formés estiment avoir amélioré, grâce aux activités et aux résultats du projet, leur capacité de concevoir et d'appliquer des mesures et plans d'action pour l'énergie durable qui soient fondés sur des données factuelles aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7. (IS2.2) Au moins trois des six pays bénéficiaires ont élaboré ou adopté des mesures et plans d'action pour l'énergie durable qui soient fondés sur des données factuelles aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7.

Activités principales

68. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Organiser un atelier de coordination avec les partenaires du projet et les parties prenantes;
 - (A1.2) Concevoir et mettre en place l'observatoire régional de l'énergie durable à la CEPALC;
 - (A1.3) Organiser, pendant la dernière phase du projet, une conférence visant à présenter officiellement l'observatoire;
 - (A1.4) Constituer une boîte à outils comportant un modèle pour la compilation de données, un guide méthodologique et une synthèse du rapport mondial sur les indicateurs relatifs à l'ensemble des objectifs et cibles de développement durable;
 - (A1.5) Organiser six ateliers techniques visant à renforcer les capacités des pays bénéficiaires en matière de compilation des données et de recensement et classement des indicateurs;
 - (A1.6) Conduire six missions consultatives auprès des pays bénéficiaires pour les aider à organiser le recueil, la compilation, l'analyse et l'utilisation de données et statistiques énergétiques nationales, afin qu'ils puissent analyser leurs politiques et en concevoir de nouvelles et suivre les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7;
 - (A2.1) Établir et publier trois rapports régionaux annuels sur la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'énergie, en tenant compte des modalités de contrôle annuel du Cadre de suivi mondial;
 - (A2.2) Organiser une réunion technique dans chaque pays bénéficiaire en vue de déterminer les données qui sont nécessaires au suivi de l'exécution des plans de développement national intégrés et d'étudier la possibilité d'arrêter un calendrier pour l'établissement de rapports périodiques visant à faciliter l'examen, au niveau sous-régional, des progrès accomplis;
 - (A2.3) Organiser six ateliers portant sur les politiques nationales en matière de renforcement des capacités des pays bénéficiaires, aux fins desquels les rapports régionaux et documents d'orientation établis par la CEPALC serviront de base aux échanges et aux évaluations comparatives;
 - (A2.4) Organiser des missions consultatives auprès des pays bénéficiaires pour les aider à mettre au point des plans d'action ou des politiques en faveur de l'énergie durable, en tenant compte à la fois des engagements pris au niveau mondial et des objectifs nationaux liés au Programme 2030.

AI. Ne pas faire de laissés-pour-compte en Amérique latine et dans les Caraïbes : renforcer les institutions pour assurer la cohérence et l'intégration des politiques sociales afin de favoriser l'égalité

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies (600 000 dollars)

Contexte général

69. La lutte contre la pauvreté et les inégalités en Amérique latine et dans les Caraïbes reste un défi fondamental pour le développement durable de la région, en particulier dans les pays d'Amérique centrale. Les gouvernements ont certes adopté le nouveau Programme de développement durable, mais la plupart des pays rencontrent des difficultés à concevoir et mettre en œuvre des politiques et cadres institutionnels qui permettent de réaliser les multiples objectifs et cibles de développement durable tout en répondant, dans le même temps, aux besoins de certains groupes de population. Ce projet reposera sur deux piliers interdépendants : a) l'intégration des politiques sociales; b) la promotion de politiques sociales fondées sur les droits et favorisant l'égalité. Le premier pilier visera à promouvoir l'intégration et la coordination verticales (programmes nationaux et infranationaux) et horizontales (cohérence entre les différents secteurs et institutions) des politiques publiques, en mettant l'accent sur les mesures sociales. Le deuxième pilier visera à fournir des analyses fiables sur les groupes de population les plus laissés pour compte, afin de hiérarchiser les politiques publiques dans le cadre des efforts de réalisation des différents objectifs et cibles de développement durable. Les objectifs seront atteints, dans un premier temps, par le renforcement de la capacité des pays de répertorier et d'analyser les aspects institutionnels, financiers et programmatiques de leurs différentes politiques sociales et de renforcer la cohérence des cadres de politique sociale axés sur la réalisation des objectifs de développement durable. En parallèle, le projet renforcera la capacité des homologues nationaux de concevoir ou de remanier des politiques et des programmes sociaux efficaces, durables, responsables et transparents, afin que les groupes défavorisés bénéficient eux aussi du développement.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des pays de la région de la CEPALC de mettre en œuvre de manière efficace les politiques publiques en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, en s'attachant particulièrement à réduire les inégalités et à permettre aux groupes de population les plus défavorisés de jouir davantage de leurs droits</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p>														
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programmes 4 (Développement social et égalité sociale) et 11 (Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine)</p>	<table border="0"> <tr> <td>Autres dépenses de personnel</td> <td style="text-align: right;">30,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td style="text-align: right;">200,6</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">90,7</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">27,7</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">5,0</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td style="text-align: right;"><u>246,0</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">550,0</td> </tr> </table>	Autres dépenses de personnel	30,0	Consultants et experts	200,6	Voyages	90,7	Services contractuels	27,7	Frais généraux de fonctionnement	5,0	Subventions et contributions	<u>246,0</u>	Total	550,0
Autres dépenses de personnel	30,0														
Consultants et experts	200,6														
Voyages	90,7														
Services contractuels	27,7														
Frais généraux de fonctionnement	5,0														
Subventions et contributions	<u>246,0</u>														
Total	550,0														
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 1.3, 2.1, 2.2, 3.7, 3.8, 4.1, 4.3, 4.5, 5.1, 8.5, 10.2, 17.9 et 17.14</p>															

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Renforcement de la capacité des acteurs concernés dans les pays cibles de coordonner et d'intégrer de manière cohérente les aspects institutionnels, financiers et programmatiques des politiques sociales axées sur la réalisation des objectifs de développement durable

(IS1.1) Au moins trois des cinq pays bénéficiaires du projet ont entrepris de mettre en place des mécanismes (y compris des guides et manuels opérationnels, des stratégies de coordination et l'élaboration de politiques à l'appui des processus participatifs) pour la conception ou le remaniement de politiques publiques sociales axées sur les objectifs de développement durable.

(IS1.2) Au moins trois des cinq pays bénéficiaires du projet ont appliqué des mesures nationales de coordination entre les différents ministères et organismes chargés des questions sociales, afin d'intégrer de manière cohérente les aspects institutionnels, financiers et programmatiques des politiques sociales axées sur les objectifs de développement durable.

(RE2) Renforcement de la capacité des acteurs concernés dans les pays cibles d'analyser, concevoir et hiérarchiser les politiques sociales fondées sur les droits afin de réduire les inégalités dans les principaux domaines recensés dans le Programme 2030

(IS2.1) Au moins 85 % des spécialistes ou autres acteurs concernés dans les pays participants estiment avoir amélioré leur capacité d'analyser, de concevoir et de hiérarchiser les politiques publiques fondées sur les droits.

(IS2.2) Au moins trois des cinq pays bénéficiaires du projet ont procédé à des analyses visant à recenser les priorités pour l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques publiques fondées sur les droits.

Activités principales

70. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes:

- (A1.1) Réaliser cinq études de cas nationales comportant des recommandations fondées sur des données factuelles pour la conception et la mise en œuvre de politiques sociales cohérentes et intégrées;
- (A1.2) Constituer une boîte à outils régionale, composée de directives et de recommandations fondées sur des données factuelles pour la conception et la mise en œuvre de politiques sociales cohérentes et intégrées, qui sera utilisée lors des ateliers de renforcement des capacités;
- (A1.3) Organiser cinq ateliers nationaux visant à renforcer la capacité de concevoir et mettre en œuvre des politiques sociales cohérentes et intégrées, en fondant les échanges sur les études de cas et la boîte à outils;

- (A1.4) Organiser un atelier régional visant à renforcer la capacité de concevoir et mettre en œuvre des politiques sociales cohérentes et intégrées, en fondant les échanges et les apprentissages sur la boîte à outils et sur les bonnes pratiques suivies au niveau national;
- (A1.5) Organiser un atelier sous-régional visant à renforcer la capacité de concevoir et mettre en œuvre des politiques sociales cohérentes et intégrées, en fondant les échanges et les apprentissages sur la boîte à outils et sur les acquis de l'expérience fait par les pays de la sous-région;
- (A1.6) Fournir des services consultatifs et une assistance technique pour la conception et la mise en œuvre de politiques sociales cohérentes et intégrées;
- (A1.7) Entretenir, mettre à jour et développer les bases de données relatives au développement social, en vue de créer un observatoire régional des politiques sociales fournissant des données et des informations sur les aspects programmatiques, institutionnels et financiers des politiques sociales menées au niveau des pays;
- (A2.1) Constituer une boîte à outils visant à faciliter le recensement, l'analyse, la conception, la hiérarchisation et la mise en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités socioéconomiques relevant des principaux volets du Programme 2030;
- (A2.2) Organiser cinq ateliers nationaux de renforcement des capacités consacrés aux méthodes et outils permettant de répertorier, analyser, concevoir, hiérarchiser et mettre en œuvre les politiques et mesures de lutte contre les inégalités socioéconomiques;
- (A2.3) Organiser un atelier régional de renforcement des capacités portant sur les méthodes et outils permettant de répertorier, analyser, concevoir, hiérarchiser et mettre en œuvre les politiques et mesures de lutte contre les inégalités socioéconomiques;
- (A2.4) Organiser un atelier sous-régional de renforcement des capacités portant sur les méthodes et outils permettant de répertorier, analyser, concevoir, hiérarchiser et mettre en œuvre les politiques et mesures de lutte contre les inégalités socioéconomiques;
- (A2.5) Fournir des services consultatifs et un appui technique portant sur les méthodes et outils permettant de répertorier, analyser, concevoir, hiérarchiser et mettre en œuvre les politiques et mesures de lutte contre les inégalités socioéconomiques.

AJ. Coordination, cohérence et efficacité dans la mise en œuvre du volet environnemental du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Département des affaires économiques et sociales, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (650 000 dollars)

Contexte général

71. Pour mettre en œuvre le volet environnemental du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, il faut une certaine flexibilité permettant de réaliser davantage de synergies et d'accroître la collaboration et la cohérence, en tenant compte du fait que ce volet est essentiel pour l'objectif fondamental du développement durable dans la région, dont il fait partie intégrante. Le projet sera exécuté au niveau sous-régional et aura pour objectif de répertorier et définir les principales politiques et mesures qu'il conviendra de recommander en matière de durabilité environnementale. En améliorant leur empreinte écologique grâce à une forte transition écologique et la mise en valeur de leur riche patrimoine naturel, les pays de la région pourraient intégrer pleinement le volet environnemental du Programme 2030 à leurs stratégies de développement. Dans un deuxième temps, le projet consistera à offrir à quatre pays cibles une aide approfondie au niveau national afin qu'ils prennent systématiquement en compte ces recommandations et les appliquent.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Promouvoir en Amérique latine et dans les Caraïbes une transition écologique qui servira de moteur à la mise en œuvre du volet environnemental du Programme 2030	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 7 (Développement durable et établissements humains)	Autres dépenses
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 11.2, 11.3, 11.6, 12.1, 12.2, 12.5, 12.7, 12.8, 12.c, 13.1, 13.2, 14.1, 14.7, 15.1, 15.3, 15.9, 16.7, 16.10 et 16.b	de personnel 36,0
	Consultants et experts 129,0
	Voyages 128,0
	Services contractuels 135,0
	Subventions et contributions <u>222,0</u>
	Total 650,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

(RE1) Renforcement de la compréhension par les acteurs régionaux des politiques et activités que les États Membres peuvent adopter en vue de promouvoir la mise en œuvre du volet environnemental du Programme 2030 et renforcement du consensus à cet égard

Indicateurs de succès

(IS1.1) Une proposition régionale d'initiatives, instruments et politiques visant à promouvoir le volet environnemental du Programme 2030 est élaborée, acceptée par les pays cibles puis publiée.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE2) Renforcement, dans quatre pays cibles, de la capacité des acteurs nationaux de tenir systématiquement compte des politiques et instruments favorisant l'intégration du volet environnemental du Programme 2030 aux stratégies et plans nationaux et de les appliquer, dans une démarche participative, intégrée et inclusive	(IS2.1) Tous les pays visés ont élaboré un projet de plan de travail visant à tenir systématiquement compte des politiques et instruments recommandés dans leurs stratégies et plans nationaux et à les appliquer. (IS2.2) Deux des quatre pays cibles ont commencé à mettre en œuvre politiques et instruments recommandés au niveau national ou infranational.

Activités principales

72. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Réalisation d'une étude régionale visant à compiler de façon systématique les informations concernant notamment les politiques existantes ou manquantes et à formuler des recommandations sur les politiques à adopter aux niveaux national et infranational pour réaliser une forte transition écologique et assurer une utilisation durable du patrimoine naturel;
 - (A1.2) Organiser et animer trois ateliers participatifs sous-régionaux (un dans les Caraïbes, un en Amérique centrale et un en Amérique du Sud) réunissant les principaux acteurs en vue d'améliorer la connaissance du projet et la mobilisation à cet égard;
 - (A1.3) Établir la liste des politiques, réglementations, investissements, technologies, arrangements institutionnels et régimes fiscaux nécessaires à la mise en œuvre du volet environnemental du Programme 2030 dans la région, en s'appuyant sur une compilation des documents issus des trois réunions sous-régionales;
 - (A2.1) Organiser et animer un atelier participatif national de renforcement des capacités dans chacun des quatre pays retenus de la région, afin de présenter les documents issus des trois réunions sous-régionales et d'élaborer un plan de travail national visant à intégrer systématiquement les politiques recommandées aux plans national et infranational;
 - (A2.2) Organiser et animer, dans chacun des quatre pays retenus de la région, une manifestation participative complémentaire visant à renforcer les capacités nationales et à appuyer la mise en œuvre des plans d'action nationaux ainsi que le suivi de leurs effets et de leurs résultats;
 - (A2.3) Conduire des missions consultatives pour aider les pays cibles à exécuter les plans d'action, à tenir systématiquement compte des politiques recommandées et à les appliquer;
 - (A2.4) Constituer un dossier sur les enseignements tirés de l'expérience des quatre pays étudiés, en vue d'élargir le champ d'application des politiques de forte transition écologique et de favoriser un développement respectueux de l'environnement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes;
 - (A2.5) Organiser, lors de réunions intergouvernementales ou autres rencontres s'y prêtant, trois tables rondes, réunions parallèles ou autres activités.

AK. Aborder les dimensions transfrontières du Programme 2030 au moyen de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (800 000 dollars)

Contexte général

73. La coopération et l'intégration économiques régionales englobent des activités multidimensionnelles et pluridisciplinaires qui portent notamment sur : l'intégration des marchés des biens, des services, des capitaux et du travail; la connectivité des infrastructures; la coopération financière; la coopération économique et technique pour faire face aux vulnérabilités et aux risques communs. Il convient de renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique car les marchés traditionnels d'exportation de la région ont perdu de l'importance depuis la crise financière mondiale de 2008. Ce projet s'appuiera sur les capacités intersectorielles et pluridisciplinaires de la CESAP afin de fournir aux États Membres des solutions complètes leur permettant de promouvoir efficacement la coopération et l'intégration économiques régionales et, dans le même temps, de mettre en œuvre le Programme 2030. Le projet vise également à accroître les capacités des pays en développement en Asie du Nord-Est et en Asie centrale d'aborder les dimensions transfrontières du Programme 2030.

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des pays en développement sélectionnés d'élaborer des politiques et des mécanismes viables et inclusifs en faveur de la connectivité des infrastructures transfrontières dans le cadre du Programme 2030

Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programmes 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement), 3 (Transports), 5 (Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe), 6 (Développement social) et 9 (Énergie)

Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable : 1.1, 1.5, 2.1, 2.3, 3.6, 3.9, 7.1, 8.1, 8.2, 9.a, 11.2, 13.2, 17.1 et 17.11

Aperçu du budget
(En milliers de dollars É.-U.)

Autres dépenses de personnel	60,0
Consultants et experts	195,0
Voyages	72,0
Services contractuels	15,0
Frais généraux de fonctionnement	15,0
Mobilier et matériel	3,0
Subventions et contributions	<u>440,0</u>
Total	800,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Renforcement des capacités des décideurs de recenser les problèmes et de proposer des solutions visant à mettre en place des stratégies et des mécanismes favorables au développement des infrastructures transfrontières

(IS1.1) Au moins 80 % des décideurs estiment qu'ils ont renforcé leurs capacités de recenser les problèmes et de proposer des solutions visant à mettre en place des stratégies et des mécanismes favorables au développement des infrastructures transfrontières, et amélioré leurs connaissances en la matière.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE2) Renforcement de la capacité des décideurs d'élaborer des garanties sociales et environnementales ainsi que des mesures de prévention qui devront expressément être intégrées aux stratégies relatives à la connectivité des infrastructures transfrontières, dans le cadre du Programme 2030	<p>(IS1.2) Au moins cinq des pays du groupe cible ont instauré des stratégies visant à mettre en place un mécanisme relatif aux infrastructures transfrontières.</p> <p>(IS2.1) Au moins 80 % des décideurs estiment qu'ils ont renforcé leurs capacités de recenser et de formuler des garanties sociales et environnementales ainsi que des mesures de prévention en faveur des stratégies de développement des infrastructures transfrontières, et amélioré leurs connaissances en la matière.</p> <p>(IS2.2) Au moins cinq des pays du groupe cible ont mis en place des stratégies et des mécanismes visant à rationaliser les garanties sociales et environnementales ainsi que les mesures de prévention en faveur du développement des infrastructures transfrontières dans le cadre de l'exécution du Programme 2030.</p>

Activités principales

74. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Procéder à une évaluation des coûts d'investissement pour le renforcement de la résilience électronique à l'appui de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information;
 - (A1.2) Élaboration de directives et de supports de formation sur le financement du développement des infrastructures durables le long des couloirs sélectionnés;
 - (A1.3) Préparation d'études nationales et organisation de huit ateliers nationaux sur le financement du développement des infrastructures durables dans certains pays situés le long des couloirs sélectionnés;
 - (A1.4) Organisation de deux ateliers sous-régionaux sur l'élaboration d'un ensemble commun de stratégies en faveur de marchés énergétiques intégrés et fonctionnels;
 - (A1.5) Organisation d'une réunion régionale aux fins de l'examen et la diffusion des recommandations et stratégies de financement pour le développement des infrastructures, qui ont été formulées à l'issue des ateliers de renforcement des capacités, ainsi que des directives et des supports de formation élaborés dans le cadre du projet;
 - (A2.1) Réalisation d'une étude pour recenser et évaluer les grands dangers et risques menaçant les principaux réseaux d'infrastructures, afin de contribuer à la planification à long terme visant à renforcer la résilience et à intégrer des mécanismes de réduction des risques de catastrophe aux principaux réseaux d'infrastructures utilisées pour le transport, les technologies de l'information et des communications et l'énergie;

- (A2.2) Organisation de deux ateliers sous-régionaux en faveur de la cohésion sociale et environnementale et d'une approche responsable sur le plan social du développement des infrastructures le long des couloirs sélectionnés;
- (A2.3) Établissement d'un dialogue régional sur la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales en faveur d'une approche responsable sur le plan social du développement des infrastructures le long des couloirs sélectionnés, afin de transmettre à d'autres pays de la région les résultats du projet et de parvenir à un consensus régional sur les recommandations et les directives qui en découleront.

**AL. Aider les pays de la région de l'Asie et du Pacifique
ayant des besoins particuliers à mobiliser des ressources
en vue de la mise en œuvre du Programme 2030**

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,
en collaboration avec le Département des affaires économiques
et sociales (600 000 dollars)**

Contexte général

75. Malgré un ralentissement récent, la région de l'Asie et du Pacifique a connu une croissance économique impressionnante au cours des dernières décennies et son revenu réel par habitant a doublé depuis le début des années 90. Cependant, le développement économique et social de la région dans son ensemble dissimule d'importantes disparités entre les groupes de pays. Plus particulièrement, les progrès réalisés dans le groupe des 36 pays ayant des besoins particuliers se sont révélés inégaux et lents. En effet, la région abrite toujours les deux tiers de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté. Dans le Programme 2030, il a été souligné que les pays ayant des besoins particuliers devaient davantage mobiliser leurs ressources, et ce avec le solide soutien de la communauté internationale, afin d'améliorer la collecte de l'impôt et d'autres recettes. Ils devront également trouver des sources de financement supplémentaires et novatrices pour combler leurs lacunes en matière de développement. Ce projet vise à mettre en place un ensemble solide de politiques et de stratégies concernant la mobilisation des ressources dans certains pays ayant des besoins particuliers afin de diminuer leurs lacunes en matière de développement et de relever les défis du Programme 2030. Pour atteindre cet objectif, on renforcera les capacités des décideurs de mieux allouer et utiliser les ressources existantes et on proposera et formulera des politiques et stratégies prospectives afin de mobiliser d'autres sources de financement dans les pays ayant des besoins particuliers ciblés.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des décideurs dans les pays ayant des besoins particuliers ciblés dans la région de l'Asie et du Pacifique d'allouer et d'utiliser efficacement les ressources financières existantes, ainsi que de mobiliser d'autres sources de financement, en vue de réaliser les objectifs du Programme 2030</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Autres dépenses de personnel 21,0</p> <p>Consultants et experts 140,0</p> <p>Voyages 60,0</p> <p>Services contractuels 40,0</p> <p>Frais généraux de fonctionnement 6,0</p> <p>Mobilier et matériel 3,0</p> <p>Subventions et contributions <u>330,0</u></p> <p>Total 600,0</p>
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement)</p>	
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 17.1 à 17.5</p>	

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Renforcement de la capacité des décideurs des pays ayant des besoins particuliers ciblés de recenser les lacunes et d'évaluer les politiques visant à mieux allouer et utiliser les ressources financières existantes destinées au développement durable

(IS1.1) Au moins 75 % des décideurs et des représentants des autorités publiques affirment avoir acquis des connaissances en matière de recensement des lacunes et d'évaluation des politiques sur la manière de mieux allouer et utiliser les ressources existantes destinées au développement durable.

(IS1.2) Deux des trois pays ciblés ont recensé des lacunes et élaboré ou mis en œuvre des politiques visant à mieux allouer et utiliser les ressources existantes afin de surmonter les défis de la transformation structurelle.

(RE2) Renforcement de la capacité des décideurs des pays cibles ayant des besoins particuliers de formuler ou mettre en œuvre des politiques et stratégies prospectives pour mobiliser les ressources financières supplémentaires leur permettant de mettre en œuvre le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de faciliter l'exécution de leurs programmes d'action mondiaux respectifs

(IS2.1) Au moins 75 % des décideurs et des représentants des autorités publiques affirment avoir acquis des connaissances en matière d'élaboration et d'application de politiques et stratégies prospectives visant à renforcer la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour mettre en œuvre efficacement le Programme 2030 et leurs programmes d'action mondiaux respectifs.

(IS2.2) Deux des trois pays ciblés ont élaboré ou mis en œuvre des politiques visant à mobiliser des ressources financières supplémentaires pour mettre en œuvre efficacement le Programme 2030.

Activités principales

76. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Réalisation d'importants travaux d'analyse dans les trois pays sélectionnés pour garantir une meilleure allocation et utilisation des ressources existantes permettant de surmonter les difficultés liées à la transformation structurelle;
 - (A1.2) Élaboration de supports de formation et de produits axés sur le savoir en mettant l'accent sur la conception de politiques et stratégies d'allocation et utilisation efficace des ressources existantes, à l'échelle nationale ou en ciblant certains groupes dans les pays ayant des besoins particuliers;
 - (A1.3) Réalisation d'études de pays et d'études thématiques (y compris un document directif de synthèse) en se fondant sur les résultats des activités A1.1 et A1.2;
 - (A1.4) Organisation de six ateliers nationaux de renforcement des capacités, dont trois sur l'allocation et l'utilisation efficace des ressources existantes permettant de surmonter les difficultés liées à la transformation structurelle;
 - (A1.5) Organisation, à l'intention de groupes spécifiques dans les pays ayant des besoins particuliers, d'ateliers de renforcement des capacités en matière d'allocation et d'utilisation efficaces des ressources existantes permettant de surmonter les difficultés liées à la transformation structurelle;
 - (A2.1) Réalisation d'importants travaux d'analyse visant à définir et formuler des politiques et stratégies prospectives pour la mobilisation de ressources financières supplémentaires afin de mettre en œuvre le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba et d'aider les pays dans l'exécution de leurs programmes d'action mondiaux respectifs;
 - (A2.2) Élaboration de supports de formation et de produits axés sur le savoir en mettant l'accent sur la conception de politiques et stratégies prospectives, à l'échelle nationale ou ciblant certains groupes dans les pays ayant des besoins particuliers;
 - (A2.3) Réalisation d'études de pays et d'études thématiques (y compris un document directif de synthèse) en se fondant sur les résultats des activités et A2.1 et A2.2;
 - (A2.4) Organisation de trois ateliers nationaux de renforcement des capacités sur l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques prospectives et les possibilités de financement qui s'offrent aux pays;
 - (A2.5) Organisation, dans trois pays ayant des besoins particuliers, de trois ateliers de renforcement des capacités à l'intention de groupes spécifiques sur l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques prospectives et sur les possibilités de financement;
 - (A2.6) Fourniture de services consultatifs et techniques aux trois pays sélectionnés afin de soutenir davantage les politiques prospectives et les possibilités de financement;
 - (A2.7) Mise en place d'un réseau de décideurs et d'experts financiers, ou exploitation d'un réseau existant, afin de favoriser la collaboration et le débat entre participants au sujet des stratégies visant à mobiliser d'autres sources de financement en faveur du développement durable;
 - (A2.8) Organisation d'une concertation régionale pour que les décideurs et les principales parties prenantes soient informés des questions suivantes : a) les moyens d'allouer et utiliser les ressources financières existantes et b) les moyens de formuler et mettre en œuvre des politiques et stratégies prospectives pour mobiliser des ressources financières supplémentaires.

AM. Stimuler un développement durable sans exclusive en favorisant la participation des petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur mondiales dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral d'Asie

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (500 000 dollars)

Contexte général

77. Les chaînes de valeur mondiales sont devenues des composantes essentielles de l'économie mondiale et des éléments importants des mécanismes d'intégration régionale et mondiale. Régi par les entreprises, les IDE et les échanges intra-entreprises, près de 80 % du commerce mondial s'effectue aujourd'hui dans le cadre des chaînes de valeur mondiales. Compte tenu de la stagnation continue de l'économie mondiale et de la restructuration économique qui en découle, il faut plus que jamais s'attacher à comprendre les facteurs qui déterminent aujourd'hui l'IDE et le commerce, ainsi que les politiques connexes capables de favoriser la participation durable des petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur mondiales. À cette fin, le projet vise à accroître la capacité des décideurs de mettre en œuvre des politiques intersectorielles reposant sur des données factuelles pour attirer les IDE durables et renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises de participer aux chaînes de valeur mondiales. Des stages de formation spécialisés, organisés à l'échelle nationale, s'accompagneront de consultations multipartites aux niveaux national et régional en vue de partager les connaissances en matière de politiques reposant sur des données factuelles.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral en Asie d'attirer les IDE durables et de faciliter l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)	
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation) et Commerce et développement, sous-programme 2 (Investissement et entreprises)	Consultants et experts	133,0
	Voyages	88,0
	Services contractuels	134,0
	Frais généraux de fonctionnement	2,5
	Subventions et contributions	<u>142,5</u>
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 8.3, 9.3, 9.c, 12.1 à 12.c, 17.5, 17.14 et 17.16	Total	500,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Renforcement des capacités des décideurs de mettre en œuvre des politiques intersectorielles reposant sur des données factuelles pour attirer les IDE durables et intégrer les petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales

(IS1.1) Au moins 70 % des décideurs estiment qu'ils ont renforcé leurs capacités de mettre en œuvre des politiques pour attirer les IDE durables et intégrer les petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales.

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE2) Renforcement des capacités des décideurs de mettre en œuvre des politiques visant à faciliter l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales

(IS1.2) Au moins 70 % des décideurs interrogés reconnaissent l'utilité de la série complète d'indicateurs et de critères du développement durable ainsi que de la liste de vérification qui y est associée.

(IS1.3) Au moins deux des pays participants peuvent donner des exemples de l'utilisation de la série ou de la liste de vérification.

(IS2.1) Au moins 70 % des décideurs affirment avoir renforcé leurs capacités de mettre en œuvre des politiques visant à faciliter l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales.

(IS2.2) Au moins deux des organismes de promotion des IDE et de développement des petites et moyennes entreprises dans les pays bénéficiaires peuvent fournir des exemples de nouvelles politiques en cours d'élaboration ou mises en œuvre pour aider les petites et moyennes entreprises à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales.

Activités principales

78. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Enrichissement et finalisation d'un manuel des politiques en matière d'IDE et mise au point d'une formation modulaire connexe sur les moyens de promouvoir, attirer et faciliter les IDE durables et d'intégrer les petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales;
- (A1.2) Élaboration d'une série complète d'indicateurs et critères du développement durable ainsi qu'une liste de vérification, afin d'aider les décideurs à évaluer le potentiel des différents types d'IDE selon : a) leurs incidences en matière de durabilité, et b) les possibilités qu'ils offrent pour accroître les liens entre les petites et moyennes entreprises et les chaînes de valeur mondiales;
- (A1.3) Organisation de cinq stages de formation nationaux et fourniture de services consultatifs sur la promotion et la facilitation des IDE en faveur du développement durable et sur la manière d'attirer les IDE liés aux chaînes de valeur mondiales pour le développement des petites et moyennes entreprises, à l'intention des fonctionnaires des ministères ou organismes liés à la promotion de l'investissement ou au développement des petites et moyennes entreprises, aux niveaux national et infranational;
- (A1.4) Organisation de deux séminaires régionaux pour échanger les données et les enseignements tirés de l'expérience sur la manière dont les pays de la région s'emploient à attirer les IDE en faveur du développement durable et à établir des liens entre les petites et moyennes entreprises et les ministères ou organismes compétents;

- (A2.1) Enrichissement et amélioration du guide d'élaboration de politiques pour le développement des petites et moyennes entreprises en Asie et dans le Pacifique (*Policy Guidebook for SME Development in Asia and the Pacific*) et mise au point d'une formation sur l'élaboration de politiques favorables à l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales, faisant fond sur les documents de la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation de la CESAP;
- (A2.2) Organisation de cinq stages de formation nationaux et fourniture de services consultatifs sur la création d'un environnement favorable à l'intégration efficace des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales, à l'intention des fonctionnaires chargés du développement des petites et moyennes entreprises et des questions liées au développement industriel;
- (A2.3) Mise en place de deux plateformes en ligne au niveau national afin de faciliter les liens entre les petites et moyennes entreprises nationales et les marchés internationaux, qui seront utilisées par les organismes chargés de la promotion des investissements et du développement des petites et moyennes entreprises et les associations commerciales pour aider les petites et moyennes entreprises à établir des liens avec les investisseurs étrangers et les sociétés multinationales;
- (A2.4) Organisation de deux forums régionaux pour partager les acquis de l'expérience, promouvoir la création de réseaux et de liens ainsi que la mise en place de politiques favorables à l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales.

AN. Élaborer une politique d'innovation fondée sur les faits aux fins de la mise en œuvre efficace du Programme 2030 dans la région de l'Asie et du Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (500 000 dollars)

Contexte général

79. Ces dernières années, seul un ensemble réduit de données concernant notamment la recherche et le développement et les brevets a été largement utilisé pour mesurer de manière fiable les activités d'innovation dans un pays. Plusieurs nouvelles méthodes d'évaluation des systèmes d'innovation des pays sont utiles pour l'élaboration de politiques et stratégies d'innovation reposant sur des données factuelles. Toutefois, parmi les pays les moins avancés et les petits États insulaires d'Asie et du Pacifique, peu sont ceux qui ont accès à ces méthodes et possèdent les capacités de les utiliser pour évaluer leur système d'innovation national et élaborer des politiques d'innovation reposant sur des données factuelles. Dans ces pays, les questions liées à l'innovation sont traitées par plusieurs ministères très peu coordonnés entre eux. Ils n'ont que des possibilités limitées d'interagir directement avec d'autres acteurs importants du domaine de l'innovation, comme les représentants des organisations industrielles, les institutions financières, les institutions scientifiques de recherche-développement et les milieux universitaires. Ce projet vise à utiliser différentes méthodes et outils pour accroître la capacité des décideurs de formuler des politiques d'innovation nationales efficaces reposant sur des données factuelles.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité de certains pays les moins avancés en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est et de plusieurs petits États insulaires en développement d'adopter des politiques d'innovation reposant sur des données factuelles afin de mettre en œuvre le Programme 2030	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation)	Autres dépenses de personnel 22,9 Consultants et experts 134,6 Voyages 62,0 Services contractuels 25,0 Frais généraux de fonctionnement 3,0
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 9.5, 9.b et 17.b	Subventions et contributions <u>252,5</u> Total 500,0

*Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès*

(RE1) Renforcement des capacités des décideurs d'élaborer des politiques d'innovation reposant sur des données factuelles	(IS1.1) Plus de 75 % des décideurs ayant reçu une formation reconnaissent avoir renforcé leurs capacités de concevoir et de formuler des politiques d'innovation reposant sur des données factuelles.
(RE2) Renforcement des liens et de la collaboration entre acteurs clefs des systèmes nationaux d'innovation aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre efficace de politiques d'innovation reposant sur des données factuelles	(IS2.1) Des réseaux nationaux et régionaux en matière de politiques d'innovation reposant sur des données factuelles sont créés.

Activités principales

80. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Organisation d'un atelier sur les politiques d'innovation reposant sur des données factuelles afin d'étudier les nouvelles méthodes en la matière, d'examiner la situation des pays cibles à cet égard et de formuler des recommandations en matière de politiques;
 - (A1.2) Élaboration de supports de formation sur les politiques d'innovation reposant sur des données factuelles;
 - (A1.3) Organisation de trois ateliers nationaux conjoints sur les politiques d'innovation reposant sur des données factuelles;
 - (A2.1) Organisation de trois réunions conjointes entre les parties prenantes nationales sur les politiques d'innovation reposant sur des données factuelles, afin de renforcer la création de réseaux et la coopération;
 - (A2.2) Organisation d'une concertation régionale de haut niveau sur l'innovation reposant sur des données factuelles afin de présenter les résultats et les enseignements tirés dans chaque sous-région et de sensibiliser davantage le public sur la façon dont l'innovation contribuera à la mise en œuvre effective du Programme 2030 dans la région de l'Asie et du Pacifique;
 - (A2.3) Création d'une plateforme de partage des connaissances en ligne.

AO. Inscrire les objectifs de développement durable dans l’action menée à l’échelon local en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique

Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (700 000 dollars)

Contexte général

81. Compte tenu de l’urbanisation sans précédent observée en Asie et dans le Pacifique, les villes jouent un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région. Les organisations régionales intergouvernementales et multipartites ont souligné l’importance de la participation des autorités locales et d’autres parties prenantes dans la mise en œuvre des objectifs et demandé à la CESAP d’aider les États membres à adapter leurs plans infranationaux et à renforcer leurs capacités statistiques à tous les niveaux. En outre, le Programme 2030 formant un tout complet et indivisible, il doit être mis en œuvre de façon systémique afin d’intégrer tous les domaines, processus et parties prenantes concernés. Le projet aidera les autorités municipales et d’autres acteurs locaux à former des coalitions multipartites (ou à renforcer celles qui existent déjà) composées de représentants des autorités locales (et nationales), des organisations locales et de la société civile, du secteur privé et de la communauté scientifique. Au niveau local, le projet aidera les coalitions multipartites à inscrire le groupe thématique des objectifs de développement durable dans la planification urbaine et le cycle de mise en œuvre des politiques. Au niveau régional, le projet devrait contribuer au renforcement des capacités des villes grâce à des directives pratiques, des formations régionales et le partage des bonnes pratiques concernant la planification et la mise en œuvre systémiques des politiques, ainsi que les approches participatives et inclusives en matière de gouvernance urbaine.

Objectif de l’Organisation : Renforcer les capacités des autorités locales et d’autres importants acteurs de l’urbanité dans certains pays d’Asie et du Pacifique de mettre en œuvre le Programme 2030 dans le domaine de la gestion des ressources urbaines

Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programmes 4 (Environnement et développement) et 7 (Statistiques); Établissements humains, sous-programmes 2 (Planification et aménagement du milieu urbain) et 7 (Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines)

Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable : 1.b, 6.a, 6.b, 7.b, 9.a, 9.b, 11.3, 11.a, 11.b, 12.8, 12.a, 13.3, 17.14 et 17.16 à 17.18

Aperçu du budget

(En milliers de dollars É.-U.)

Autres dépenses de personnel	33,6
Consultants et experts	168,4
Voyages	82,0
Services contractuels	246,0
Subventions et contributions	<u>170,0</u>
Total	700,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Sensibilisation accrue et renforcement des capacités institutionnelles des villes participant au projet de mettre en œuvre les objectifs de développement durable au niveau local en les intégrant aux plans de développement locaux, d'en assurer le suivi et d'en faire rapport

(IS1.1) Au moins 75 % des décideurs et des autres acteurs locaux qui participent aux ateliers organisés dans les villes affirment mieux connaître et comprendre le groupe thématique des objectifs de développement durable concernant la gestion des ressources ainsi que les moyens efficaces de traiter les questions intersectorielles liées à la pauvreté, l'égalité des sexes et les changements climatiques.

(IS1.2) Au moins quatre des six villes participant au projet ont élaboré des stratégies visant à adapter leurs plans et priorités aux objectifs de développement durable concernant la gestion des ressources urbaines, à assurer la collecte des données relatives aux objectifs de développement durable et le suivi de ces derniers.

(RE2) Renforcement des capacités régionales d'adapter la mise en œuvre des objectifs de développement durable aux conditions locales, d'en faire rapport et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs au niveau urbain en Asie et dans le Pacifique

(IS2.1) Au moins 75 % des décideurs et des autres acteurs participant à des formations et des ateliers régionaux affirment mieux connaître et comprendre les moyens d'adapter les objectifs de développement durable aux conditions locales de manière participative et systémique, y compris les moyens de tenir systématiquement compte des questions intersectorielles liées à la pauvreté, à l'égalité des sexes et aux changements climatiques.

(IS2.2) Au moins quatre des six villes du projet participent à des réseaux de connaissances régionaux pour partager leurs pratiques et leurs données en faveur de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable au niveau local.

Activités principales

82. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

(A1.1) Réalisation d'une étude sur la portée du projet, liaison avec les partenaires régionaux chargés des villes et diffusion d'un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner six villes dans trois pays participant au projet;

(A1.2) Conduite à l'échelle des villes d'un recensement des parties prenantes qui agissent en faveur des pauvres et tiennent compte de la problématique hommes-femmes et invitation des parties prenantes concernées à rejoindre la coalition multipartite;

- (A1.3) Fournitures dans les villes de stages de formation sur : a) la gouvernance urbaine participative, b) les approches systémiques en matière de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques, c) la prise en compte des questions liées à la pauvreté, à l'égalité des sexes et aux changements climatiques, d) la gestion durable des ressources naturelles dans les villes, e) la collecte et l'analyse des données;
- (A1.4) Réalisation d'une analyse complète des activités de développement en cours ou prévue dans les villes, ainsi que des besoins et des lacunes liés au groupe thématique des objectifs de développement durable concernant la gestion des ressources urbaines;
- (A1.5) Recensement des sources de données et des principales lacunes en matière de données et par la suite, collecte et analyse de toutes les données disponibles sur la gestion des ressources urbaines conformément aux méthodes convenues lors de l'atelier régional;
- (A1.6) Organisation d'un atelier multipartite axé sur l'avenir afin de parvenir à un consensus à l'échelle des villes en faveur d'une approche participative et systémique visant à adapter aux conditions locales le groupe d'objectifs de développement durable concernant la gestion des ressources urbaines;
- (A1.7) Sensibilisation et mobilisation du public en faveur des activités de la ville liées aux objectifs de développement durable;
- (A2.1) Recherche, analyse et recommandations relatives aux cadres conceptuels et aux approches de fond;
- (A2.2) Organisation d'un atelier régional à l'intention des partenaires régionaux qui travaillent sur les villes et avec des participants issus des pays et des villes sélectionnés;
- (A2.3) Mise au point d'outils et de guides de formation qui seront utilisés au niveau des villes, en se fondant sur les études menées et en tenant compte des propositions formulées et des priorités définies lors de l'atelier régional;
- (A2.4) Organisation d'un atelier régional de formation aux méthodes de collecte et d'analyse des données à l'intention des principaux acteurs des coalitions multipartites dans chaque ville ainsi que de certains fonctionnaires des ministères d'exécution nationaux et des organisations régionales partenaires;
- (A2.5) Élaboration de directives à vocation régionale ou de produits axés sur le savoir sur support numérique ou dans les médias sociaux qui tiennent compte des principaux résultats et acquis de l'expérience et diffusion des enseignements tirés du projet et des approches fructueuses qui ont été élaborées dans le cadre du projet.

AP. Renforcement de la résilience et de la viabilité de l'agriculture dans la région arabe

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (449 400 dollars)

Contexte général

83. Les pays de la région arabe sont nombreux à être touchés par une insécurité alimentaire due à de multiples facteurs, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et la variabilité des ressources en eau, la poursuite des conflits armés et des troubles politiques, et un accès insuffisant

aux intrants de production agroalimentaire et aux services financiers. Alors qu'elle représente un secteur clef dans le développement économique et social de nombreux pays arabes, l'agriculture demeure vulnérable face aux répercussions des phénomènes naturels et des troubles politiques. Elle est en général le premier et le plus large secteur à enregistrer des pertes dues à la variabilité climatique et à des phénomènes extrêmes. Une modification du régime pluviométrique ou encore les sécheresses ou les inondations se font toujours sentir chez les agriculteurs, et peuvent avoir des répercussions catastrophiques sur les communautés agricoles locales. S'il est vrai que l'instabilité politique, les troubles sociaux et les conflits armés tendent à avoir des effets dévastateurs sur l'ensemble de l'économie, un secteur agricole robuste peut aider à faire reculer le taux de détérioration économique grâce à la production de denrées alimentaires et à la création d'emplois. De nombreux facteurs, dont certains sont liés à d'autres secteurs, favorisent directement ou indirectement la résilience et la viabilité de l'agriculture. Ce projet sera axé sur les quatre facteurs suivants : l'accès à l'eau; l'accès aux données, à la science ainsi qu'à des innovations et technologies agricoles rationnelles sur le plan climatique; l'accès aux ressources financières; l'accès aux marchés grâce à la mise en place de l'infrastructure rurale nécessaire. Il a pour objet de faire prendre conscience de la nécessité de rendre l'agriculture plus résiliente, de renforcer la capacité technique des pays membres, de sensibiliser les décideurs à l'interdépendance des quatre facteurs susmentionnés, et d'aider les pays à définir des orientations qui soient de nature à promouvoir la résilience et la viabilité du secteur agricole.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des pays d'améliorer la résilience et la viabilité du secteur agricole, compte tenu des défis majeurs, notamment la rareté de l'eau, la prévalence des conflits et les changements climatiques, auxquels se heurte la région arabe</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Autres dépenses de personnel 27,0</p> <p>Consultants et experts 164,1</p> <p>Voyages 27,6</p> <p>Services contractuels 28,7</p> <p>Frais généraux de fonctionnement 1,0</p> <p>Subventions et contributions <u>201,0</u></p> <p>Total 449,4</p>
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable)</p>	
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 2.4</p>	

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>(RE1) Renforcement des capacités nationales dont les pays arabes ciblés disposent pour tirer le meilleur parti des ressources en eau, traditionnelles et autres, aux fins de l'irrigation d'appoint, et contribuer ainsi à l'amélioration de la résilience et de la viabilité de l'agriculture</p>	<p>(IS1.1) Au moins deux pays cibles prennent des mesures ou adoptent des politiques en application des directives qui seront élaborées dans le cadre du projet, en vue de renforcer la résilience et la viabilité de l'agriculture grâce à un plus large accès à l'eau d'irrigation.</p>
<p>(RE2) Renforcement des capacités nationales dont les pays arabes ciblés disposent pour utiliser les moyens de mise en œuvre liés aux objectifs de développement durable (technologie, résultats de recherche, et accès aux ressources financières et aux marchés) en vue</p>	<p>(IS1.2) Au moins deux pays cibles prennent des mesures visant à renforcer la résilience du secteur agricole en utilisant les moyens de mise en œuvre (technologie, résultats de recherche, et accès aux ressources financières et aux marchés).</p>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
d'accroître la résilience et la viabilité de l'agriculture	(IS2.2) Au moins deux pays arabes demandent un appui accru et le renforcement de leurs capacités en vue d'accroître la résilience du secteur agricole.

Activités principales

84. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Élaborer un document de cadrage sur les liens entre l'accès à l'eau d'irrigation d'appoint et l'amélioration de la résilience et de la viabilité de l'agriculture;
 - (A1.2) Organiser des ateliers régionaux pour examiner et valider le projet de document de cadrage au titre de l'activité A1.1;
 - (A1.3) Élaborer un manuel de formation, y compris des directives faisant suite aux politiques et mesures recommandées sur les liens entre l'accès à l'eau d'irrigation d'appoint et l'amélioration de la résilience et de la viabilité de l'agriculture;
 - (A1.4) Organiser à l'intention des organismes agricoles officiels du pays concerné, trois ateliers de formation nationaux axés sur les techniques d'utilisation de l'eau d'irrigation d'appoint, dans le cadre des initiatives visant à accroître la production et la productivité agricoles;
 - (A2.1) Élaborer un document de cadrage sur l'utilisation des moyens de mise en œuvre liés aux objectifs de développement durable (technologies, résultats de recherche, et accès aux ressources financières et aux marchés) aux fins de l'amélioration de la résilience et de la viabilité de l'agriculture;
 - (A2.2) Organiser un atelier régional pour examiner et valider le projet de document de cadrage au titre de l'activité A2.1;
 - (A2.3) Élaborer un manuel de formation, y compris des directives faisant suite aux politiques et mesures recommandées pour l'utilisation des technologies et des résultats de recherche, aux fins de l'amélioration de la résilience et de la viabilité de l'agriculture;
 - (A2.4) Élaborer un manuel de formation, y compris des directives faisant suite aux politiques et mesures recommandées pour l'utilisation des technologies et des résultats de recherche, aux fins de l'amélioration de la résilience et de la viabilité de l'agriculture;
 - (A2.5) Organiser à l'intention des organismes agricoles officiels du pays concerné, trois ateliers de formation nationaux axés sur l'utilisation des moyens de mise en œuvre (technologies, résultats de recherche, et accès aux ressources financières et aux marchés) aux fins de l'amélioration de la résilience et de la viabilité de l'agriculture;
 - (A2.6) Organiser, à l'échelle régionale, un dernier séminaire d'évaluation pour présenter les résultats du projet, faire part des enseignements tirés aux autres pays arabes et recenser les domaines dans lesquels il convient de mener des activités de suivi.

AQ. Programme de formation en ligne sur les politiques des pouvoirs publics destinées aux pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) : renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques et de dispositions législatives

**Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
(484 500 dollars)**

Contexte général

85. La CESAO a acquis une solide expérience en matière de coopération technique et de renforcement des capacités à l'échelon régional, grâce à ses programmes de formation au développement participatif, à ses travaux sur les politiques des pouvoirs publics, essentiellement axés sur le développement des institutions et la gouvernance, et à son vaste réseau de coopération avec des établissements d'enseignement et des groupes de réflexion dans la région et ailleurs. Ses programmes de formation, qui portent sur des questions normatives, peuvent servir à élaborer à l'intention des cadres, un programme en ligne de formation au renforcement des capacités dans le domaine des politiques des pouvoirs publics. Ce projet a essentiellement pour but de proposer une formation d'un an, dispensée en arabe qui, en s'inspirant d'excellents programmes universitaires dans ce domaine, pourrait attirer des milliers d'agents de la fonction publique. Il prévoit également la création d'un catalogue de cours dans différentes disciplines à l'intention des pays membres qui s'emploient à renforcer leurs capacités dans les domaines liés aux politiques des pouvoirs publics, notamment l'élaboration de politiques et de dispositions législatives; la justice sociale, environnementale et économique; la participation, la transparence et l'égalité; la consultation publique; les négociations politiques; la mise en œuvre des politiques dans le cadre des mandats de la CESAO et des objectifs mondiaux de celle-ci, à savoir les objectifs de développement durable et le Programme 2030.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer, dans la région de la CESAO, la capacité des fonctionnaires de participer à la conception et à la formulation des politiques des pouvoirs publics et aux négociations s'y rapportant	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)														
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programmes 2 (Développement social), 3 (Développement économique et intégration), 4 (La technologie au service du développement et de l'intégration régionale), 6 (Promotion de la femme) et 7 (Atténuation des conflits et développement)	<table> <tr> <td>Autres dépenses de personnel</td> <td>30,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td>221,7</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>35,3</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>76,9</td> </tr> <tr> <td>Mobilier et matériel</td> <td>24,6</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td><u>96,5</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>484,5</td> </tr> </table>	Autres dépenses de personnel	30,0	Consultants et experts	221,7	Voyages	35,3	Services contractuels	76,9	Mobilier et matériel	24,6	Subventions et contributions	<u>96,5</u>	Total	484,5
Autres dépenses de personnel	30,0														
Consultants et experts	221,7														
Voyages	35,3														
Services contractuels	76,9														
Mobilier et matériel	24,6														
Subventions et contributions	<u>96,5</u>														
Total	484,5														
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 16															

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Aptitude accrue de centaines de fonctionnaires de la région à concevoir et à développer des politiques des pouvoirs publics et à les mettre en œuvre après avoir suivi un programme de formation en ligne	(IS1.1) Nombre de fonctionnaires inscrits et ayant suivi le programme de formation en ligne (un an) (IS1.2) Nombre de fonctionnaires satisfaits du matériel didactique
(RE2) Renforcement de la capacité des fonctionnaires de la région d'avoir accès à du matériel didactique de qualité sur les politiques des pouvoirs publics en langue arabe	(IS2.1) Nombre de personnes, tous secteurs de la société confondus, inscrites à des cours ou à des modules individuels en dehors du programme d'un an (IS2.2) Nombre de personnes, tous secteurs de la société confondus, qui achèvent les cours et se disent satisfaites du matériel didactique
(RE3) Renforcement de l'aptitude des établissements d'enseignement de la région arabe, à soutenir les programmes de formation en arabe dans le domaine des politiques des pouvoirs publics	(IS3.1) Nombre d'établissements d'enseignement qui participent activement au programme (IS3.2) Nombre d'établissements d'enseignement et d'entités gouvernementales qui se servent du programme ou de ses modules dans leurs propres corpus de formation

Activités principales

86. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Examiner le matériel didactique (en arabe) du programme et trouver des partenaires susceptibles de réunir des informations sur tous les programmes pertinents existants et recenser les lacunes de la formation proposée;
 - (A1.2) Organiser un atelier avec des experts et des partenaires éventuels afin d'examiner le matériel didactique du programme d'un an, d'en arrêter les grandes lignes et de décider de son déroulement;
 - (A1.3) Signer des accords de partenariat et constituer un conseil consultatif pour le programme;
 - (A2.1) Concevoir le cours dans son intégralité et préparer les supports audiovisuels;
 - (A2.2) Établir un conseil consultatif composé de membres d'institutions partenaires et d'experts en vue d'achever la mise au point du matériel didactique;
 - (A2.3) Traduire tout le matériel didactique en arabe;
 - (A2.4) Élaborer une plateforme de formation en ligne, en arabe, sur le modèle de celle de la CESAP;
 - (A2.5) Réunir le conseil consultatif et les experts en vue de faire approuver la formation;
 - (A3.1) Mettre à l'essai chaque nouveau module auprès de groupes expérimentaux;

- (A3.2) Organiser à l'intention de tous les lauréats du programme d'un an, un stage pratique d'une semaine prévoyant un exercice de simulation consistant à rédiger un texte de loi complexe et à le soumettre en vue de son adoption.

AR. Vers l'horizon arabe 2030 : améliorer l'intégration de la planification nationale du développement dans la région arabe

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme des Nations Unies pour le développement (505 000 dollars)

Contexte général

87. Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable offrent une excellente occasion d'intégrer les trois dimensions du développement (sociale, économique et environnementale), tout en assurant le strict respect des principes relatifs à la bonne gouvernance, à l'état de droit, aux droits de l'homme, à la justice sociale, à l'égalité, à la transparence et à la responsabilité. Les pays peuvent adapter le Programme à leur propre contexte et à leurs priorités nationales. Il leur faut alors bien saisir l'interdépendance et la complémentarité des cibles et buts énoncés dans les objectifs de développement durable pour définir leurs priorités nationales et adopter une approche intégrée de la planification nationale du développement. Ces difficultés sont abordées dans le projet afin de seconder les États membres et de les rendre mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des plans nationaux de développement selon l'approche intégrée présentée par la CESAO et, partant, d'appuyer l'action qu'ils mènent pour exécuter le Programme 2030.

Objectif de l'Organisation : Renforcer les mécanismes de planification des États membres de la CESAO pour appuyer une approche plus intégrée, plus stratégique et mieux coordonnée en matière de développement dans la mise en œuvre du Programme 2030

Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 : Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 3 (Développement économique et intégration); Affaires économiques et sociales : sous-programmes 7 (Administration publique et gestion du développement), 4 (Statistiques), 2 (Politiques sociales et développement social) et 6 (Politiques et analyse en matière de développement); Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 9 (Planification de l'administration publique)

Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable : 17.9

Aperçu du budget

(En milliers de dollars É.-U.)

Autres dépenses de personnel	42,7
Consultants et experts	68,8
Voyages	59,6
Services contractuels	76,2
Mobilier et matériel	1,9
Subventions et contributions	<u>255,8</u>
Total	505,0

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
(RE1) Sensibilisation et participation accrues des décideurs à l'approche intégrée de la planification du développement	(IS1.1) Au moins 25 % des décideurs participant aux activités du projet présentent aux institutions de leur pays l'approche intégrée de la planification du développement. (IS1.2) Au moins 30 % d'utilisateurs inscrits disent utiliser régulièrement de nouvelles ressources en ligne dans leurs activités de planification.
(RE2) Capacité accrue des décideurs des pays cibles d'élaborer, selon une approche intégrée, des plans nationaux de développement applicables dans leurs pays	(IS2.1) Au moins 50 % des décideurs participant au projet disent utiliser des mécanismes assurant, à l'échelle de la région, le partage des connaissances, le renforcement des capacités ainsi qu'une coordination nationale et régionale entre les ministères de la planification et les principales parties prenantes. (IS2.2) Au moins 20 % des participants disent, à l'issue du projet, avoir amélioré leurs mécanismes nationaux de planification.

Activités principales

88. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Effectuer des visites sur le terrain pour recueillir des informations sur les systèmes et mécanismes nationaux de planification du développement dans la région arabe, recenser les lacunes, et analyser les résultats en élaborant un document d'orientation;
 - (A1.2) Effectuer une visite au siège de la CEPALC, à Santiago, pour tirer des enseignements des sources de données centralisées et des pratiques de la Commission en matière de planification du développement à l'échelle régionale;
 - (A1.3) Mettre au point des supports pour l'intégration de la planification nationale du développement, notamment une trousse d'information, un manuel de bonnes pratiques et une liste d'outils de gouvernance mis en œuvre dans la région ou ailleurs;
 - (A1.4) Organiser un atelier régional sur la nécessité de réexaminer le cadre actuel de la planification du développement ainsi que les avantages qu'offre une approche intégrée et les méthodes pour la mettre en œuvre;
 - (A1.5) Mettre en ligne une source centralisée de données sur les plans de développement dans la région arabe à l'usage des décideurs et d'autres parties prenantes;
 - (A1.6) Organiser, dans quatre pays cibles, des ateliers nationaux visant à donner une vue d'ensemble de la planification intégrée, et à initier les participants à l'utilisation de la trousse d'information, du manuel et de la source de données centralisée;
 - (A2.1) Organiser trois ateliers régionaux à l'intention des responsables gouvernementaux chargés de la planification en vue d'examiner certains aspects de la planification

intégrée du développement national et de mettre en place une plateforme garantissant une coordination régulière;

- (A2.2) Organiser à l'intention de hauts fonctionnaires de quatre pays cibles, chargés de la planification (deux représentants par pays), un voyage d'étude ayant pour objet la visite d'institutions de deux pays partenaires (l'un situé dans la région et l'autre en dehors de celle-ci);
- (A2.3) Organiser à l'intention de responsables gouvernementaux de quatre pays cibles, chargés des activités de planification (deux représentants par pays) un programme interrégional d'échange d'experts qui se rendront dans les pays partenaires;
- (A2.4) Organiser au niveau régional, à l'intention des responsables gouvernementaux chargés de la planification et d'autres parties prenantes, un séminaire multipartite de formation et de renforcement des capacités axé sur une planification efficace du développement à l'échelle nationale.

AS. S'attaquer aux problèmes que rencontrent les personnes déplacées de force et leurs communautés d'accueil dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (502 000 dollars)

Contexte général

89. Le déplacement prolongé de populations compte parmi les principaux obstacles qui entravent le développement de la région arabe. La situation socioéconomique des populations déplacées et des communautés d'accueil exige une surveillance et des analyses constantes, sur la base desquelles les initiatives de développement à long terme doivent être menées, à l'échelle nationale des pays hôtes, ainsi que dans les communautés locales où les réfugiés se trouvent en très grand nombre. Il importe tout particulièrement de noter que les réfugiés et leurs hôtes sont les plus durement touchés par les difficultés socioéconomiques et que le besoin de gagner sa vie dans la dignité se fait d'autant plus sentir que les débouchés économiques sont rares. Outre la détérioration de la situation socioéconomique des réfugiés et de leurs hôtes en général, l'arrivée de réfugiés pose également aux pays d'accueil de graves problèmes sur les plans économique, social, environnemental, politique et sécuritaire. Les hauts fonctionnaires doivent disposer de davantage de moyens et de ressources de façon qu'ils puissent transformer la crise en situation bénéfique à la fois pour les populations déplacées et pour les communautés qui les accueillent. Le projet prévoit la création d'un observatoire régional sur les déplacements forcés, composé de groupes de travail basés dans les pays. Outre les informations émanant de l'observatoire régional, le renforcement des capacités permettra de fournir aux hauts fonctionnaires et aux décideurs les analyses et l'accès à des initiatives de développement dont ils ont tant besoin pour mettre un terme à la dégradation du capital humain des populations déplacées et de leurs communautés d'accueil, ce qui permettra aux

principaux ministères responsables de mieux seconder les décideurs et les donateurs dans l'amélioration des efforts de développement à long terme.

<i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer la capacité des institutions publiques compétentes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement à long terme ciblant les personnes déplacées de force et leurs communautés d'accueil	<i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)
<i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 7 (Atténuation des conflits et développement)	Autres dépenses de personnel 32,8
	Consultants et experts 174,4
<i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 1 à 6, 8, 10 et 11	Voyages 56,5
	Services contractuels 235,9
	Frais généraux de fonctionnement 2,4
	Total 502,0

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Renforcement des institutions publiques des États membres de la CESAO touchés par les déplacements forcés afin qu'elles mettent en œuvre des stratégies de développement visant à résoudre les difficultés découlant de l'afflux massif de personnes déplacées de force

(IS1.1) Deux États membres participent à des initiatives nationales mises en place dans le cadre du projet et utilisent les analyses effectuées sur les politiques intersectorielles en vue de s'attaquer, à l'échelon national, aux problèmes socioéconomiques à long terme découlant de l'afflux massif de personnes déplacées de force.

(RE2) Adoption de mesures plus efficaces par les États membres de la CESAO touchés par des déplacements forcés pour mettre un terme à la dégradation du capital humain des communautés d'accueil et des communautés déplacées

(IS2.1) Un plus grand nombre de demandes de la part des États membres concernant les politiques de développement à long terme qui mettent un terme à la dégradation du capital humain des communautés déplacées de force et des communautés d'accueil

Activités principales

90. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- (A1.1) Établir, en sus d'un manuel élaboré par l'observatoire régional sur les déplacements forcés, cinq documents de travail dans le cadre de cinq groupes d'étude basés dans les pays cibles en vue d'adapter les politiques visant à remédier aux problèmes de développement à long terme créés par l'arrivée de réfugiés et de déplacés;
- (A1.2) Organiser cinq groupes de discussion nationaux (réunissant des représentants du secteur privé, des syndicats professionnels et des organisations de la société civile) pour examiner et élaborer plus avant les documents de travail;
- (A1.3) Organiser une réunion régionale d'experts visant à promouvoir des politiques intersectorielles en vue de créer des effets de synergie en matière de coopération régionale et de faciliter l'échange des enseignements tirés (aux échelons international et régional) entre les États membres de la CESAO touchés par un conflit;

- (A1.4) Organiser cinq ateliers nationaux de renforcement des capacités à l'intention des hauts fonctionnaires et des représentants d'organisations de la société civile pour les aider à développer la mise en œuvre de politiques intersectorielles avantageuses pour tous;
- (A2.1) Réaliser cinq études sur les initiatives visant à mettre un terme à la dégradation du capital humain des populations déplacées et de leurs communautés d'accueil dans les pays cibles. Les principaux résultats de ces études de même que les conclusions des groupes de réflexion (voir A2.2) seront intégrés dans un manuel;
- (A2.2) Animer cinq groupes de réflexion nationaux avec les administrations locales et les organisations de la société civile qui travaillent avec les communautés d'accueil et les populations déplacées. Les conclusions de ces groupes de réflexion seront intégrées dans les documents de travail et le manuel;
- (A2.3) Organiser une réunion régionale d'experts en vue de promouvoir les cinq documents de travail et le manuel sur les initiatives visant à mettre un terme à la dégradation du capital humain, l'objectif étant de créer des effets de synergie en matière de coopération régionale et de faciliter l'échange des enseignements tirés (aux niveaux international et régional);
- (A2.4) Organiser cinq ateliers nationaux de renforcement des capacités à l'intention des hauts fonctionnaires des pays cibles en vue de rendre les ministères compétents mieux à même de mettre en place des programmes visant à mettre un terme à la dégradation du capital humain des populations déplacées de force et de leurs communautés d'accueil.

AT. Améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel et le secteur des services dans la région arabe

**Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
(508 900 dollars)**

Contexte général

91. Il faut améliorer à plus grande échelle l'efficacité énergétique du parc immobilier (résidentiel et non résidentiel) ainsi que celle du matériel et des appareils commerciaux dans les pays membres de la CESAO. La plupart des pays sont plus intéressés par des programmes et politiques susceptibles d'avoir un fort impact à long terme que par d'autres qui leur permettraient de prendre immédiatement des mesures d'efficacité énergétique simples et éprouvées, pouvant être appliquées dans un très grand nombre de bâtiments et de ménages. Ces politiques peuvent être aisément et rapidement élaborées en vue de mettre en œuvre, dans une très grande partie du parc immobilier, des programmes visant à généraliser l'adoption de mesures simples et ayant déjà fait leurs preuves. Ceux-ci seraient conçus dans une perspective globale recouvrant les aspects techniques, financiers et logistiques. Le projet vise à ouvrir la voie à une initiative régionale dans le cadre de laquelle les programmes des activités menées seront mis à la disposition des trois pays représentant les sous-régions de la CESAO.

<p><i>Objectif de l'Organisation</i> : Renforcer sensiblement la capacité des pays membres de la CESAO d'améliorer et d'optimiser l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et de développer les programmes d'efficacité énergétique dans le parc immobilier résidentiel et non résidentiel</p>	<p><i>Aperçu du budget</i> (En milliers de dollars É.-U.)</p>														
<p><i>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2018-2019</i> : Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable); Environnement, sous-programme 1 (Changements climatiques)</p>	<table> <tr> <td>Autres dépenses de personnel</td> <td>38,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants et experts</td> <td>165,5</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>75,6</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>62,3</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux de fonctionnement</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>Subventions et contributions</td> <td><u>162,5</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>508,9</td> </tr> </table>	Autres dépenses de personnel	38,0	Consultants et experts	165,5	Voyages	75,6	Services contractuels	62,3	Frais généraux de fonctionnement	5,0	Subventions et contributions	<u>162,5</u>	Total	508,9
Autres dépenses de personnel	38,0														
Consultants et experts	165,5														
Voyages	75,6														
Services contractuels	62,3														
Frais généraux de fonctionnement	5,0														
Subventions et contributions	<u>162,5</u>														
Total	508,9														
<p><i>Éléments correspondants des objectifs et cibles de développement durable</i> : 7.2</p>															

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(RE1) Renforcement de la capacité des institutions publiques et nationales des trois États membres de la CESAO retenus d'optimiser dans leur pays respectif les programmes de consommation d'énergie des parcs immobiliers du secteur des services et du secteur résidentiel

(IS1.1) Au moins deux pays participants établissent un rapport d'évaluation préliminaire de la part de la consommation d'énergie du secteur des services et du secteur résidentiel, et mettent en place des systèmes de suivi permettant de mesurer la consommation d'énergie du parc immobilier.

(IS1.2) Au moins deux pays participants élaborent des stratégies et des politiques d'efficacité énergétique, à court et à long terme pour le parc immobilier existant dans le secteur résidentiel et le secteur des services.

(IS1.3) Les normes minimales de performance énergétique pour la plupart des appareils ménagers et du matériel à forte consommation d'énergie sont officiellement à l'étude ou en cours d'adoption dans au moins deux pays participants.

(RE2) De nouvelles possibilités pour les propriétaires de bâtiments, et les utilisateurs finals, dans les trois États membres de la CESAO retenus, d'accéder à des dispositifs d'exécution à grande échelle permettant d'améliorer la qualité thermique de leurs bâtiments et d'utiliser du matériel et des appareils plus économes en énergie

(IS2.1) Au moins deux pays participants se préparent à mettre en place un dispositif d'exécution offrant des mesures d'incitation, des moyens de financement et une assistance aux propriétaires afin qu'ils améliorent la qualité thermique de leurs bâtiments.

(IS2.2) Au moins deux pays participants ont commencé à mettre en place un dispositif d'exécution offrant des mesures d'incitation, des moyens de financement et une assistance aux utilisateurs finals afin qu'ils acquièrent du matériel et des appareils plus économes en énergie.

Activités principales

92. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- (A1.1) Réaliser une étude de référence dans chacun des trois pays retenus, portant notamment sur l'identification des parties prenantes, la consommation d'énergie actuelle du secteur des services et du secteur résidentiel, et sur les programmes, politiques et stratégies mis en œuvre;
 - (A1.2) Fournir une assistance technique aux institutions nationales de chacun des trois pays retenus pour l'élaboration, à court, à moyen et à long terme de stratégies et de politiques d'efficacité énergétique adaptées au parc immobilier existant du secteur résidentiel et du secteur des services;
 - (A1.3) Élaborer des directives et des supports de formation pour mettre en place durablement des programmes systématiques en vue de mieux connaître les modes de consommation d'énergie dans le secteur résidentiel et le secteur des services;
 - (A1.4) Mettre en place des équipes spécialisées à l'échelle nationale dans les trois pays retenus;
 - (A1.5) Fournir une assistance technique à au moins deux des pays participants pour assurer la mise en place de systèmes d'étiquetage énergétique et de normes de performance énergétique minimale concernant les appareils ménagers et autre matériel, ou leur renforcement;
 - (A2.1) Concevoir et développer, dans au moins deux pays participants, un ou plusieurs dispositifs d'exécution à grande échelle au moyen d'instruments financiers novateurs, afin d'améliorer la qualité thermique d'une grande partie du parc immobilier, en faisant appel à des ressources publiques et privées;
 - (A2.2) Concevoir et développer, dans au moins deux pays participants, un dispositif d'exécution efficace à grande échelle au moyen d'instruments financiers novateurs, afin de promouvoir l'utilisation de matériel et d'appareils à meilleur rendement énergétique, en faisant appel à des ressources publiques et privées;
 - (A2.3) Organiser un atelier de fin de projet réunissant les responsables de la région et les responsables des grandes institutions financières nationales et étrangères.

Appendice

**Liste récapitulative des projets qu'il est proposé de financer
au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice
biennal 2018-2019**

(En dollars des États-Unis)

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant</i>
A. Politiques et programmes pour jeunes handicapés en Amérique latine	550 000
B. Combler les déficits de capacités de certains petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre du Programme 2030	600 000
C. Renforcer la cohérence des politiques au service des objectifs de développement durable en favorisant des évaluations intégrées et le renforcement institutionnel en Afrique	750 000
D. Renforcement de la gestion de l'information géospatiale dans les pays en développement aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030	750 000
E. Collecte et utilisation de données migratoires internationales dans l'optique du Programme 2030	800 000
F. Aider les pays les moins avancés à réaliser des progrès économiques en vue de l'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés	800 000
G. Mécanismes institutionnels pour l'intégration des politiques, la coordination et la mobilisation des parties prenantes lors de la mise en œuvre et de l'examen des objectifs de développement durable en Afrique, en Asie et dans le Pacifique	600 000
H. Cadres visant à faciliter l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable et la viabilité des entreprises en Afrique et en Amérique latine	740 000
I. Améliorer l'élaboration des politiques touchant le commerce des services afin d'intégrer l'Afrique aux chaînes logistiques régionales au service du Programme 2030	700 000
J. Renforcer la capacité des pays africains de rassembler et de diffuser des statistiques sur les flux financiers illicites	710 000
K. Stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes fondées sur des données factuelles et cohérentes sur le plan des politiques	650 000
L. Renforcer la cohérence et l'intégration des politiques afin de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et en Asie	600 000
M. Faciliter les investissements dans les secteurs concernés par les objectifs de développement durable dans les pays en développement	600 000
N. Accélérer la formation professionnelle dans le domaine du commerce électronique en Asie du Sud-Est dans le cadre du Programme 2030	600 000
O. Remédier aux incidences négatives sur l'environnement des interventions humanitaires menées à la suite de déplacements de populations dans des pays sélectionnés	594 000
P. Favoriser les pratiques durables de passation des marchés publics afin d'assurer le passage à une économie verte sans exclusive en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale	573 000
Q. Assurer la mise en œuvre cohérente des aspects environnementaux des objectifs de développement durable	608 000
R. Renforcement des politiques et stratégies du logement participatives et fondées sur les faits	525 000
S. Ne laisser aucun endroit de côté : resserrement des liens entre milieux urbain et rural en Afrique	625 000
T. Renforcer la résilience urbaine dans le sud-est de l'Afrique	625 000

Titre XIII Compte pour le développement

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant</i>
U. Améliorer l'accès des femmes à l'assistance juridique en Afrique de l'Ouest	619 000
V. Mieux lutter contre le trafic de drogues en Amérique latine	580 000
W. Renforcer les mesures reposant sur des données probantes prises pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) en Afrique et de leur suivi	750 000
X. Mesurer, suivre et améliorer les résultats en matière d'intégration régionale au sein des régions de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	810 000
Y. Renforcer les capacités d'analyse et soutenir l'action des pays africains en vue d'éliminer les flux financiers illicites	790 000
Z. Dividende démographique et problématique hommes-femmes : point de départ pour atteindre les objectifs de développement durable en Afrique, en Asie et dans le Pacifique	750 000
AA. Améliorer la surveillance et l'évaluation environnementales à l'appui du Programme 2030 en Europe de l'Est, en Asie centrale et dans le Caucase	500 000
AB. Gestion intégrée de l'énergie et des ressources en eau à l'appui du développement durable en Europe du Sud-Est en et en Asie centrale	490 000
AC. Mesures de facilitation du commerce fondées sur des faits dans les pays en transition	490 000
AD. Renforcement de la cohérence et de la viabilité des politiques et modèles nationaux de production et de consommation dans le cadre des échanges de produits agricoles Nord-Sud et Sud-Sud	500 000
AE. Gouvernance environnementale fondée sur des faits et politiques écologiques viables à l'appui du Programme 2030 en Europe du Sud-Est	470 000
AF. Renforcer les cadres institutionnels dans les Caraïbes afin de mettre en œuvre le Programme 2030 et les priorités des petits États insulaires en développement selon une démarche intégrée	650 000
AG. Les liens entre milieux rural et urbain au service d'un développement sans exclusion en Colombie	550 000
AH. Observatoire régional de l'énergie durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes	650 000
AI. Ne pas faire de laissés-pour-compte en Amérique latine et dans les Caraïbes : renforcer les institutions pour assurer la cohérence et l'intégration des politiques sociales afin de favoriser l'égalité	600 000
AJ. Coordination, cohérence et efficacité dans la mise en œuvre du volet environnemental du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes	650 000
AK. Aborder les dimensions transfrontières du Programme 2030 au moyen de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	800 000
AL. Aider les pays de la région de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers à mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre du Programme 2030	600 000
AM. Stimuler un développement durable sans exclusive en favorisant la participation des petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur mondiales dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral d'Asie	500 000
AN. Élaborer une politique d'innovation fondée sur les faits aux fins de la mise en œuvre efficace du Programme 2030 dans la région de l'Asie et du Pacifique	500 000
AO. Inscrire les objectifs de développement durable dans l'action menée à l'échelon local en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique	700 000
AP. Renforcement de la résilience et de la viabilité de l'agriculture dans la région arabe	449 400
AQ. Programme de formation en ligne sur les politiques des pouvoirs publics destinées aux pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) : renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques et de dispositions législatives	484 500

Chapitre 35 Compte pour le développement

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant</i>
AR. Vers l'horizon arabe 2030 : améliorer l'intégration de la planification nationale du développement dans la région arabe.	505 000
AS. S'attaquer aux problèmes que rencontrent les personnes déplacées de force et leurs communautés d'accueil dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.	502 000
AT. Améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel et le secteur des services dans la région arabe	508 900
Total	28 398 800

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/70/7 (Titre XIII)]

Le Comité consultatif est d'avis que ce type de renseignements récapitulatifs sur la prochaine tranche de projets à financer au moyen du Compte pour le développement devrait à l'avenir figurer dans le projet de budget-programme afin d'améliorer le contenu informatif de ce document. En outre, la présentation du projet de budget pourrait être aussi améliorée en séparant les renseignements relatifs à la prochaine tranche de projets de l'information générale sur le Compte (par. XIII.11).

Le Comité consultatif compte que l'application des normes susmentionnées relatives aux conditions de voyage en avion, s'agissant en particulier des réservations anticipées, permettra de réaliser des économies au titre des voyages dans le cadre de l'exécution des projets du Compte pour le développement (voir aussi chap. D du titre I ci-dessus) (par. XIII.12).

Le Comité consultatif recommande de demander au Secrétaire général de procéder à une évaluation du degré d'adéquation des arrangements actuels concernant la gestion du Compte pour le développement, s'agissant en particulier des fonctions liées au suivi et à l'évaluation des projets, et de soumettre des propositions à ce sujet si nécessaire dans le projet de budget-programme pour 2018-2019 (voir A/68/7, par. XIII.7) (par. XIII.15).

La présentation du présent document, qui porte sur la onzième tranche, a été améliorée : ce document contient, aux paragraphes 35.12 à 35.16, les informations demandées par le Comité consultatif.

Les entités responsables ont tenu compte des dispositions figurant dans la section 4 des circulaires ST/AI/2013/3 et Amend.1 et 2 intégrant les dernières normes relatives aux conditions de voyage approuvées par l'Assemblée générale. Il convient de noter que le montant des ressources demandées au titre des voyages pour l'exercice 2018-2019 représente une diminution de 1,1 millions de dollars (soit 20,8 %) par rapport au montant approuvé pour 2016-2017.

L'équipe de gestion des programmes du Compte pour le développement est composée de trois spécialistes (un P-5, un P-4 et un P-2) affectés au Bureau du développement des capacités du Département des affaires économiques et sociales. Ces postes ont été créés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/243 et 68/246, au titre du chapitre 9 (Département des affaires économiques et sociales). L'équipe, qui gère les activités courantes du Compte pour le développement, se charge en permanence de l'assurance de la qualité, de la programmation et du suivi de plus d'une centaine de projets actifs et de la programmation des 46 projets proposés pour la onzième tranche. Elle reçoit un appui supplémentaire des responsables du

Bureau du développement des capacités, notamment en ce qui concerne la gestion et les questions relatives aux politiques (Chef du Bureau) et les questions budgétaires et financières (fonctionnaire des finances hors classe). En outre, depuis la mise en service d'Umoja, le Bureau prête assistance à toutes les entités en ce qui concerne les allocations de crédit et d'autres questions liées à Umoja. En 2013 et 2014, l'équipe a été temporairement renforcée par un fonctionnaire auxiliaire chargé du suivi et de l'évaluation, qui a contribué à l'établissement de directives et à l'examen des évaluations et dont le poste a été financé par un pays donateur.

Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, 148 projets devront être examinés et supervisés par l'équipe chargée du Compte pour le développement, qui s'acquittera des tâches suivantes : a) programmer 46 projets de la onzième tranche, en concourant à l'allocation des crédits; lancer la douzième tranche, examiner les aperçus de 45 à 50 projets et établir le fascicule budgétaire; b) s'occuper activement du suivi de 59 projets de la neuvième tranche et 43 projets de la dixième tranche, notamment en poursuivant les consultations avec les entités chargées de l'exécution des projets et en examinant les rapports de fin d'année; c) passer en revue et évaluer les rapports finals de 59 projets de la neuvième tranche ainsi que leurs évaluations.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des tâches de suivi et d'évaluation et de la charge de travail quotidienne de l'équipe de gestion des programmes, il est proposé d'utiliser les économies provenant des tranches clôturées pour renforcer temporairement les fonctions de suivi et d'évaluation.

Depuis la création du Compte, 215 projets ont été évalués à la fin de leur mise en œuvre, avec le concours d'un évaluateur extérieur.

En moyenne, 2 % du budget de chaque projet étaient affectés à l'évaluation externe. La plupart des évaluateurs participent aux ateliers finaux afin d'entrer directement en contact

Le Comité consultatif recommande de demander au Secrétaire général de faire le point sur le processus d'évaluation concernant les projets du Compte pour le développement dans ses prochaines propositions budgétaires (par. XIII.16).

avec les parties prenantes et bénéficiaires principaux et de recevoir leur retour en personne.

Une auto-évaluation établie par le directeur de projet et l'entité responsable est également prévue pour chaque projet.

Les cinq derniers rapports d'activité présentés à l'Assemblée générale ont été établis à l'aide d'évaluations externes. Les enseignements tirés de ces évaluations sont également mis à profit lors de l'élaboration de nouveaux projets et l'actualisation des directives relatives à l'établissement des aperçus et des descriptifs de projets.

En 2013, une équipe d'évaluateurs a examiné la fonction d'évaluation du Compte et formulé plusieurs recommandations en vue de les renforcer (voir [A/68/92](#), par. 25), dont certaines ont depuis été appliquées par le Secrétariat. En effet, ce dernier a mis en place une plateforme de gestion des connaissances, qui est sur le point d'être lancée, afin de transmettre les résultats des évaluations et les documents relatifs aux projets à l'ensemble des entités. Il a également renforcé le suivi et l'évaluation de la conception des projets et entend publier prochainement des directives concernant l'évaluation des projets.

L'équipe chargée du Compte pour le développement entend organiser une réunion du réseau se rapportant au Compte afin que les ressources allouées aux évaluations soient utilisées de la manière la plus efficace et que davantage de résultats concernant les programmes soient obtenus, communiqués et diffusés au moyen du réseau de gestion des connaissances.
